ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 489-20031207

Rapport annuel 2002-2003

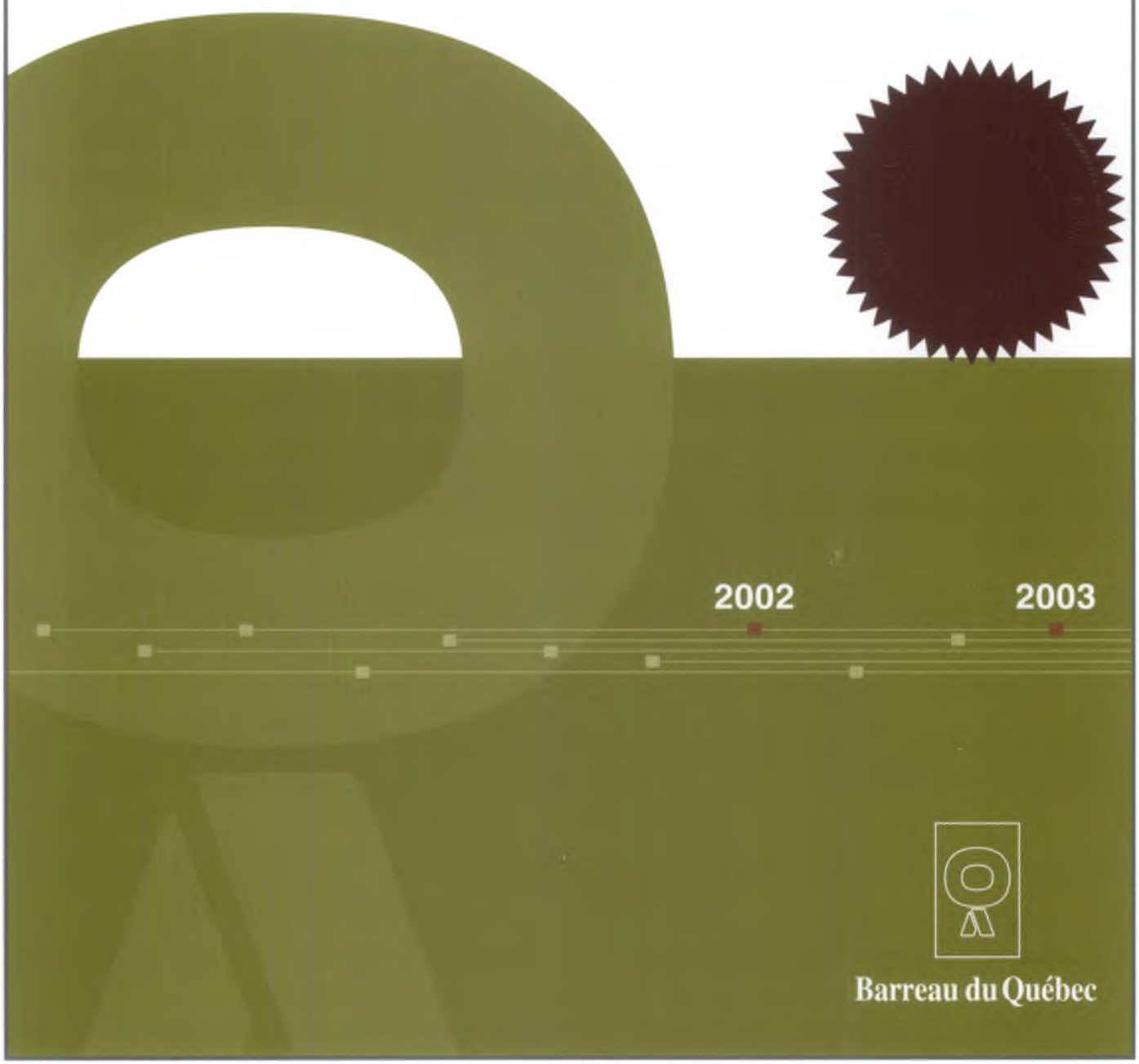

Barreau du Québec

Note :
Selon que le contexte le requerra, le singulier s'interprétera au pluriel et le masculin au féminin, selon le cas.

Directrice du Service du marketing et des communications
Isabelle Lavoie

Rédaction, production et distribution
Service des communications

Chargée de projet
Gracieuse Bujold

Collaboration à la correction d'épreuve
Guy Lemieux

Conception graphique de la page couverture
Coefficience inc.

Infographie et mise en page de l'intérieur
Manon Boulais

Édition
Barreau du Québec
ISBN 2-922151-24-7
Dépôt légal
4e trimestre 2003

MONT TREMBLANT, LE 31 MAI 2003

Madame Louise Harel, Présidente de l'Assemblée nationale
Assemblée nationale, Québec (Québec)

Madame la Présidente,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 2002 au trente et un mars 2003.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma haute considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, **Marc Bellemare**

MONT TREMBLANT, LE 31 MAI 2003

Monsieur Marc Bellemare, Ministre responsable de l'application des lois professionnelles
Assemblée nationale, Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour l'année 2002-2003.

Ce rapport couvre l'année financière de notre ordre professionnel qui s'étend du premier avril 2002 au trente et un mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le bâtonnier du Québec, **Claude G. Leduc**

LES LETTRES de Présentation

MONT TREMBLANT, LE 31 MAI 2003

Me Jean K. Samson, Président, Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10e étage, Québec (Québec)

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du premier avril 2002 au trente et un mars 2003.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le bâtonnier du Québec, **Claude G. Leduc**

TABLE DES MATIÈRES

Rapport d'activités 2002-2003

PARTIE 1 ■ PRÉSENTATION

1. L'organigramme 6
2. Le rapport du bâtonnier et de la Direction générale 7
3. Le personnel du Barreau 11

PARTIE 2 ■ ■ L'ADMINISTRATION DU BARREAU

1. Le Conseil général 16
2. Le Comité administratif 20
3. Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice 23
4. Les cotisations annuelles 2002-2003 24
5. Le bilan des activités du Bureau du syndic 25
6. Le comité de discipline 25
7. Le comité de l'inspection professionnelle 27
8. Le comité d'accès à la profession 28
9. Le comité des équivalences 28
10. Le comité de la formation professionnelle 29
11. Le comité des requêtes 30
12. Le comité de révision des plaintes 31
13. Les conseils d'arbitrage et arbitres 31
14. Le comité accréditeur en médiation civile et commerciale 32
15. Le comité accréditeur en médiation familiale 33
16. Le comité sur l'exercice illégal de la profession 34
17. Le comité du fonds d'indemnisation 35

PARTIE 3 ■ ■ ■ RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES

Le soutien administratif

1. Le Service des finances 38
2. Le Service de gestion de l'information 38
3. Le Service des greffes 40
4. Le Service des ressources humaines et administration 41
5. La Direction des technologies de l'information 43

La présence législative et l'appui à la profession

6. Le Service de recherche et législation 44
7. Le Service du marketing et des communications 46
8. Le Service aux membres 48

L'exercice de la profession

9. L'École du Barreau 49
10. Le Bureau du syndic 50
11. Le Service de la formation permanente 50
12. Le Service de l'inspection professionnelle 52

PARTIE 4 ■ ■ ■ ■ LES COMITÉS ACTIFS DU BARREAU

1. Le comité d'accès à la profession 54
2. Le comité sur la sténographie 54
3. Le comité des résolutions 54
4. Le comité sur la Revue du Barreau 55
5. Le comité de déontologie 55
6. La table de concertation des jeunes avocats et avocates 56
7. Le comité de nomination de la Médaille et des Mérites du Barreau 56
8. Le comité sur les femmes dans la profession 57
9. Le sous-comité sur la mondialisation et les services institutionnels 57
10. Le comité sur la mondialisation et les technologies 58
11. Le comité sur l'indemnisation et la comptabilité en fidéicommis 58
12. Le comité consultatif sur la formation permanente 59
13. Le comité ad hoc en déontologie / pratique en multidisciplinarité 59
14. Le comité SPA (société par actions) SENCRL (société en nom collectif à responsabilité limitée) 60
15. Le groupe de travail sur la représentation par avocat devant les tribunaux administratifs 60
16. Le comité sur la santé et sécurité au travail 61
17. Le comité bipartite (ministère de la Justice du Canada/Barreau du Québec) 61
18. Le comité bipartite (ministère de la Justice du Québec/Barreau du Québec) 62
19. Le comité sur les communautés culturelles 62
20. Le comité en droit criminel 63
21. Le comité en droit municipal 64
22. Le comité sur le droit en regard des peuples autochtones 64
23. Le comité de liaison des cours municipales et du Barreau du Québec 65
24. Le comité sur le droit de la famille 65
25. Le comité sur le droit des sûretés 66
26. Le comité sur la procédure civile 67
27. Le comité sur les sociétés et les personnes morales 67
28. Le comité sur la faillite et l'insolvabilité 68
29. Le comité en droit du travail 68
30. Le comité sur le droit de l'environnement 68
31. Le comité sur la législation et l'administration fiscale 69
32. Le comité sur les tribunaux administratifs 69
33. Le comité sur le régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels 70
34. Le comité de liaison - Barreau du Québec et commission des lésions professionnelles 70
35. Le groupe de travail dans le domaine du droit du transport 70
36. Le groupe de travail sur le projet de loi C-13, loi concernant la procréation assistée 71
37. Le groupe de travail sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes 71
38. Le groupe de travail sur le projet de loi 107 intitulé *« Loi sur l'agence nationale d'encadrement du secteur financier »* 72
39. Le groupe de travail sur l'accès à l'information 72
40. Le comité des avocats de l'administration et l'entreprise 73
41. Le comité sur la médiation 73

TABLE DES MATIÈRES

États financiers 2002-2003

LE BARREAU DU QUÉBEC

Rapport des vérificateurs ____ 76

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2003

Fonds général

Revenus et dépenses ____ 77

Surplus réservés ____ 78

Surplus investis en immobilisations et surplus libre ____ 78

Bilan ____ 79

Fonds d'études juridiques

Revenus et dépenses ____ 80

Surplus réservés et surplus investis en immobilisations ____ 80

Bilan ____ 81

Fonds d'opérations de l'immeuble

Revenus et dépenses ____ 82

Surplus investis en immobilisations et déficit ____ 82

Bilan ____ 83

Fonds d'indemnisation

Revenus, dépenses et surplus réservés ____ 84

Bilan ____ 85

Bilan cumulé ____ 86

Revenus et dépenses cumulés ____ 88

Flux de trésorerie cumulés ____ 90

Notes complémentaires ____ 91

Tableaux complémentaires ____ 99

LE BARREAU DU QUÉBEC ■ FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Rapport des vérificateurs ____ 111

ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2002

Revenus et dépenses ____ 112

Surplus investis en immobilisations et non affectés ____ 113

Surplus réservés ____ 113

Bilan ____ 114

Flux de trésorerie ____ 115

Notes complémentaires ____ 116

Renseignements supplémentaires ____ 119

1

PARTIE 1

- L'organigramme
- Le rapport du bâtonnier et de la Direction générale
- Le personnel du Barreau

Présentation

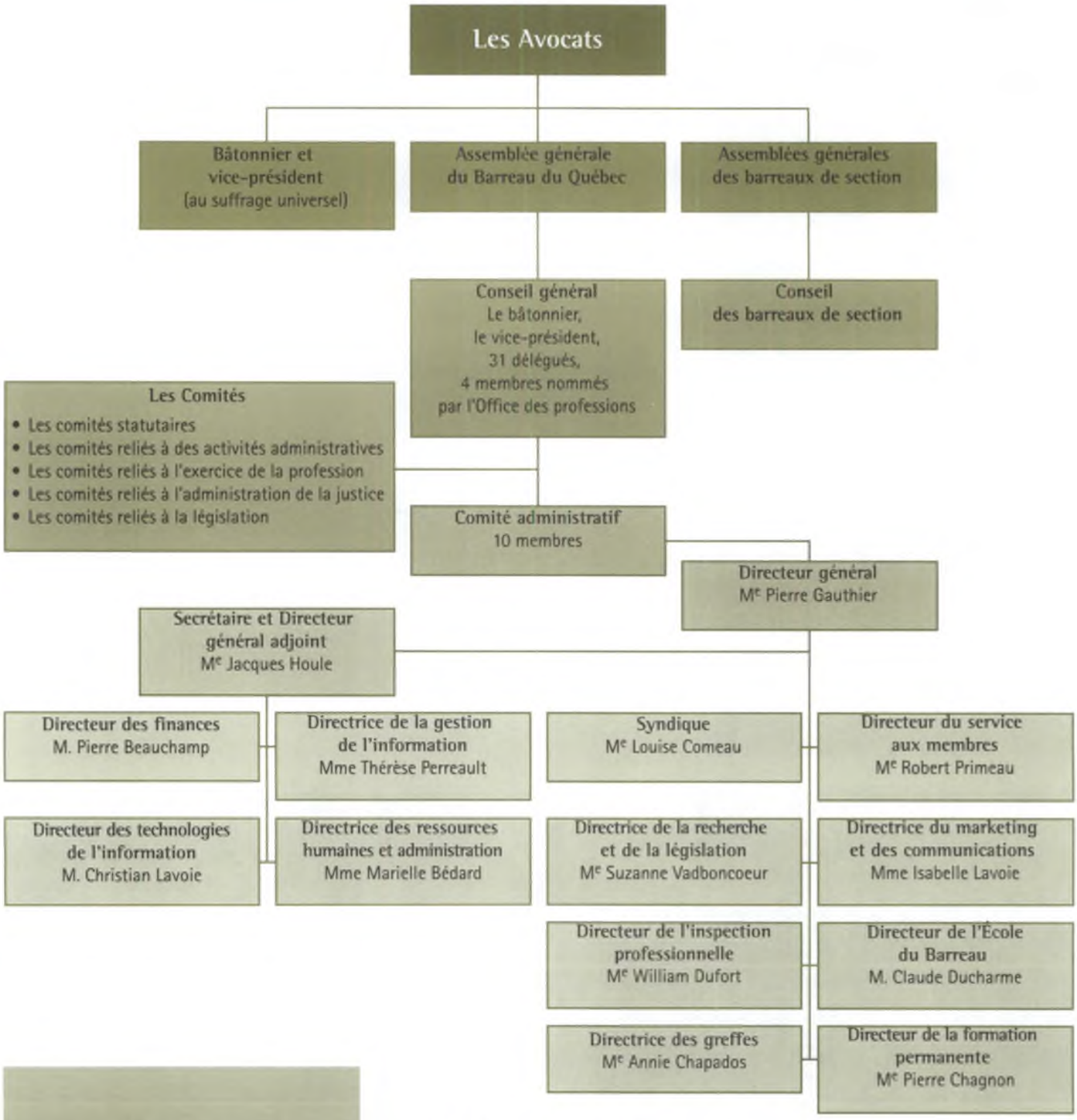

L'ORGANIGRAMME 1

ORGANISMES AFFILIÉS

Le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

La Corporation de services du Barreau du Québec

La Fondation du Barreau du Québec

Le Programme d'aide aux membres du Barreau

Éducaloi

Le Centre d'accès à l'information juridique

(Les états financiers de ces organismes sont disponibles sur demande auprès de ceux-ci.)

LE RAPPORT DU BÂTONNIER ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2

Le bâtonnier du Québec, Claude G. Leduc

Le Barreau s'est donné comme vision de jouer un rôle de leadership et d'innovation à l'égard du changement, qu'il soit de nature sociale, politique ou économique. Mais pour pouvoir ainsi infléchir le changement, il importe que nous puissions fonder notre action sur des assises solides. « Donnez-moi un point d'appui solide et je soulèverai l'univers ! » disait Archimède. Cet appui, nous nous le sommes donné avec notre plan stratégique 2002-2005, que le Barreau a adopté au cours de la dernière année.

Ce plan stratégique Horizon 2002-2005 constitue une actualisation du cheminement entrepris par le Barreau du Québec depuis 1995. Il est tributaire de l'importante étude sur l'avenir de la profession (1996), des choix retenus par le Barreau (adoption du Scénario Singapour : élargissement de l'offre de service et ouverture sur le marché -1997) et des orientations qui s'ensuivirent (de 1997 à 2002).

Nous sommes fiers de constater que plusieurs services du Barreau ont emboîté le pas pour s'approprier le plan stratégique du Barreau et lui donner des racines encore plus profondes en amorçant à leur tour une démarche de planification stratégique. Nous attirons votre attention de façon toute particulière sur notre nouveau Service du marketing et des communications. Ce Service constitue un instrument privilégié pour remplir notre mission de protection du public et nous positionner comme la porte d'entrée de toute l'industrie des services juridiques, tant au chapitre de l'offre que de la demande. Le plan stratégique du Service du marketing et des communications prévoit en effet des initiatives de recherche qui nous permettront de cerner les besoins actuels et futurs des justiciables et de nous organiser pour y répondre efficacement. Le Service cherchera aussi à mieux faire connaître à la population la nature et le caractère essentiel des services que peuvent leur rendre les avocats. Ces grandes initiatives devraient favoriser un accès élargi à la justice, pour le plus grand bienfait des justiciables et, par conséquent, des membres de notre profession. Finalement, la stratégie de gestion de la réputation qu'il entend mettre de l'avant saura profiter à l'ensemble de nos membres.

Il est devenu évident, aujourd'hui, que le Barreau ne se contente plus de s'adapter au changement. Il s'emploie plutôt à déceler hâtivement l'émergence de besoins et de contextes nouveaux et à proposer des approches et des solutions novatrices. Au cours de la dernière année, plusieurs dossiers ont permis d'illustrer cette nouvelle attitude. Nous en faisons un survol dans ce qui suit.

Programme d'aide parentale pour les avocats travailleurs autonomes

Sous l'impulsion de la Table de concertation des jeunes avocates et avocats et du Comité sur les femmes dans la profession, le Barreau a initié cette année un programme d'aide parentale. Prenant acte de la situation particulière des avocats qui ne bénéficient, souvent en raison de leur statut de travailleurs autonomes, d'aucun soutien financier lorsque vient le temps de fonder une famille, le programme est destiné à compenser partiellement les frais d'opération encourus pendant la période où les activités professionnelles sont réduites ou inexistantes dû à la naissance ou à l'adoption d'un enfant.

Il s'agit d'un programme extrêmement novateur et avant-gardiste qui n'a son équivalent dans aucun autre ordre professionnel. Le Barreau du Québec croit qu'il est de son ressort d'apporter une assistance à ses membres qui se retrouvent dans cette situation. En effet, pour être en mesure de limiter l'impact financier des coûts d'opération qu'ils doivent quand même continuer à absorber durant la période entourant la naissance ou l'adoption d'un enfant, plusieurs limiteront la durée du congé de maternité et/ou parental au strict minimum, au détriment de leur santé et peut-être, dans certains cas, au détriment du meilleur intérêt de leurs clients.

Loto-congrès

Afin de favoriser la participation des jeunes avocats au congrès du Barreau, lesquels avaient exprimé dans le cadre d'un sondage – effectué au début de l'année 2002 par la firme CROP – que les coûts d'inscription au congrès constituaient un frein important à leur participation, une loterie a été mise sur pied. Les profits de la vente de billets (tirage de trois voyages) serviront exclusivement à diminuer le coût d'inscription des membres de moins de 10 ans de pratique, qui ne débourseront que 70 $ pour toutes les activités de formation du congrès, la plénière d'ouverture, la documentation, les petits-déjeuners et les dîners pour les trois jours de congrès.

Exercice de la profession en société et en multidisciplinarité

Le Conseil général du Barreau du Québec a adopté le 11 novembre 2002 le *Règlement sur l'exercice de la profession en société et en multidisciplinarité*. Ce règlement a été élaboré à la suite de l'adoption de la loi 169 par le gouvernement du Québec en juin 2001, laquelle a permis aux ordres professionnels d'autoriser l'exercice de leur profession en société, soit en société par actions (SPA), soit en société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL), et de moduler l'application de ces règles en fonction de sa culture professionnelle.

Le Barreau du Québec a choisi d'appuyer ses membres dans leurs efforts de respect des règles d'exercice de la profession dans un cadre multidisciplinaire et de s'assurer que ce cadre favorise le respect de ces règles. Face à l'absence de pouvoirs législatifs et réglementaires du Barreau à l'égard des non-membres (sauf en cas d'exercice illégal) et à la nécessité pour le Barreau d'exercer son rôle efficacement, seule la voie contractuelle offre un pouvoir de contrainte réel sur les non-membres.

Ainsi, le règlement adopté prévoit qu'un contrat soit signé par la société multidisciplinaire avec le Barreau afin que celle-ci s'engage à assurer le respect des règles s'appliquant aux actes posés par les avocats membres du Barreau du Québec et à permettre l'exercice des pouvoirs d'inspection et de vérification du Barreau. Le Barreau pourrait donc intenter tous les recours nécessaires afin que la société respecte ses engagements.

La responsabilité du membre pour le respect des règles déontologiques qui s'appliquent à lui reste la même. Ainsi, le Barreau pourrait suspendre l'autorisation d'un membre d'exercer la profession au sein d'un cabinet qui ne respecterait pas les règlements ou les engagements contractuels. De plus, un professionnel ne pourra pas invoquer les décisions ou les actes de la société pour justifier un manquement à ses obligations professionnelles. Bref, peu importe le type de pratique de l'avocat – au sein d'une entreprise, en société multidisciplinaire, ou en pratique publique, privée ou gouvernementale – tous auront les mêmes obligations déontologiques.

Pour faire suite à l'adoption du *Règlement sur l'exercice de la profession en société et en multidisciplinarité*, il a été établi que la mise en œuvre de ce règlement devait nécessairement être accompagnée d'un exercice de réflexion et d'échanges dont le but principal serait de définir les modifications à apporter au *Code de déontologie des avocats* et de développer des outils qui seront utiles à la communauté juridique afin de lui permettre d'évoluer dans un contexte de multidisciplinarité.

Ainsi, un site de discussion a été mis sur pied pour consulter les membres du Barreau sur différents aspects de la pratique, des groupes de travail ont été constitués pour étudier différentes problématiques pouvant être soulevées, notamment par la pratique en multidisciplinarité, et un colloque sur la déontologie et l'exercice de la profession juridique en société a eu lieu le 13 mars 2003. Plus de 125 personnes ont donc à ce jour participé d'une façon ou d'une autre à ce travail de mise à jour.

Des avocats de plusieurs régions du Québec, de la pratique privée (petits et grands cabinets), de la fonction publique et des entreprises privées, des membres d'autres ordres professionnels et du Bureau des services financiers, ont donné temps et efforts pour identifier les besoins et élaborer les orientations et pistes de solutions. À l'aide des orientations dégagées, le comité ad hoc s'est remis au travail et l'objectif est de soumettre un projet de code au Conseil général du mois de juin 2003, ainsi qu'un guide ou des annotations au code en septembre 2003.

Contestation judiciaire de la loi sur le recyclage des produits de la criminalité

Le gouvernement fédéral a décidé, au mois de mars 2003, d'abroger certaines sections de la réglementation sur le blanchiment d'argent, lesquelles avaient été vigoureusement contestées par la Fédération des ordres professionnels de juristes, par les barreaux de tout le pays et par la Chambre des notaires. On se rappellera que les barreaux considéraient que les obligations imposées par cette loi et sa réglementation aux avocats portaient atteinte de façon importante au droit des citoyens de consulter un avocat réellement indépendant en toute confidentialité. Le caractère fondamental de ce principe d'indépendance et la protection du secret professionnel ont donc été préservés puisque les dispositions contestées ne s'appliqueront pas aux avocats.

École du Barreau

L'École a adopté, en septembre 2002, un projet de restructuration de son programme en fonction de ses énoncés de mission et de vision et des objectifs stratégiques de développement pour 2002-2005.

Le nouveau programme, axé sur le modèle de l'approche par compétences, a été initié par un comité d'experts provenant de tous les milieux juridiques québécois.

L'exercice de la profession d'avocat est proposé comme thème intégrateur des contenus théoriques et des habiletés professionnelles du programme, dans la mesure où les activités d'apprentissage à réaliser graviteront autour de l'idée de mandat à définir, à réaliser et à gérer. Le programme se déroulera en « spirale » plutôt qu'en « silo ». La répartition des connaissances sera progressive jusqu'à englober un ensemble de trente-cinq compétences visées.

L'École se doit d'établir et d'entretenir des liens privilégiés avec les facultés de droit des universités, les associations étudiantes de droit, le corps professoral interne et la communauté

juridique, pour mener à bien sa mission. Également, des partenariats spécifiques sur des enjeux ciblés seront possiblement ratifiés, selon le plan de mise en œuvre du nouveau programme.

Mondialisation et mobilité des avocats

En mai 2001, lors du congrès du Barreau, le ministre de la Justice de l'époque a lancé une invitation à tenir un « lac à l'épaule » sur les enjeux de la mondialisation des services juridiques dont les buts seraient :

1 ■ d'identifier les problématiques soulevées par la mondialisation concernant la pratique du droit et l'avenir de l'industrie des services juridiques au Québec;

2 ■ de dégager les enjeux de la mondialisation des marchés qui se présentent à nous, tant sur le plan professionnel que sur le plan national;

3 ■ de dégager une vision claire de ce que l'on souhaite;

4 ■ d'élaborer une stratégie qui mettra à contribution l'État, le ministère de la Justice et le Barreau.

Afin de mettre à niveau les connaissances de tous, des journées « Mondialisation et Justice » ont eu lieu les 14 et 15 janvier 2002 où ont été abordés en ateliers et en séance plénière plusieurs aspects de la mondialisation des services juridiques. À l'issue de ces journées, le Barreau du Québec et le ministère de la Justice ont convenu de former trois groupes de travail, portant respectivement sur la formation, les technologies et les services institutionnels, afin d'identifier de façon plus précise les problématiques reliées à cette mondialisation et de formuler des recommandations communes pour maintenir la protection du public tout en assurant la compétitivité des avocats québécois en matière de services juridiques.

Depuis, une entente nationale a été signée. Pour ce qui est des travaux respectifs des groupes de travail, ils ont été amorcés et vont bon train. Le rapport devrait être déposé auprès des instances dirigeantes du Barreau au début 2004. Le groupe relatif aux services institutionnels a quant à lui déjà identifié des propositions de modifications à la *Loi sur le Barreau* susceptibles de faciliter la mobilité des avocates et avocats, propositions qui pourraient connaître un dénouement rapide.

Virage technologique : le Juriportail

Soucieux de l'évolution de la pratique du droit et de son mandat de protection du public, le Barreau du Québec est sur le point de doter ses membres de toutes les régions, d'un outil de travail conçu pour leur offrir une diversité accrue de services et d'information.

Cet outil, le Juriportail, est le fruit d'un effort collectif de plusieurs mois de développement dans lequel six partenaires se sont engagés à mettre en place un véritable guichet de services électroniques dont l'objectif premier est de soutenir le spectre des activités qui sont au cœur de la pratique du droit. La contribution des partenaires dans ce projet se concentre autour de leurs champs d'expertise respectifs. Ceci permet d'adresser avec justesse tous les aspects fondamentaux du métier d'avocat de la façon suivante :

- Barreau du Québec et les barreaux de section : la protection du public, l'avenir de la profession, la diversité régionale et les services à la collectivité;
- Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) : la recherche et l'accès au contenu juridique;
- Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBQ);
- Corporation de services : les services aux membres et l'offre commerciale;
- École du Barreau : la clientèle scolaire et la préparation du praticien;
- Telus : le développement du portail et les moyens de télécommunication.

Signée le 22 février 2003, la convention de partenariat a permis de créer, le 26 mai 2003, la corporation d'exploitation « Juriportail ». Les six partenaires y sont représentés et veillent à la bonne marche du projet de développement du portail et préparent son exploitation. Les partenaires partagent les coûts de développement et les frais annuels d'exploitation. Des ressources dédiées au Juriportail assumeront le service à la clientèle (assistance téléphonique, préposés), le marketing électronique (analystes, conseillers), la gestion du portail (webmestre) et la direction de l'exploitation (directeur général).

Le Juriportail sera le véhicule privilégié d'affaires et de services pour joindre tous les praticiens du droit au Québec. Il sera un pont de communication entre tous les intervenants de la communauté juridique et un centre d'activités commerciales pour tous les fournisseurs désireux de joindre cette communauté.

L'été 2003 sera crucial pour le Juriportail car le lancement officiel est prévu à l'automne.

Système intégré d'information de justice

Les travaux du projet de Système intégré d'information de justice du Québec (SIIJ) progressent bien. En mai 2002, un bilan de la situation actuelle des systèmes informatiques de justice a révélé de nombreuses lacunes sur les plans informationnel et technologique. De nombreux représentants du Barreau du Québec ont participé intensément à la définition d'une solution capable de résoudre les nombreux enjeux et préoccupations soulevés par le contexte juridique et technologique actuel. Cette solution-cible a d'ailleurs été présentée le 20 juin 2002 à l'ensemble des ministères et organisations concernés.

Les représentants du Barreau du Québec affectés à ce projet poursuivront au cours de l'année 2003-2004 les travaux de conception, développement et mise en œuvre du projet SIIJ. Nous obtiendrons prochainement le rapport sur l'analyse préliminaire du SIIJ. Nous continuerons par ailleurs à participer activement aux travaux liés à la structure de gouvernance du SIIJ et à l'évaluation des bénéfices du projet pour les avocats. Le Barreau du Québec croit que le projet SIIJ doit procurer une valeur ajoutée à tous les intervenants impliqués dans l'administration de la justice au Québec, qu'ils soient avocats ou justiciables.

Le Barreau continuera de promouvoir, dans l'ensemble des « chantiers » reliés à ce projet, l'importance de favoriser, lorsque possible, la réduction des coûts de justice pour tous ces intervenants et la mise en œuvre de mécanismes efficaces pour assurer la protection de la vie privée et des droits fondamentaux.

Directeur général, Pierre Gauthier

Registre des testaments et des mandats donnés en prévision de l'inaptitude

Après d'intenses négociations, le Barreau du Québec a signé, le 21 mars 2003, un contrat avec la Chambre des notaires qui établit les modalités d'un guichet unique permettant ainsi aux avocats, aux notaires et à la population de présenter leurs demandes et de recevoir les certificats de recherche au même endroit par le biais d'un guichet unique. Chaque ordre professionnel conserve l'entière gestion de ses registres de testaments et de mandats donnés en vue de l'inaptitude et demeurent régis par ses propres règlements. Parallèlement, le Barreau a procédé à des modifications réglementaires fusionnant ses deux règlements en un seul et haussant légèrement les frais pour une inscription aux registres et pour effectuer une recherche.

Nous tenons à remercier l'ensemble des décideurs du Barreau, les membres du Comité administratif et du Conseil général pour l'appui constant et la collaboration dévouée et compétente dont ils ont fait bénéficier notre ordre professionnel tout au long de la dernière année.

LE PERSONNEL DU BARREAU

3

La Direction générale

Me Pierre Gauthier, directeur général

Me Jacques Houle, directeur général adjoint

Me Julie Brunelle, adjointe au bâtonnier

M. Léon Bédard, conseiller en communication et projets spéciaux (depuis le 7 octobre 2002)

Mme Nicole Lavoie, secrétaire du bâtonnier et du vice-président

Mme Nicole Bellavance, secrétaire de la Direction générale

Mme Jocelyne Dionne, préposée au traitement de textes

Mme Chantal Hébert, secrétaire de service

Le Service des finances

M. Pierre Beauchamp, directeur

Mme Hélène Graveline, chef comptable

Mme Louise Tremblay, comptable aux revenus

Mme Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations

Mme Lyne Dupras, préposée à la comptabilité

Mme Myriam Parent, préposée aux revenus

Mme Nicole Fournier, préposée aux revenus de fidéicommis

Mme Kathy Otis, commis à la comptabilité

Le Service de gestion de l'information

Mme Thérèse Perreault, directrice

M. Jacques Bazinet, coordonnateur en gestion documentaire et archives (depuis le 30 septembre 2002)

Mme Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives

Mme Isabelle Garofano, technicienne en gestion des documents et archives

Mme Lucie Grenier, technicienne senior en documentation

M. Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

Mme Muriel Vaillancourt, technicienne senior en documentation

Mme Julie Richard, technicienne en gestion des documents et archives (poste temporaire)

Le Service des greffes

Me Annie Chapados, directrice

Mme Suzie Laurence, superviseure

Mme Nancy Ouellette, technicienne juridique

Mme Johanne Peate, technicienne juridique

Mme Sylvie Roy, secrétaire

Mme Murielle Ménard, préposée au Service des greffes

Mme Martine Aubry, préposée au Greffe d'arbitrage

Mme Anne-Marie Lauriault, préposée au Greffe de réinscription

Mme Elise Dulude, préposée aux renseignements du Tableau de l'Ordre

Mme Carole Robertson, préposée aux Registres des testaments et des mandats en cas d'inaptitude

Mme Linda Kelley, préposée aux Registres des testaments et des mandats en cas d'inaptitude

Le Service des ressources humaines et administration

Mme Marielle Bédard, directrice

Mme Élise Deacon, conseillère en ressources humaines

M. François Racine, coordonnateur des services administratifs

Mme Monik Van Der Meerschen, secrétaire de la directrice

Mme Francine Labonté, réceptionniste

Mme Ghislaine Odam, réceptionniste

M. Denis Saint-Pierre, préposé aux services de messagerie

M. Pierre Bourget, commis de service

M. René Gervais, employé de service

La Direction des technologies de l'information

M. Christian Lavoie, directeur

M. Normand Fafard, coordonnateur développement et assurance qualité

M. Serge Lachapelle, coordonnateur exploitation et sécurité informatique

M. Gaétan Lemelin, analyste-programmeur/Test

M. André Potvin, administrateur des systèmes téléphoniques et de courrier électronique

M. Rachid El-Hachem, analyste-programmeur Web

M. Jean-Pierre St-Yves, analyste-programmeur/DBA

Mme Manon Dupuis, programmeur Webmestre

M. Stéphane Volet, coordonnateur des projets Internet (jusqu'au 10 janvier 2003)

M. Denis Morel, technicien exploitation

M. Alain Gagnon, préposé au centre d'assistance

L'École du Barreau

M. Claude Ducharme, directeur (depuis le 19 août 2002)

Me Lise Tremblay, directrice adjointe

Mme Lise Marcil, responsable de l'administration

Me France Mainville, responsable des services aux étudiants et des stages (jusqu'au 16 août 2002)

Mme Danielle Roy, responsable aux évaluations

Mme Diane Charbonneau, secrétaire de la direction

M. Michel Bal, préposé à l'informatique

Mme Amélie Borges, assistante aux évaluations

Mme Jacinthe Caron, secrétaire au programme

Mme Francine Collette, secrétaire des comités

Mme Danielle Desroches, coordonnatrice à la pédagogie

Mme Michelle Duquette, adjointe en développement des stages

Mme Assunta Spinetti, préposée aux services aux étudiants et aux stages

M. Patrick Pellerin, préposé à la reprographie

Mme Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité

Mme Johanne Dubois, commis à la comptabilité (poste temporaire)

Mme Linda Rioux, préposée à la coordination aux services aux étudiants et aux stages

Mme Danielle Sénécal, secrétaire de service aux évaluations

Mme Céline Théberge, secrétaire à la documentation

Mme Florence Audrain Rochon, commis (poste temporaire)

Centre de Montréal

Me Lise Tremblay, directrice

Mme Nicole Paradis, secrétaire de la directrice

Mme Lyne Brunet, préposée à l'aide financière et aux étudiants

Mme Diane Berger, préposée aux services aux étudiants

Mme Thérèse De Celles, secrétaire-réceptionniste

Mme Denise Pelland, secrétaire-réceptionniste

M. John Geleziunas, concierge

Centre d'Ottawa

Me Jean-Paul Osborne, directeur

Mme Francine Lafrenière, secrétaire du directeur

Mme Solange Labrosse, secrétaire-réceptionniste

Centre de Québec

Me Mabel Dawson, directrice

Mme Diane Jasmine St-Pierre, secrétaire administrative

Mme Hélène Giguère, secrétaire de la directrice (jusqu'au 7 octobre 2002)

Mme Andrée Minville, secrétaire-réceptionniste

Centre de Sherbrooke

Me François Tôth, directeur

Mme Rachel Dostie, secrétaire du directeur

Mme Ginette Lessard, secrétaire-réceptionniste

Le Bureau du syndic

Montréal

Me Louise Comeau, syndique

Me Marie-Josée Bélainsky, syndique adjointe

Me Pierre Bernard, syndic adjoint

Me Nicole Dufour, syndique adjointe

Me Daniel Mandron, syndic adjoint

Me Francine Massy-Roy, syndique adjointe

Me Marie-Claude Thibault, syndique adjointe (depuis le 26 août 2002)

Me Josée Bourdon, syndique adjointe par intérim

Me Julie Barnabé, avocate

Me Edith Delisle, avocate

Me Chantal Fafard, avocate

Me Annie Flamand, avocate (poste temporaire)

Me Sylvie Lambert, avocate

Me Natalia Ouellette, avocate par intérim

Me Anne Provost, avocate

Me Marie-France Perras, avocate responsable à l'accueil et à l'information

Mme Denise Boulet, agente d'information

M. Armand Bourassa, inspecteur-enquêteur chef

M. André Gaudreau, inspecteur-enquêteur

M. Pierre Pouliot, inspecteur-enquêteur

M. Richard A. Perron, inspecteur-enquêteur (jusqu'au 30 septembre 2002)

Mme Suzanne Laberge, inspecteur-enquêteur

Mme Maude Grégoire, secrétaire de la syndique

Mme Délicia Blain-Leduc, secrétaire d'un ou de syndics adjoints (jusqu'au 14 janvier 2003)

Mme Francine Leroux, secrétaire d'un ou de syndics adjoints

Mme Jacynthe Morin, secrétaire d'un ou de syndics adjoints

Mme Murielle St-Pierre, secrétaire d'un syndic adjoint

Mme Solange Bellavance, secrétaire d'un(e) avocat(e)

Mme Hager Eghtedari, secrétaire d'un(e) avocat(e)

Mme Danielle Paquette, secrétaire d'un(e) avocat(e)

Mme Louise Rochon, secrétaire de l'inspection

Mme Ginette Vallée-Paquette, secrétaire à l'inspection

Mme Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicommis

Mme Diane Miron, préposée à l'inspection et secrétaire adjointe de l'inspecteur-enquêteur chef

Mme Sophie Savaria, secrétaire à la gestion des prises de possession

Mme Anna Maria Hermandez, commis de service

Mme Evelyne Paillé, commis (poste temporaire)

Mme Ninon Bérard, réceptionniste-préposée à l'information

Québec

Me Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint

Me Patrick Richard, syndic adjoint

Me Lise Gagnon, avocate

Me Dominique Jolin, avocate

Mme Sonya Brochu, secrétaire d'un syndic adjoint

Mme Yvette Morel, secrétaire d'un syndic adjoint

Mme Lise C. Fortier, secrétaire-réceptionniste

Le Service de l'inspection professionnelle

Me William Dufort, directeur

Mme Diane Falardeau, secrétaire du directeur

Mme Sylvie Dubois, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation

Mme Suzanne Gohier, préposée au traitement des guides d'auto-évaluation

Le Service de la formation permanente

Me Pierre Chagnon, directeur

Me Gilles Bachand, avocat

Mme Louise Bertrand, secrétaire à la direction

Mme Claudia Duflot, préposée à l'organisation des activités de formation

Mme Josée Gagnon, préposée-coordonnatrice aux activités de formation

Mme Ginette Légaré, préposée à l'organisation des activités de formation

Mme Eugénie Lettre, préposée à l'organisation des activités de formation

Le Service de recherche et de législation

Me Suzanne Vadboncoeur, directrice

Me Carole Brosseau, avocate

Me Dominique Launay, avocate

Me Marc Sauvé, avocat

Me Louis-Charles McCann, avocat (poste temporaire)

Mme Claire Ouellet, secrétaire de la directrice

Mme Jeannette Bujold, secrétaire

Mme Danièle Gignac, secrétaire

Mme Carole Oligny-Tremblay, secrétaire

Le Service du marketing et des communications

Mme Isabelle Lavoie, directrice (depuis le 7 octobre 2002)

Mme Gracieuse Bujold, agente de relations publiques

M. Marius Marin, rédacteur en chef du *Journal du Barreau* (jusqu'au 5 juillet 2002)

Me Claude Duchesnay, rédacteur en chef par intérim du *Journal du Barreau* (depuis le 18 juillet 2002)

Mme Johanne Van Der Meerschen, secrétaire de la directrice

Mme Lyne Daigle, secrétaire

Le Service aux membres

Me Robert Primeau, directeur

Me Dyane Perreault, avocate (depuis le 20 juin 2002)

Mme Louise Gauthier, secrétaire du directeur

Mme Diane Poirier, secrétaire

Mme Louise Ste-Marie, secrétaire

2

PARTIE 2

- Le Conseil général
- Le Comité administratif
- Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice
- Les cotisations annuelles 2002-2003
- Le bilan des activités du Bureau du syndic
- Les comités

L'administration du Barreau

LE CONSEIL GÉNÉRAL

1

Les membres du Conseil général

Me Claude G. Leduc, bâtonnier du Québec
Me Pierre Gagnon, vice-président du Barreau
Me Pierre Gauthier, directeur général (non votant)
Me Jacques Houle, directeur général adjoint (non votant)

Délégué de la section de l'Abitibi-Témiscamingue

M. le bâtonnier Marc Lemay

Délégué de la section d'Arthabaska

M. le bâtonnier Jean-Claude Chabot

Déléguée de la section du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie /Îles-de-la-Madeleine

Me Johanne April

Délégué de la section de Bedford

M. le bâtonnier Mario Dionne

Déléguée de la section de la Côte-Nord

Mme la bâtonnière Nathalie Aubry

Délégués de la section de Hull

Mme la bâtonnière Jocelyne Méthot
Me Miville Tremblay

Délégué de la section des Laurentides Lanaudière

M. le bâtonnier Jean Yanakis

Délégué de la section de Laval

M. le bâtonnier Yves Majeau

Délégué de la section de Longueuil

Me Gaston Gauthier

Délégués de la section de la Mauricie

M. le bâtonnier François Vigeant
Me Michel Lebrun

Délégués de la section de Montréal

M. le bâtonnier Alan M. Stein
Me Guylène Beaugé
Me David Collier
Me Éric Dufour
Me Caroline Ferland
Me Denis Mondor
Me Michèle Moreau
Me Stéphane Rivard
Me Pierre Séguin
Me Martin F. Sheehan

Délégués de la section de Québec

Mme la bâtonnière Lise Malouin
Me Luc Chamberland
Me J. Michel Doyon
Me Sophie Gauthier
Me Claudia P. Prémont

Délégué de la section de Richelieu

M. le bâtonnier Robert Ally

Délégué de la section du Saguenay/Lac-Saint-Jean

M. le bâtonnier Serge R. Simard

Déléguées de la section de Saint-François

Mme la bâtonnière Michèle Gérin
Me Dominique Guenin

Membres nommés par l'Office des professions

M. Pierre Boudreault
M. Raoul Desmeules
M. Georges M. Koutchougoura
M. Jean Piérard

Observateurs

M. le bâtonnier Francis Gervais, bâtonnier sortant
Me Henri Kélada, Abitibi-Témiscamingue
Me Alain Gervais, Arthabaska
M. le bâtonnier Richard Guay, Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
Me Carol Abud, Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
Me Francine Morin, Bedford
Me Brigitte Bhérer, Côte-Nord
Me Jean Roy, Laurentides Lanaudière
Me Donato Centomo, Laval
Mme la bâtonnière Jocelyne Pepin, Longueuil
Me Sylvie Harvey, Longueuil
Me Michèle Thivierge, Québec

Me Jocelyn Rancourt, Richelieu
Me André Lalancette, Saguenay/Lac-Saint-Jean
Me Paul Yanakis, président de l'Association des avocats et avocates de province

Invités

Me Christiane Alary, présidente de l'Association du Barreau canadien / Division du Québec
Me Renée Lemoine, vice-présidente de l'Association des avocats et avocates de province
Me Charles Bernard, président de l'Association des Jeunes Barreaux du Québec

20 juin 2002	Montréal
26 septembre 2002	Orford
22 octobre 2002	Montréal
11 novembre 2002	Conférence téléphonique
6 décembre 2002	Montréal
21-22 février 2003	Montréal
27-28 mars 2003	Québec

DATES ET LIEUX DES ASSEMBLÉES

Les principales résolutions

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont résumées[1] ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

1 ■ D'APPROUVER le Règlement modifiant le Règlement sur la conduite des affaires à l'effet d'octroyer aux membres élus du Conseil général, à titre de compensation, un montant de 300 $ pour chaque jour de réunion. (juin 2002 # 14.2)

2 ■ De NE PAS DÉSAVOUER des amendements au Règlement général du Barreau de Longueuil adoptés lors de la séance du 2 mai 2002 concernant la composition du Conseil. (juin 2002 # 16)

3 ■ QUE le Barreau du Québec fasse reporter, au moins à la fin de septembre 2002, la tenue de la consultation générale annoncée et qui portera sur le document sessionnel intitulé : « Mesures visant à instituer un nouveau C.p.c. » et comportant une proposition quant aux deux premiers livres de ce code. (juin 2002 # 26.1)

4 ■ QUE le Barreau du Québec utilise tous les moyens nécessaires afin de faire en sorte que les principaux irritants mentionnés par Me Suzanne Vadboncoeur en regard de la Réforme du *Code de procédure civile* – phase 2, soient retirés. (septembre 2002 # 38)

5 ■ De DÉCIDER d'augmenter la compensation financière pour chaque jour de séance des membres du Comité administratif ainsi que du bâtonnier sortant à 600 $ à compter de l'exercice 2002-2003. (septembre 2002 # 39)

6 ■ D'APPROUVER le plan stratégique (Horizon 2002-2005) tel que soumis et présenté par le directeur général du Barreau du Québec, Me Pierre Gauthier. (septembre 2002 # 43)

7 ■ DE MAINTENIR pour l'an 2003 :

à un dollar (1 $) la contribution individuelle de base des assurés du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle et d'en reporter le paiement jusqu'à avis contraire;

à cinq millions de dollars (5 000 000 $) par sinistre, sans franchise, la garantie généralement applicable sous réserve de la limitation interjuridictionnelle de un million de dollars (1 000 000 $). (septembre 2002 # 52)

8 ■ QUE le Barreau du Québec mette tout en œuvre pour que les maisons de la justice ne deviennent un deuxième palier de justice ou un endroit où il se donnera des consultations juridiques et/ou il se fera de la médiation familiale. (septembre 2002 # 53.1)

9 ■ ATTENDU qu'un projet de modifications au *Code de procédure civile* en matière familiale devrait être déposé au plus tard le 28 octobre 2002 :

■ QUE le Barreau du Québec effectue immédiatement tout ce qui est nécessaire pour que les modifications au *Code de procédure civile* concernant le droit familial ne soient pas déposées, étudiées ou adoptées par l'Assemblée nationale du Québec avant qu'une consultation véritable et complète sur le texte de cette loi n'ait eu lieu auprès de tous ceux et celles touchés par cette réforme;

■ QUE le Barreau du Québec, en plus de tous les autres moyens mis en œuvre par ses membres, organise dans toutes les sections du Québec des journées d'étude pour permettre aux avocats et avocates de prendre connaissance et d'analyser le projet de modifications au *Code de procédure civile* concernant le droit familial et informe la population du Québec de tous les enjeux de cette loi. (octobre 2002 # 58)

10 ■ D'ADOPTER le *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, tel que soumis;

[1] Occasionnellement la résolution peut être reproduite en entier.

De CONFIER à Me Dominique Launay le mandat d'organiser un colloque portant sur les éléments déontologiques soulevés par la mise en application du règlement et l'élaboration du Guide de déontologie, en collaboration avec le Service de recherche et de législation, le Bureau du syndic, le Service de la formation permanente et le Comité de déontologie du Barreau du Québec. (novembre 2002 # 62.2)

11■ QUE le Conseil général DÉMONTRE son intérêt à l'égard du programme d'assistance maternité pour avocate travailleuse autonome, tel que présenté par M. Pierre Boucher, économiste; et

D'AUTORISER la continuation de l'étude afin de parfaire le rapport pour présentation et décision à l'assemblée du Conseil général de mars 2003. (décembre 2002 # 71)

12■ De RENOUVELER le mandat des sept administrateurs actuels dont le mandat devait se terminer le 31 décembre 2002 jusqu'au 31 décembre 2003 et dont les noms apparaissent ci-après :

M. le bâtonnier André Gauthier
M. le bâtonnier Michel Jolin
M. Yves Charbonneau
M. Roger Chiniara
Me Pierre Bornais, c.r.
Mme Élaine C. Phenix
M. René Jarry; et

De DÉSIGNER Me Leslie B. Erdle pour remplacer M. le juge Jacques Fournier, j.c.s. jusqu'au 31 décembre 2003, Me Claude Béland étant nommé président jusqu'au 31mars 2004. (décembre 2002 # 72.1)

13■ CONSIDÉRANT qu'il est approprié de modifier la police d'assurance responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec pour que la garantie s'applique à tout assuré qui n'est ni l'auteur ni le complice d'un détournement de fonds;

De MODIFIER la police d'assurance des membres du Barreau du Québec en ajoutant à l'exclusion le 2e paragraphe de l'exclusion e), à savoir : « en tout état de cause, la présente exclusion ne s'applique pas à tout assuré qui n'en est ni l'auteur ni le complice »;

QUE cette modification entre en vigueur aujourd'hui ce 6 décembre 2002. (décembre 2002 # 72.2)

14■ D'APPROUVER les recommandations du Groupe d'action sur la représentation par avocat devant les tribunaux administratifs, sous réserve d'une analyse de coûts qu'impliquerait l'implantation des recommandations contenues au rapport du Groupe d'action, accompagné d'un échéancier de réalisation, lesquels coûts devront être soumis de nouveau au Comité administratif et approuvés préalablement. (décembre 2002 # 73)

15■ D'APPROUVER le nouveau projet de Tarif d'honoraires judiciaires tel que reproduit à l'annexe II du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. (décembre 2002 # 81.1)

16■ QUE soit tenu à Montréal les 20 et 21 février 2003 un Conseil général spécial visant à analyser et à adopter des solutions concernant notamment :

■ le développement de la profession;

■ la protection de la profession;

■ tout sujet connexe, y compris le mode de nomination des membres de comités, leur fonctionnement ainsi que la circulation de l'information.

QUE Mes Paul Yanakis, Alan Stein, Lise Malouin et Pierre Gagnon soient mandatés pour dresser l'ordre du jour de cette réunion, établir et communiquer un échéancier concernant notamment la transmission des commentaires préalables à tous les participants. (décembre 2002 # 81.7)

17■ D'APPROUVER les énoncés de principes tels qu'établis dans le document préparé par le comité spécial sur l'examen des résolutions de février 2003 et qui sont reproduits intégralement ci-après :

1 _ Le Barreau du Québec tient chaque année, lors du Conseil général de juin, une réunion avec les membres du Conseil général au cours de laquelle il y a :

A ■ présentation par le directeur général de la structure organisationnelle du Barreau et par tout permanent, le cas échéant, d'informations reliées à une question d'importance stratégique;

B ■ remise aux membres du Conseil général d'un cahier d'informations contenant un bref résumé :

_ des dossiers qu'entend piloter le bâtonnier au cours de son mandat;

_ des dossiers en cours d'étude et de leur suivi en y indiquant la date du début de chaque dossier;

_ des dossiers nécessitant une décision du Conseil général au cours de l'année;

_ de l'échéancier prévu de leur présentation pour adoption par le Conseil général;

_ la liste des comités du Barreau et des membres qui siègent au sein desdits comités de même que la date de leur nomination et la durée du mandat.

2 _ Le Barreau du Québec peut utiliser son portail pour communiquer avec les avocats, notamment par le moyen de leur adresse électronique de manière à favoriser une plus grande consultation relativement aux questions d'importance. Pour les membres qui ne peuvent avoir accès à leur adresse électronique, le télécopieur est utilisé comme mode de transmission.

3 _ Le Barreau du Québec achemine, par courriel ou autrement, aux membres du Conseil général, la documentation afférente aux sujets à être traités lors d'un Conseil général, et ce, dès que la documentation applicable devient adéquatement disponible.

4 _ Le Barreau du Québec avise, par courriel ou autrement, les membres du Conseil général des changements législatifs proposés ou adoptés, étant entendu que l'information ainsi fournie ne constitue pas l'envoi de résumés ou une étude de ces changements.

5 _ Le Barreau du Québec invite les bâtonniers de section à soumettre, lors de la création d'un nouveau comité, les noms des membres de leur section pressentis aux fins de siéger à ce comité et que leurs suggestions sont prises en considération par le comité administratif; le tout sous réserve qu'une telle invitation ne peut avoir pour effet de contrevenir aux règles de régie interne du Barreau en ce que les personnes les plus compétentes relativement aux questions étudiées par le comité soient nommées sur celui-ci, et ce, indépendamment de leur lieu de pratique.

6 _ Le bâtonnier du Québec avise le bâtonnier de section de toute nomination au sein d'un comité d'un membre provenant de sa section afin que le bâtonnier de section l'avise lui-même de sa nomination.

7 _ Une révision des membres siégeant aux comités est effectuée lors d'une réunion du Conseil général de préférence lors de la réunion du Conseil général de juin de chaque année. À cet effet, les bâtonniers seront consultés préalablement et leurs recommandations seront prises en considération; le tout sous réserve qu'une telle invitation ne peut avoir pour effet de contrevenir aux règles de régie interne du Barreau en ce que les personnes les plus compétentes relativement aux questions étudiées par le comité soient nommées sur celui-ci, et ce, indépendamment de leur lieu de pratique.

8 _ Le Barreau du Québec communique, par courriel ou autrement, aux membres du Conseil général les rapports des comités après qu'ils ont été approuvés par le comité administratif.

9 _ Les membres des comités et les représentants du Barreau auprès des instances gouvernementales sont informés expressément qu'ils ne sont pas habilités à représenter le Barreau en ce qui a trait à la diffusion de leurs délibérations ni à exprimer la politique du Barreau qui en découle, à l'exception des représentants dûment autorisés par le Barreau du Québec.

Au début de chaque nouvel exercice, les présidents et présidentes des comités du Barreau du Québec sont avisés par écrit par le bâtonnier en poste que les comités ne possèdent qu'un pouvoir de recommandation.

10 _ Le mandat est confié à la directrice du Service du marketing et des communications de développer et soumettre un plan en matière des stratégies gouvernementales, incluant l'engagement d'un ou de lobbyistes, et ce, en fonction des budgets présentement en voie d'adoption.

11 _ Le mandat du comité sur l'érosion des champs de pratique est élargi en ce que le comité sera également voué à la protection et au développement de l'intérêt professionnel des membres, notamment quant au développement des compétences, au développement des champs de pratique existants, au développement de nouveaux champs de pratique et à la pratique du droit, le tout afin d'améliorer la protection de l'intérêt du public. (mars 2003 # 85.1)

18■ D'APPROUVER les *Règles relatives au régime d'aide à la maternité et à la paternité pour les avocats et avocates membres du Barreau du Québec*;

D'ENTÉRINER la création d'un régime d'assistance parentale pour les avocats et avocates membres du Barreau du Québec, tel que décrit dans les Règles relatives au régime d'aide à la maternité et à la paternité pour les avocats et avocates membres du Barreau du Québec;

De RECOMMANDER à l'assemblée générale des membres du Barreau du Québec une augmentation de la cotisation annuelle exigible de 30 $ par membre à compter de l'exercice 2004-2005 pour les fins strictes d'application du régime d'assistance parentale. (mars 2003 # 92)

19■ De RECOMMANDER à l'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec une augmentation de la cotisation annuelle exigible de 85 $ par membre à compter de l'exercice 2004-2005 selon les modulations suivantes :

ANNÉES D'INSCRIPTION	L'AUGMENTATION	NOUVEAU TOTAL
Année de la 1re inscription	26 $	184 $
2e année	58 $	442 $
3e année	70 $	531 $
De la 4e à la 45e année	85 $	633 $
45e et plus	Nil	Nil

ET

CONSIDÉRANT que, pour réaliser la mission du Barreau du Québec, les augmentations usuelles et normales des dépenses dues à l'augmentation du coût de la vie devraient être comblées à compter de l'exercice 2005-2006 par des augmentations de revenus selon une formule d'indexation annuelle au coût de la vie;

De RECOMMANDER à l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec D'AUGMENTER annuellement la cotisation annuelle exigible des membres du Barreau du Québec en fonction d'un pourcentage équivalant à l'indice des prix à la consommation, secteur de Montréal, selon les données fournies par Statistique Canada à compter de l'exercice financier 2005-2006. (mars 2003 # 93.3)

20■ D'APPROUVER les modifications au *Règlement sur le Registre des testaments* et au *Règlement sur le Registre des mandats du Barreau du Québec*, telles que reproduites à l'annexe II du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. (mars 2003 # 104.1)

21■ QU'UN comité soit formé pour étudier toutes les dispositions nécessaires pour que les avocats et avocates qui sont des associés non participants et non complices aux actes de fraude ou de malversation reprochés à un associé bénéficient d'une protection financière les mettant à l'abri d'une condamnation pouvant faire suite à une poursuite dirigée contre eux par les victimes d'un tel associé qui n'auraient pas été suffisamment indemnisées par le Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec et que ce comité fasse rapport à une prochaine assemblée des membres du Conseil général. (mars 2003 # 104.2.1)

22■ QUE le comité formé en vertu de la résolution 104.2.1 fasse les recommandations qu'il juge appropriées pour s'assurer, dans la mesure du possible, que le public soit protégé. (mars 2003 # 104.2.2)

23■ QUE le Barreau du Québec obtienne, avant le Conseil général du mois de mars de chaque année, toutes les informations financières afférentes à la cotisation à être imposée aux membres du Barreau en vue du financement du Centre d'accès à l'information juridique du Québec. (mars 2003 #104.4.1)

24■ De RECOMMANDER à l'Assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec la cotisation suivante :

De FIXER à 300 $ la cotisation spécifiquement affectée aux fins de financement du Centre d'accès à l'information juridique du Québec (CAIJ) pour l'exercice 2004-2005, selon les modulations et les exemptions usuelles applicables selon le nombre d'années d'inscription comme suit :

Première année	90 $
Deuxième année	210 $
Troisième année	255 $
Quatrième année et plus	300 $

(mars 2003 # 104.4.2)

LE COMITÉ ADMINISTRATIF 2

18 avril 2002	Montréal
14 mai 2002	Conférence téléphonique
23 mai 2002	Montréal
19 juin 2002	Montréal
4 juillet 2002	Conférence téléphonique
11 juillet 2002	Conférence téléphonique
6 août 2002	Conférence téléphonique
22-23 août 2002	Montebello
25 septembre 2002	Orford
28 septembre 2002	Conférence téléphonique
9 octobre 2002	Conférence téléphonique
23 octobre 2002	Montréal
7 novembre 2002	Conférence téléphonique
12 novembre 2002	Montréal (séance d'audition)
13 novembre 2002	Montréal
5 décembre 2002	Montréal
7 décembre 2002	Conférence téléphonique
24 janvier 2003	Conférence téléphonique
30-31 janvier 2003	North Hatley
27 février 2003	Montréal
12 mars 2003	Montréal
26 mars 2003	Québec

DATES ET LIEUX DES ASSEMBLÉES

Les membres du comité administratif

Me Claude G. Leduc, bâtonnier du Québec
Me Pierre Gagnon, vice-président du Barreau
Me Alan M. Stein, bâtonnier de Montréal
Me Stéphane Rivard, Barreau de Montréal
Me Caroline Ferland, Association du Jeune Barreau de Montréal
Me Lise Malouin, bâtonnière de Québec
Me J. Michel Doyon, Barreau de Québec
Me Johanne April, Barreau du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine
Me Gaston Gauthier, Barreau de Longueuil
M. Georges M. Koutchougoura, nommé par l'Office des professions

Autres personnes qui assistent aux séances

M. le bâtonnier Francis Gervais, observateur à titre de bâtonnier sortant
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Jacques Houle, directeur général adjoint et secrétaire du Barreau

Les principales résolutions

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le comité administratif sont résumées[2] ci-après.

Sur propositions dûment appuyées, il a été résolu :

1 ■ D'OCTROYER une subvention de 20 000 $ à l'Association du Barreau canadien pour l'aider à la réalisation de son congrès annuel qui se tiendra à Montréal, en juin 2003. (avril 2002 # 6.1.1)

2 ■ De RECOMMANDER le renouvellement du mandat de Me Bernard Synnott à titre de représentant du Barreau du Québec au comité consultatif sur les nominations à la magistrature fédérale pour l'Ouest du Québec à la fin du présent mandat qui se terminera le 30 juin 2002. (avril 2002 # 11)

3 ■ D'APPROUVER les modifications proposées par Me Gilles Bachand, avocat au Service de la formation permanente, aux *Règles et procédures d'élection au bâtonnat et à la vice-présidence*, le tout tel que reproduit à l'annexe I du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. (avril 2002 # 13)

4 ■ De DÉSIGNER M. le bâtonnier Claude Masse, comme récipiendaire de la Médaille du Barreau du Québec 2002. (avril 2002 # 14.1)

5 ■ De DÉSIGNER à titre de récipiendaires des Mérites du Barreau 2002 les personnes suivantes :

Me Joan Clark (Montréal)

Me Anne Couture (Québec)

Me Denis Ferland (Québec). (avril 2002 # 25.10.1)

6 ■ D'ACCORDER le Mérite Christine-Tourigny 2002 à Me Lucie Lamarche. (avril 2002 # 25.10.2)

7 ■ D'APPROUVER les grandes orientations présentées dans le modèle d'affaires du portail et de continuer les démarches et les négociations afin de finaliser le projet; et

D'AUTORISER le directeur général du Barreau du Québec, Me Pierre Gauthier, à présenter dans les plus brefs délais, une demande de subvention au Fonds de l'autoroute de l'information pour faciliter la réalisation de ce projet de portail. (mai 2002 # 33)

8 ■ D'APPROUVER les *Règles de régie interne* telles que reproduites à l'annexe I du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante. (mai 2002 # 35)

9 ■ D'APPUYER le rapport du Comité national sur l'exercice inter-juridictionnel du droit, daté du 8 mai 2002. (mai 2002 # 38.3)

10 ■ D'APPROUVER l'octroi d'une subvention de 2 000 $ pour aider à la tenue de la Conférence internationale sur le développement durable qui s'est tenue du 13 au 15 juin 2002 à Montréal. (juin 2002 # 65.2)

[2] Occasionnellement la résolution peut être reproduite en entier.

11■ De DÉSIGNER M. le bâtonnier Francis Gervais pour siéger au conseil d'administration de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada pour l'exercice 2002-2003 afin de représenter les deux ordres professionnels de juristes du Québec. (juin 2002 # 70.1)

12■ CONSIDÉRANT la démission de Me Jean-Jacques Gagnon, de Montréal, à titre de vice-président canadien de l'Union internationale des avocats (U.I.A.);

De DÉSIGNER pour le remplacer au poste de vice-président canadien de l'Union internationale des avocats, M. le bâtonnier Denis Jacques, de Québec. (juin 2002 # 74)

13■ De DÉSIGNER Me Marie-Claude Thibault pour occuper le nouveau poste de syndique adjointe à Montréal selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur. (juin 2002 # 87.1)

14■ De DÉSIGNER Me Dyane Perreault pour occuper le poste d'avocate au Service aux membres du Barreau du Québec selon les termes et conditions prévus à la convention collective en vigueur. (juin 2002 # 87.2)

15■ De SOUMETTRE la candidature de M. le bâtonnier Claude Masse au ministère de la Justice du Québec pour recevoir le Prix de la Justice du Québec 2002. (juin 2002 # 90)

16■ D'APPROUVER la création du Programme de dépannage d'urgence professionnel pour les membres du Barreau du Québec, souscripteurs au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle, tel que proposé. (juin 2002 # 91)

17■ De MANDATER le bâtonnier du Québec afin d'entrer en communication avec le ministère de la Justice dans le but de faire en sorte que le Barreau du Québec soit un des 15 membres de la Commission consultative qui sera formée en vertu des articles 20 et suivants de la *Loi contre la pauvreté*. (juin 2002 # 94.6)

18■ D'ENTÉRINER la recommandation du comité de sélection et d'autoriser la Direction générale du Barreau du Québec à retenir les services de M. Claude Ducharme à titre de directeur de l'École du Barreau du Québec, le tout selon les termes et conditions à être finalisés par la Direction générale. (juillet 2002 # 97)

19■ D'AUTORISER une contribution financière d'un maximum de 40 000 $ afin de participer à la campagne publicitaire préparée par l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec dans le but de promouvoir la médiation, le tout sous réserve de tenter d'obtenir des modifications aux irritants contenus dans le document de présentation et aux éléments mentionnés dans le rapport préparé par M. Léon Bédard en regard de la campagne publicitaire et, en dernier lieu, de s'assurer qu'une étude d'impact soit réalisée tout en laissant le soin au comité exécutif du Barreau de décider si les réserves mentionnées ci-haut sont rencontrées dans la mesure du possible. (juillet 2002 # 98)

20■ De MODIFIER les règles relatives à la présentation de requêtes au comité administratif et au comité des requêtes à l'effet que le bâtonnier du Québec ou, en son absence, le vice-président, soit autorisé à décider s'il y a lieu ou non de retenir les services d'un procureur pour assister le comité administratif, le comité des requêtes, le comité d'accès à la profession et le comité du Fonds d'indemnisation dans tout dossier soumis aux deux instances décisionnelles et de choisir le procureur. (juillet 2002 # 100, 121)

21■ D'AUTORISER Me Isabelle Roy, présidente du comité organisateur du congrès du Barreau du Québec pour l'année 2003, ou Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau du Québec, à présenter une demande de licence de tirage auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux à laquelle seront joints un chèque de 3 625 $ en acquittement des droits exigibles et des frais d'administration ainsi qu'une lettre de garantie de la Banque Nationale du Canada, institution financière du Barreau du Québec, afin de couvrir la valeur totale des trois prix qui seront offerts lors du tirage qui est évaluée à une valeur approximative de 25 000 $. (juillet 2002 # 104.3)

22■ D'APPROUVER la participation du Barreau du Québec à la campagne de publicité de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec concernant la médiation civile et commerciale; et

D'AUTORISER un budget de 40 000 $ à cette fin. (août 2002 # 129.4)

23■ D'OCTROYER une subvention de 5 000 $ à la Faculté de droit de l'Université Laval afin d'aider à la réalisation de la Conférence internationale Claire L'Heureux-Dubé qui se tiendra à Québec du 20 au 22 mars 2003. (septembre 2002 # 136.1.2)

24■ D'OCTROYER une subvention de 650 $ à la Faculté de droit de l'Université Laval afin d'aider à la réalisation de l'édition 2003 des JEUX-RIDIQUES (CANADA LAW STUDENT GAMES) par l'achat d'une page complète de publicité dans le Guide officiel des JEUX-RIDIQUES. (septembre 2002 # 136.1.4)

25■ D'APPROUVER le renouvellement du Régime d'assurance collective du Barreau du Québec (Contrat numéro 26000 avec la Croix Bleue) jusqu'au 1er octobre 2003. (septembre 2002 # 136.1.11)

26■ D'APPROUVER l'augmentation de la cotisation de 8,00 $ à 10,50 $ au bénéfice de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, et ce par membre, en tenant compte du facteur d'équivalence à temps plein. (septembre 2002 # 136.1.13)

27■ D'APPROUVER le principe visant une éventuelle entente entre le Barreau du Québec, le Centre d'accès à l'information juridique et les Éditions Yvon Blais Inc. en vue de céder les droits du Barreau du Québec sur le produit REJB au Centre d'accès à l'information juridique, sous réserve que lorsque le CAIJ n'offrira plus le produit REJB il rétrocède tous les droits avec la valeur ajoutée au Barreau du Québec. (septembre 2002 # 139.1)

28■ D'APPROUVER la convention de cession à intervenir entre le Barreau du Québec et le Centre d'accès à l'information juridique en vue de céder au CAIJ le contrat REJB et tous les droits, titres et intérêts qu'il détient, le tout tel que reproduit à l'annexe I du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante; et

D'AUTORISER M. le bâtonnier Claude G. Leduc à signer tout document pour y donner pleinement effet. (septembre 2002 # 139.2)

29■ D'ENTÉRINER la recommandation du comité de sélection et de désigner comme Directrice du marketing et des communications du Barreau du Québec Madame Isabelle Lavoie, sous réserve de finaliser les termes et conditions avec la Direction générale. (septembre 2002 # 157.1)

30■ D'APPROUVER le projet de convention de paiement entre le Centre d'accès à l'information juridique et le Barreau du Québec relativement à la TPS et la TVQ. (octobre 2002 # 164.2)

31■ De S'OPPOSER aux modifications demandées par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances à l'article 182 de la *Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*. (octobre 2002 # 179)

32■ De DÉSIGNER comme candidat pour recevoir le Prix Droits et Libertés 2002, qui sera octroyé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Me Julius H. Grey, de Montréal. (octobre 2002 # 187.1)

33■ D'APPROUVER la création d'un comité spécial qui aurait le mandat d'analyser la problématique de l'érosion de certains champs de pratique; d'élaborer des avenues de solutions et de préparer un plan d'action à court et moyen termes. (novembre 2002 # 196)

34■ D'APPROUVER les recommandations du Groupe d'action sur la représentation par avocat devant les tribunaux administratifs, sous réserve d'une analyse de coûts qu'impliquerait l'implantation des recommandations contenues au rapport du Groupe d'action, accompagné d'un échéancier de réalisation, lesquels coûts devront être soumis de nouveau au Comité administratif et approuvés préalablement. (novembre 2002 # 198)

35■ D'AUTORISER le directeur général du Barreau du Québec, Me Pierre Gauthier, à signer l'entente de partenariat créant le portail du Barreau à titre de partenaire additionnel (septième part) et de le désigner comme représentant de cette part additionnelle au bureau du portail. (novembre 2002 # 200)

36■ D'APPROUVER l'Accord de libre circulation nationale adopté le 16 août 2002 par l'assemblée des délégués de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada (FOPJC) et D'AUTORISER le vice-président du Barreau du Québec, Me Pierre Gagnon, à le signer. (décembre 2002 # 228)

37■ D'APPROUVER le plan d'action soumis par le comité sur la médiation contenu dans le procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2002 et, plus particulièrement, la section 4 qui s'intitule : « Actions à prendre pour la médiation »; et

De MANDATER Me Dyane Perreault afin de travailler en collaboration avec le Comité sur la médiation dans le but de réaliser les actions préconisées. (décembre 2002 # 235)

38■ D'OCTROYER une subvention de 2 500 $ à l'organisme Avocats sans frontières Québec et d'autoriser l'adhésion du Barreau du Québec à cet organisme en acquittant les frais de 750 $ et, enfin, de prévoir un montant de 500 $ pour publiciser de la façon la plus appropriée, selon le Service du marketing et des communications, cette subvention. (janvier 2003 # 247.1.1)

39■ D'AUTORISER une contribution annuelle de 2 000 $ afin de financer les activités du Comité des organismes accréditeurs en médiation familiale pour l'exercice 2002-2003. (janvier 2003 # 247.1.7)

40■ CONSIDÉRANT que le Fonds de l'autoroute de l'information accorde une subvention d'un montant de 200 000 $ au Barreau du Québec pour la réalisation du projet « Portail du Barreau du Québec »;

D'AUTORISER M. le bâtonnier Claude G. Leduc ou le directeur général, Me Pierre Gauthier, à signer ladite convention de subvention ainsi que tout autre document ayant pour but d'y donner pleinement effet. (janvier 2003 # 277.4)

41■ D'AUTORISER le directeur général du Barreau du Québec, Me Pierre Gauthier, à signer une lettre confirmant conjointement avec le directeur général du CAIJ à l'effet que les logiciels et la technologie de Delphes Technologies Inc. ont passé avec succès les essais conformément à l'article 6.5 de ladite entente. (février 2003 # 299)

42■ De DEMANDER au bâtonnier du Québec de faire parvenir une lettre dans les meilleurs délais au ministre des Finances du Canada afin que soit retirées les propositions d'amendement à la *Loi sur la taxe d'accise* visant à annuler les effets des décisions déjà rendues par les tribunaux. (mars 2003 # 315)

43■ De DEMANDER au bâtonnier du Québec de faire parvenir une lettre au président du Tribunal administratif du Québec afin de l'inviter à constituer avec le Barreau du Québec un comité de liaison dont le mandat détaillé et la composition seront établis ultérieurement. (mars 2003 # 316)

Le nombre de décisions du comité administratif approuvant ou rejetant les recommandations du comité de l'inspection professionnelle

Neuf recommandations du comité de l'inspection professionnelle ont été présentées au comité administratif et elles ont toutes été approuvées.

LE TABLEAU DE L'ORDRE ET LES PERMIS D'EXERCICE

3

En plus d'offrir à la population en général un service de renseignements du Tableau de l'Ordre durant les heures normales d'opération, le Barreau du Québec met à la disposition de sa clientèle un service de réponses mécanisé afin de réduire au minimum le temps d'attente et permettre une réponse 24 heures par jour, et ce, sept jours par semaine.

Il est à noter que 82 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Au cours de l'année 2002-2003, il y a eu 679 nouvelles inscriptions au Tableau de l'Ordre et 40 avocats ont été radiés pour défaut de paiement des cotisations. Depuis le dernier exercice, le nombre total d'avocats inscrits au Tableau de l'Ordre est passé de 19 315 à 19 768 au 31 mars 2003; 57 % des avocats sont de sexe masculin.

SECTIONS	CODES	AVOCATS		CONSEILLERS EN LOI	
		HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES
Abitibi-Témiscamingue	01	74	63		
Arthabaska	02	138	67		
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine	03	144	82		
Bedford	04	96	58		
Hull	05	643	567	4	
Montréal	07	6 267	4 715	8	4
Québec	08	1 813	1 304	2	2
Richelieu	09	289	214		1
Saint-François	10	244	170		
Saguenay/Lac-Saint-Jean	11	202	117		
Mauricie	12	155	86		
Côte-Nord	13	65	32		
Longueuil	14	433	388	4	
Laval	15	324	245		
TOTAL		11 309	8 433	19	7

DATES ET LIEUX LES PERMIS D'EXERCICE AU 31 MARS 2003

Au cours de l'année, 72 autorisations spéciales d'exercer ont été accordées à des avocats hors du Québec, réparties comme suit :

BARREAUX	AUTORISATIONS
Barreau de l'Ontario	60
Barreau du Nouveau-Brunswick	6
Barreau de la Colombie-Britannique	2
Barreau de la Nouvelle-Écosse	3
Barreau de l'Alberta	1

LES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'EXERCER

4 LES COTISATIONS ANNUELLES 2002-2003

LES COTISATIONS AU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année	158,00 $
Deuxième année	384,00 $
Troisième année	461,00 $
Quatrième année et plus	548,00 $

LA COTISATION AU FONDS D'INDEMNISATION DU BARREAU DU QUÉBEC	
Première année et plus	25,00 $

LA CONTRIBUTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX MEMBRES DU BARREAU (PAMBA)	
Première année et plus	10,00 $

LA CONTRIBUTION AU FINANCEMENT DE L'OFFICE DES PROFESSIONS	
Première année et plus	17,45 $

NOTE : Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation.

Un abonnement de 15,00 $ au *Journal du Barreau* est inclus dans la cotisation au Barreau du Québec.

La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1er avril de chaque année financière.

LES COTISATIONS AU CENTRE D'ACCÈS À L'INFORMATION JURIDIQUE (CAIJ)	
Première année	90,00 $
Deuxième année	210,00 $
Troisième année	255,00 $
Quatrième année et plus	300,00 $

NOTE : Les avocats inscrits au Tableau de l'Ordre depuis 45 ans et plus ne paient aucune cotisation.

LES COTISATIONS AUX BARREAUX DE SECTION		
Abitibi-Témiscamingue		110,00 $
Arthabaska		85,00 $
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine		102,00 $
Bedford		
	Quatre premières années	75,00 $
	Cinquième année et plus	80,00 $
Côte-Nord		187,50 $
Hull		
	Première année	60,84 $
	Deuxième année et plus	105,00 $
Laurentides Lanaudière		108,12 $
Laval		
	Première et deuxième années	75,00 $
	Troisième année et plus	125,00 $
Longueuil		
	Première année	75,00 $
	Deuxième année	85,00 $
	Troisième année	105,00 $
	Quatrième année et plus	155,00 $
Mauricie		
	Première année	85,00 $
	Deuxième année et plus	140,00 $
Montréal		
	Première année	55,00 $
	Deuxième année	70,00 $
	Troisième année	80,00 $
	Quatrième année et plus	115,00 $
Québec		
	Première année	85,00 $
	Deuxième et troisième années	110,00 $
	Quatrième année et plus	150,00 $
Richelieu		
	Première année	100,00 $
	Deuxième année et plus	140,00 $
Saguenay/Lac-Saint-Jean		140,00 $
Saint-François		150,00 $

NOTE : Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

La cotisation aux sections inclut 30,00 $ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et Québec.

LE BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC

5

BILAN DES ACTIVITÉS DU BUREAU DU SYNDIC 2002-2003	
Appels téléphoniques d'information	6 389
Dossiers d'information	350
Dossiers d'intervention et enquête	1 839
Dossiers de conciliation	862
Dossiers de réinscription sous les articles 65,70,74 et 122 L.B.	123
Dossiers suivant l'article 55.1 C.P.	15
TOTAL des dossiers ouverts	3 189
Perquisitions	20
Prises de possession	22
Plaintes disciplinaires	65

LE COMITÉ DE DISCIPLINE

6

a) Formation

C.G. 03/06/67

b) Membres

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau

Me Réjean Blais

Présidents substituts désignés par le gouvernement après consultation du Barreau

Me Michèle Cohen
Me Brigitte Deslandes
Me Guy Godreau
Me William Hartzog
Me Paul Laflamme
Me Mireille Larouche
Me Nicole L'Escadres
M. le bâtonnier Jean Pâquet

Membres désignés par le Conseil général

MONTRÉAL

Me Jean-Pierre Arsenault
Me Pierre Audet
Me François Barette
Me Pierre Barsalou
Me Nathalie Bédard
Me J.L. Marc Boivin
Me Pierre Bourque, c.r.
Me Pierre Boyer
Me Jean-Yves Brière
Me Christiane Brizard
Me William Brock
Me France Charbonneau
Me Marc Charbonneau
Me Denyse Charest
Me Maurice Cloutier
Me Louis Coallier
Me Roger Coulombe
Me Lewis M. Cytrynbaum
Me Jean-Claude Danis
Me Jean-Pierre Dépelteau
Me Marie Deslauriers
Me Martin Desrosiers
Me Donald Devine
Me Serge Gaudet
Me Teddy Goloff
Me Michael Peter Goodhue
Me Yves Hamel
Me Patrick C. Henry
Me Gérald F. Kandestin
Me Steven B. Katkin
Me Leonard Kliger
Me Marc Laperrière
Me Pierre Lecavalier
Me Hélène Leduc
Me Jean-François Lehoux
Me Zavie Levine
Me Michael D. Levinson
Me Irwin Liebman
Me Sylvain Lussier
Me Joel Mercier
Me Benoît Monette
Me Claude Nadeau
Me Howard Nemeroff
Me Mark Paci
Me Etienne Panet-Raymond
Me Mark Peacock
Me Jean-Luc Pétrin

Me Mireille Pinard
Me Gilbert Poliquin
Me Claude Provencher
Me André Royer
Me Paul Ryan
Me Chantal Sauriol
Me Denis Sauvé
Me Roger P. Simard
Me Christian M. Tremblay
Me Jean Tremblay
Me Julie Veilleux
Me David H. Wood

QUÉBEC
Me Michel Beaupré
Me Pierre C. Bellavance
Me Jacques Bouchard
Me Reynald Brochu, c.r.
Me Marie-Josée Brodeur
Me Pierre Daignault
Me Claire Delisle
Me Luc Dignard
Me Jean-Marc Dufour
Me Pierre Giroux
Me André Jacques
Me Odette Lacroix
Me Jean-Guy Lebel
Me Jean-H. Lemire
Me Suzanne Ouellet (jusqu'au 27 janvier 2003)
Me Henri Renault
Me Michel Roberge
Me Judith Rochette
Me Guy G. Roy
Me Hughes Roy
Me Jean-Guy Roy
Me Michèle Thivierge

AUTRES RÉGIONS
Me Charles Belleau
Me Paul Charlebois
Me Paul Dunnigan
Me Harold Gagnon
Me Nicole Gibeau
Me Michel Isabelle
Me Paul LeBoutillier
Me Noé Leclerc
Me Rose-Marie Millar
Me Guy G. Pinsonnault
Me Steve Reimnitz, c.r.
Me Isabelle Roy
Me Reine-Marie Roy
Me Guy Saint-Aubin
Me Louis Savoie
Me Danielle Turcotte

Secrétaire désignée par le Conseil général

Me Annie Chapados

c) Nombre de séances

Cent quarante-sept

d) Rapport

Le comité de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du *Code des professions* et est saisi de toute plainte formulée contre un avocat pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou de la *Loi sur le Barreau*, en autant que la plainte respecte la forme et le contenu prescrits par le *Code des professions*. Durant l'année 2002-2003, le Comité de discipline a été saisi de trois requêtes en radiation provisoire, a rejeté 14 plaintes disciplinaires et a vu 25 de ses décisions portées en appel : 20 devant le Tribunal des professions et cinq faisant l'objet d'une requête en révision judiciaire à la Cour supérieure. Pendant cette période, le directeur général a transmis 36 avis de radiation, impliquant 27 avocats, à tous les membres de l'Ordre par l'intermédiaire du *Journal du Barreau*, ainsi qu'aux directeurs des services judiciaires de chaque palais de justice.

ORIGINE	MONTRÉAL	QUÉBEC	RÉGION	TOTAL
Syndic du Barreau du Québec	56	9	0	65
Syndic ad hoc à la suite de la révision (art. 123.3 C.P.)	8	0	0	8
Plaignant privé	17	5	12	34
				107

PLAINTES DÉPOSÉES DU 1er AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

Période de radiation de trois mois et moins	44
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	25
Période de radiation d'un an à cinq ans	65
Période de radiation de six ans à neuf ans	34
Période de radiation de plus de dix ans	30
Radiation permanente	5
Suspension du permis d'exercice	10
Limitation du droit de pratique	1
Amende de 600 $ et moins	27
Amende de plus de 600 $	15
Réprimande	16
Ordonnance de remboursement	30

SANCTIONS IMPOSÉES PAR CHEF D'ACCUSATION DU 1er AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

LE COMITÉ DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE 7

a) Formation

C.G. 01/04/77 - C.A. 26/06/80 - C.A. 09/01/81

b) Membres

Me François Daviault, président
Me Johanne Brodeur (depuis le 20 juin 2002)
Me Michel Caron
Me C.-François Couture
Me Pierre Lestage
Me Errol Payne
Me Francine Pharand (jusqu'au 11 juin 2002)
Me Denise Synnott (jusqu'au 11 juin 2002)
Me François Valin
Me Kenneth Zigby
Me William Dufort, secrétaire

Inspecteurs

Me Dominique Audet
Me Jean R. Barbès
Me Jean L. Beauchamp
Me Claude Blouin
Me Jacques Bouchard
Me Jean-Pierre Bousquet
Me Gilles Charpentier
Me Pierre Desaulniers
Me François Doré
Me Monique Dupuis
Me Gaston Gauthier
Me Suzanne Guillet
Me Pierre Latulippe
Me Georges E. Laurin
(jusqu'à son décès le 30 octobre 2002)
Me Madeleine Lemieux
Me Jean-Michel Montbriand
Me Charles Morisset
Me Jocelyne Pepin
Me Diane Poirier
Me Claude Quidoz
Me Denise Roy
Me Carole St-Jean
Me Gérald Soulière
Me Jocelyne Tremblay
Me Serge D. Tremblay
Me Thierry Usclat
Me Louis-Marie Vachon (jusqu'à sa nomination comme juge, le 1er juillet 2002)

c) Nombre de séances

Douze

d) Rapport

Le comité, dont le mandat est de surveiller l'exercice de la profession, utilise son Guide d'auto-évaluation ainsi que ses programmes de visites d'inspection professionnelle régulières pour aider les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. C'est ainsi que 585 cabinets regroupant 1 384 avocats ont pu bénéficier de recommandations visant à accroître leur efficacité.

Le comité continue d'offrir sa procédure de démarrage de bureau à tous les avocats qui en font la demande. Au cours du dernier exercice, ce service a été offert, gratuitement, à 35 avocats. Le programme sera maintenu au cours du prochain exercice.

Il existe des avocats dont les difficultés nécessitent une intervention plus soutenue de la part du comité de l'inspection professionnelle. Ainsi, six dossiers d'enquête spéciale étaient encore actifs au début du présent exercice, au cours duquel le comité a ordonné la tenue de dix nouvelles enquêtes spéciales. Sept dossiers ont connu leur dénouement et les recommandations du comité de l'inspection professionnelle ont été acheminées au comité administratif comme l'exige le *Règlement sur la procédure du comité de l'inspection professionnelle* des avocats. Neuf dossiers sont encore actifs à la fin de l'exercice.

En ce qui concerne les dossiers terminés, les recommandations formulées par le comité de l'inspection professionnelle comportent notamment une ordonnance de pratique sous surveillance d'un maître de stage; deux ordonnances de stage de perfectionnement avec pratique sous surveillance d'un maître de stage; six ordonnances d'un stage de perfectionnement avec limite totale du droit de pratique. Un dossier n'a nécessité aucune recommandation et un autre dossier s'est terminé par la démission du Tableau de l'Ordre de l'avocate concernée.

Le comité de l'inspection professionnelle a procédé à la mise à jour des documents suivants :

- le formulaire « Guide d'auto-évaluation », en français et en anglais;
- le formulaire « Rapport de l'inspecteur après une visite »;
- le guide de Me Michelle Thériault « L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres : Quel contrat choisir ? Quelles clauses prévoir ? » Ce document est maintenant disponible sur Internet;
- la Liste de contrôle en matière de droit pénal qui est disponible sur Internet;
- la Liste de contrôle en matière de droit de la famille qui sera disponible sur Internet au cours du prochain exercice financier.

Quant au *Règlement sur la procédure du comité de l'inspection professionnelle*, les démarches visant à faire débloquer les demandes de modifications législatives et réglementaires proposées par le Barreau en 1993 se sont poursuivies et il y a bon espoir que ce dossier connaisse son dénouement au cours du prochain exercice.

Le comité de l'inspection professionnelle a poursuivi la révision en profondeur de son processus d'évaluation de la compétence professionnelle des avocats, particulièrement en matière d'enquêtes spéciales. Il espère en arriver à un processus plus efficace, plus précis et dont la méthodologie rencontre toutes les exigences de la docimologie moderne.

Le comité s'est également donné comme mission de venir en aide aux avocats plus âgés qui éprouvent ou risquent d'éprouver, d'ici quelques années, des difficultés sur le plan de leur pratique. Il a déposé son rapport au comité administratif, qui en a entériné les conclusions au mois de février 2003. La mise en œuvre sera amorcée dès le début de l'année financière 2003-2004.

Le comité de l'inspection professionnelle a engagé la révision de sa procédure d'inspection générale auprès des avocats œuvrant dans l'entreprise et dans l'administration. Grâce à la collaboration des représentants du comité des avocats de l'administration et de l'entreprise et de l'Association des chefs de contentieux et secrétaires d'entreprises, le comité adoptera cette année des outils de travail et une approche qui tiendront compte des particularités de la pratique de ces avocats.

LE COMITÉ D'ACCÈS À LA PROFESSION 8

	2001-2002	2002-2003
Nombre de candidats	160	159
Nombre de convocations	68	59
Candidats inadmissibles	14	8
Candidats admissibles	136	141
Candidats admissibles sous conditions	1	2
Désistements	9	5
Enquêtes en cours	0	3
Candidats devant suivre des cours sur la réforme du *Code civil*	0	0

a) Formation

1973

b) Membres

Me André Roy, président
Me Charles E. Bertrand
Me Yvan Biron
Me Jacques Casgrain
Me Jean-François Jobin
Me Anne Lessard
Me Madeleine Lemieux
Me Line Ouellet
Me Pierre Proulx
Me Annie Chapados, secrétaire

c) Nombre de séances

Une séance préparatoire
Cinq séances en conférence téléphonique
Quatorze audiences

d) Rapport

Le comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

LE COMITÉ DES ÉQUIVALENCES 9

a) Formation

C.G. 1974

b) Membres

Me Odette Jobin-Laberge, présidente
Me Marie-Ange Alcindor-Coulanges
Me Charles Belleau
Me Jacques Bissonnette
Me Doreen Brown
Me Marcel Dubé
Me Louise-Hélène Richard
Me Philippe Fortin
Me Dominique Goubau
Me Pierre-Gabriel Jobin
Me Pierre Nollet
Me Pierre Chagnon, secrétaire
Me Gilles Bachand, secrétaire par intérim

c) Nombre de séances

Dix-neuf

d) Rapport

Le Comité des équivalences a pour mandat d'appliquer le *Règlement sur les normes d'équivalences de diplôme et de formation* aux demandes provenant de candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec, mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec ou du Canada. Après l'étude du dossier scolaire et de l'expérience pratique du candidat ainsi qu'une rencontre avec ce dernier, le comité lui prescrit un programme de formation (programme universitaire, École du Barreau, lectures dirigées, rencontres avec tuteurs, activités de formation permanente et/ou examens) afin de devenir membre du Barreau. En exerçant ces fonctions, le comité a un pouvoir décisionnel.

Le comité a également mandat de concevoir et administrer les examens « de transfert » prévus à la partie 2 du règlement. En 2002, ces examens ont été tenus les 21, 23, 25 et 28 octobre et 16 candidats s'y sont présentés.

À la demande du Bureau du syndic ou du Service des greffes, le comité des équivalences, après l'étude du dossier scolaire et de l'expérience pratique des candidats, rencontre d'anciens membres du Barreau désirant recouvrer leur droit de pratique : le comité leur prescrit un programme de formation afin de mettre leurs connaissances à jour. En exerçant ces fonctions, le comité a un simple pouvoir de recommandation à l'endroit du service qui lui a référé le candidat. Le Bureau du syndic et le Service des greffes peuvent homologuer ou non cette recommandation.

Nombre de demandes de renseignement	1 720
Nombre d'envois de documentation	169
Nombre de réunions du comité	12
Nombre de candidats reçus d'autres provinces	20
Nombre de candidats reçus d'autres pays	52

CANDIDATS D'AUTRES PROVINCES OU PAYS

Nombre de réunions du comité	7
Nombre de candidats reçus	22

CANDIDATS À LA RÉINSCRIPTION

LE COMITÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE 10

a) Formation

C.G. 20/06/02

b) Membres

Me François Fontaine, président
Me Nicole Gibeau, vice-présidente
Me Charles Belleau
Me Joëlle Boisvert
Me Maurice Cloutier
Me Pierre Gagnon
Me Catherine La Rosa (jusqu'au mois de septembre 2002)
Me Carleton Monk (jusqu'au mois de septembre 2002)
Me Errol Payne
Me Isabelle Roy
Me Bernard Synnott

Autres participants

M. Claude Ducharme
Me Lise Tremblay

c) Nombre de séances

Dix auditions
Vingt-deux séances régulières

d) Rapport

Le comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il rend compte au comité administratif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128 de la *Loi sur le Barreau*).

LE COMITÉ DES REQUÊTES

11

a) Formation

C.A. 16/08/84

b) Membres

Me Johanne April
Me Casper Bloom, c.r.
Me Bernard Boucher
Me François Bousquet (jusqu'à sa nomination comme juge, le 28 février 2003)
Me Raymond Clair
Me Christian Daneau
Me Hélène Di Salvo (jusqu'au 18 mars 2003)
Me Michel Doyon
Me Christianne Dubreuil (jusqu'au 22 octobre 2002)
Me Caroline Ferland
M. le bâtonnier Serge Francoeur, c.r.
Me Jean-Jacques Gagnon
Me Pierre Gagnon
M. le bâtonnier André Gauthier
Me Gaston Gauthier
M. le bâtonnier Francis Gervais
M. le bâtonnier Guy Gilbert, c.r.
M. le bâtonnier Denis Jacques
Me Catherine La Rosa (depuis le 30 janvier 2003)
M. le bâtonnier Claude G. Leduc
Me Alain Létourneau
Me Lise Malouin, bâtonnière de Québec
Me Claude Marchand
M. le bâtonnier Claude Masse
Me Pierre Mazurette, c.r.
Me Robert Parrot
Me Louise Poudrier-LeBel (depuis le 13 novembre 2002)
Me François D. Ramsay
Me André Reinhardt
Me Anne Robert-Payne
Me Stéphane Rivard
Me Claude Savoie
Me Alan M. Stein, bâtonnier de Montréal
Me Paul Veillette (jusqu'au 18 mars 2003)
Me Richard Wagner
Me Annie Chapados, secrétaire

c) Nombre de séances

Trente et une

d) Rapport

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le comité administratif, le comité des requêtes entend les demandes d'inscription ou de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu de l'article 70 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Il entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau*, visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du comité de la formation professionnelle, du comité d'accès à la profession et du comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu de l'article 55.1 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, limiter ou suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger, le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Le greffe du comité des requêtes a ouvert au total 140 dossiers et de ce nombre, seulement 28 ont été saisis pour audition par le comité des requêtes.

Les observations du comité de travail sur le comité des requêtes et les suggestions qu'il avait projetées et élaborées ont fait l'objet d'échanges avec le chantier législatif traitant d'allègement réglementaire dans le cadre du plan d'action ministériel de mise à jour du système professionnel. Ses travaux ont donc été suspendus dans l'attente du dépôt du rapport du chantier législatif.

GREFFE DU COMITÉ DES REQUÊTES		2002-2003
Requêtes en inscription		
en vertu de l'article 67 L.B.		6
Requêtes en réinscription		
en vertu :	de l'article 65.3 L.B.	11
	de l'article 70 L.B.	78
	des articles 70 et 72 L.B.	5
	de l'article 70 (122.2) L.B.	5
	de l'article 74 L.B.	13
	de l'article 122 L.B.	8
Requêtes en appel		
en vertu de l'article 48 L.B.		6
Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession		
en vertu de l'article 55.1 C.P.		8
Total des dossiers ouverts		140

LE COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES 12

a) Formation

C.G. 27/10/94 - 26/10/95 - 07/03/96

b) Membres

Me Charles E. Bertrand, président
Me Raymond Bérubé
Me André P. Casgrain
Me Jacques Chandonnet
Me Gabriel Gaudet
Me Pierre Gourdeau
M. Benoit Lauzière
Me Claude Lemire
Me Normand Lord
Mme Jeannine Pelland
M. Jacques Richard
Mme Jeannine Tellier-Cormier
Me Annie Chapados, secrétaire

c) Nombre de séances

Vingt-deux

d) Rapport

Le comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.

	2001-2002	2002-2003
Demandes de révision totales	176	180
Demandes de révision Montréal	110	124
Demandes de révision Québec	69	56
Avis rendus	139	141
Avis négatifs	129	138
Avis positifs	7	2
Compléments d'enquête	2	1
Désistements	1	0
Absence de juridiction	0	0

LES CONSEILS D'ARBITRAGE ET ARBITRES 13

Le Barreau exerce de nombreuses activités destinées à réglementer la profession, lesquelles sont cordonnées par le Service des greffes :

- la discipline;
- l'arbitrage des comptes d'honoraires;
- l'indemnisation des personnes victimes de fraudes d'avocats;
- l'accès à la profession;
- la révision des décisions du Bureau du syndic du Barreau;
- l'inscription et la réinscription d'avocats au Tableau de l'Ordre;
- les appels des décisions émanant de certains des comités statutaires;
- le Registre des testaments et des mandats en cas d'inaptitude.

Le Service des greffes assume également les responsabilités suivantes :

- lien administratif entre le Barreau et le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle;
- l'émission d'attestations et de certificats de membres en règle et l'authentification de signatures;
- la gestion des comités accréditeurs en médiation familiale et en médiation civile et commerciale;
- la gestion des recours et des réclamations contre le Barreau;
- le recouvrement des sommes dues par des avocats à leur ordre professionnel à la suite de condamnations disciplinaires, arbitrales ou d'indemnisation;
- le recouvrement des sommes dues par les parties ayant procédé devant les instances d'adjudication du Barreau.

	2001-2002	2002-2003
Demandes d'arbitrage	**224**	**253**
Montréal	120	148
Extérieur de Montréal	104	105
Dossiers fermés	**201**	**136**
A) Sentences arbitrales		
Comptes réduits	77	60
Comptes maintenus	45	35
Règlements intervenus	18	10
Remboursements aux clients	18	13
Désistements	4	0
Absences de juridiction	3	3
Quittances	0	0
Annulations du compte	8	0
Rejetés	36	15
Faillites des clients	0	0
Fermeture du dossier (décès)	0	0

LE COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION CIVILE ET COMMERCIALE

14

a) Formation

C.A. 25/10/99

b) Membres

Me Paul Michaud
Me Denis F. Gauthier
Me Richard J. McConomy
Me Chantale Beaudin, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Ce service s'inscrit dans la continuité du projet-pilote de conciliation à la Cour supérieure pour lequel le Barreau avait déjà accrédité 250 médiateurs. Le rôle du Barreau, dans le cadre de ce service, est d'assurer la formation et l'accréditation des médiateurs conformément aux conditions d'accréditation adoptées par le Conseil général, le 18 juin 1999.

Depuis que la Cour supérieure s'est désengagée du service de référence en juin 2001, le Barreau, par l'intermédiaire de son service de référence à la médiation civile et commerciale et de Me Chantale Beaudin, répond à toutes les demandes de renseignements du public et de la communauté juridique.

Il est à noter que le Service de la formation permanente n'a tenu que trois séances de formation en médiation civile et commerciale au cours de son année au lieu des cinq séances qui étaient prévues.

Au 31 mars 2003, il y a, au Barreau du Québec, 589 médiateurs accrédités dont 550 sont sous engagement et 39 sont accrédités définitivement.

Depuis avril 2002, 16 nouveaux médiateurs ont été accrédités et une accréditation définitive a été accordée. Le nombre total des médiateurs accrédités est presque inchangé puisque le nombre total pour la fin de l'année tient compte des médiateurs qui ont été nommés à la magistrature, qui ont démissionné ou qui sont décédés.

SECTIONS	CODES	2001-2002	2002-2003	ACCRÉDITATIONS DÉFINITIVES
Abitibi-Témiscamingue	01	9	9	0
Arthabaska	02	9	10	0
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine	03	14	14	1
Bedford	04	16	17	0
Hull	05	26	27	3
Laurentides Lanaudière	06	42	41	1
Montréal	07	232	240	18
Québec	08	89	85	5
Richelieu	09	22	21	2
Saint-François	10	30	29	2
Saguenay/Lac-Saint-Jean	11	25	24	1
Mauricie	12	12	10	0
Côte-Nord	13	3	4	0
Longueuil	14	32	32	3
Laval	15	27	26	3
Total		588	589	39

NOMBRE TOTAL DE MÉDIATEURS PAR BARREAU DE SECTION

LE COMITÉ ACCRÉDITEUR EN MÉDIATION FAMILIALE

15

a) Formation

C.A. 29/03/94

b) Membres

Me Sylvie Matteau
Me Benoît Rioux
Me Danielle Lambert
Me Violaine Belzile

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

À ce jour, il y a 455 médiateurs accrédités en médiation familiale au Barreau du Québec dont 391 détiennent une accréditation définitive et 64, une accréditation sous conditions. Au cours du dernier exercice, 48 avocats ont reçu une accréditation en médiation familiale répartie comme suit :

SECTIONS	CODES	ACCRÉDITATIONS DÉFINITIVES	ACCRÉDITATIONS TEMPORAIRES	RÉVOCATIONS
Abitibi-Témiscamingue	01	1	0	0
Arthabaska	02	0	0	1
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine	03	0	0	0
Bedford	04	0	0	0
Hull	05	0	1	1
Laurentides Lanaudière	06	7	1	4
Montréal	07	14	6	7
Québec	08	4	3	4
Richelieu	09	2	2	0
Saint-François	10	0	0	1
Saguenay/Lac-Saint-Jean	11	0	0	0
Mauricie	12	0	0	0
Côte-Nord	13	2	0	0
Longueuil	14	3	1	1
Laval	15	0	1	1
Total		33	15	20

Le comité a également traité 24 demandes de prolongation de délais.

LE COMITÉ SUR L'EXERCICE ILLÉGAL DE LA PROFESSION

16

a) Formation

C.A. 06/11/96-11/12/96-17/12/96

b) Membres

Me Jules Berthelot (Bas-Saint-Laurent/ Gaspésie/Îles-de-la-madeleine)
Me Isabelle Breton (Abitibi/Témiscamingue)
Me Daniel Champagne (Laurentides/Lanaudière)
Me Catherine Claveau (Québec)
Me Jean-Claude Dubé (Laval)
Me Jean-Jacques Beauchamp (Laval)
Me Paul Faribault (Saint-François)
Me Louise Gallant (Côte-Nord)
Me Régis Gaudreault (Saguenay/Lac-Saint-Jean)
Me Gaston Gauthier (Longueuil)
Me Denys P. Godin (Mauricie)
Me Doris Larrivée (Montréal)
Me Thomas A. Lavin (Bedford)
Me Mélanie Lenneville (Richelieu)
Me Suzanne Paradis (Arthabaska)
Me Francine R. Pharand (Hull)
Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau du Québec
Me Patrick de Niverville, observateur et conseiller externe
Me Dyane Perreault, secrétaire

Comité exécutif sur l'exercice illégal

Me Gaston Gauthier (Longueuil)
Me Suzanne Paradis (Arthabaska)
Me Régis Gaudreault (Saguenay/Lac-Saint-Jean)
Me Pierre Gauthier, directeur général du Barreau du Québec
Me Patrick de Niverville, observateur et conseiller externe
Me Dyane Perreault, secrétaire

c) Rapport

Le Comité administratif a donné mandat à un procureur externe d'entreprendre des procédures judiciaires en injonction pénale à l'encontre du « Club Juridique ». Nous poursuivons les efforts pour réprimer l'exercice illégal. Le Barreau du Québec a reçu 89 signalements pour l'année 2002-2003 dont 77 relevaient du droit civil et commercial et 12, du droit de l'immigration. Cinquante et un dossiers sont toujours en traitement dont quatre sont devant les tribunaux. Quarante-trois dossiers ont été traités par les sections. Le Barreau du Québec a assuré un soutien technique où l'étude de la plainte a été effectuée par un procureur en droit professionnel afin qu'il émette une opinion sur sa validité eu égard aux dispositions de la *Loi sur le Barreau.*

Au cours de la prochaine année, un nouveau système de gestion et de traitement des plaintes sera implanté pour rendre ce service plus souple et plus efficace.

LE COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

17

a) Formation

C.A. 01/04/85

b) Membres

Me Paul Paradis, président
Me Frank Barnard
Me Lise Bergeron
Me Jean-François Dagenais
Me Michel J. Duranleau
Me Jacques Jeansonne
Me Michèle Léger
Me Philippe Pagé
Me Jocelyn F. Rancourt
Me Claudine Roy
Me Michèle St-Onge
Me Mario Welsh
Me Annie Chapados, secrétaire

c) Nombre de séances

Douze

d) Rapport

	2001-2002	2002-2003
Nouvelles réclamations	**147**	**95**
Montants visés	2 855 088,73 $	3 113 709,00 $
Nombre d'avocats concernés	30	27
Réclamations déposées par le Fonds d'indemnisation	**110**	**123**
Accueillant la réclamation	105	108
Montants versés	416 326,34 $	946 985,01 $
Rejetant la réclamation	1	14
Montants rejetés	250 000,00 $	1 104 810,00 $
Dossiers fermés	4	1
Dossiers actifs	**123**	**96**
Montants concernés	**6 047 390,20 $**	**5 572 959,29 $**

3

PARTIE 3

- Le soutien administratif
- La présence législative et l'appui à la profession
- L'exercice de la profession

Rapport d'activités des services

LE SERVICE DES FINANCES 1

Dans le cadre de sa mission d'assurer la protection du public, le Barreau a résolu, dans son plan stratégique 2002-2005, de se doter d'outils de gestion capables de répondre aux critères d'efficacité les plus élevés. Le Service des finances est fermement déterminé à répondre à ces attentes en accomplissant sa propre mission qui consiste à assurer une saine gestion des flux de revenus et de dépenses, de même qu'à protéger et à accroître la valeur du patrimoine de l'institution.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

L'activité du Service des finances a gravité autour de trois pôles principaux.

1 ■ Produire les informations financières du Barreau

L'efficacité de la gestion repose en grande partie, cela va de soi, sur la qualité de l'information financière. Au cours de la dernière année, le Service des finances a consacré des efforts soutenus à produire les informations financières nécessaires avec un souci de qualité et de ponctualité.

2 ■ Accroître les revenus du Barreau

Le Service a entrepris d'explorer les différentes possibilités d'accroissement des revenus avec les directeurs de service. Par exemple, le Barreau pourrait adopter une tarification applicable aux dossiers disciplinaires. Des efforts appréciables ont aussi été faits dans la préparation du budget du congrès, dans le but de rentabiliser cet événement important.

3 ■ Améliorer les processus de gestion financière

Sur le plan organisationnel, le Service, soucieux d'accroître son efficacité, a entrepris différentes démarches au cours de la dernière année, afin d'adapter les processus de gestion de l'information financière aux besoins spécifiques de la Direction générale et le Cabinet du bâtonnier. Il a notamment revu les modes de fonctionnement du comité des finances et bonifié le processus d'émission des chèques.

LE SERVICE DE GESTION DE L'INFORMATION 2

Dans le contexte du plan stratégique du Barreau, le Service de gestion de l'information a présenté ses nouvelles orientations stratégiques en matière de gestion documentaire. Celles-ci permettront au Barreau de migrer progressivement d'un système traditionnel de gestion des documents papier à un système de gestion électronique des documents (GED). Ces nouvelles orientations s'inscrivent dans les objectifs du Barreau de se doter d'outils de gestion et d'intervention efficaces et le Barreau l'appuie dans sa démarche de révision des processus de contrôle de la profession.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

Le Service de gestion de l'information s'est donné quatre grands objectifs pour 2002-2003. Ils visent à maintenir les activités opérationnelles du Service, tout en le préparant au virage technologique du projet GED.

1 ■ Implanter la gestion électronique de documents (projet GED)

Le Service a amorcé l'implantation du projet GED à l'automne 2002 et a complété le processus d'analyse qui l'a mené à l'achat du logiciel Hummingbird. Le Service a fait appel à une firme de consultants pour collaborer à la réalisation de ce projet.

Un programme de rencontres a permis de connaître les nouvelles orientations stratégiques des différents services et de commencer l'analyse de leurs besoins. La directrice a recruté

un coordonnateur en gestion des documents et archives. L'équipe affectée à ce projet a amorcé la révision et l'adaptation de ses principaux outils de travail pour la GED, notamment le *Plan de classification* et le *Calendrier de conservation*.

La phase II du projet de numérisation des documents est terminée. Voici quelques statistiques intéressantes à ce sujet.

Numérisation de dossiers de discipline	1 231
Numérisation des dossiers des nouveaux membres	709
Ajout de documents aux dossiers des membres	1 859
Contrôle de qualité de la numérisation de dossiers d'étudiants de l'École du Barreau	700

2 ■ Réviser le plan de classification et résoudre divers problèmes de gestion documentaire

À la demande de la Direction générale et du Service de recherche et législation, le Service a revu le plan de classification et réglé divers problèmes de gestion documentaire. De nombreux efforts ont ainsi été déployés pour améliorer le repérage des dossiers, réduire le nombre de dossiers actifs et archiver les dossiers semi-actifs. Une formation a été donnée au personnel de ces services.

Enfin, le *Guide des archives du Barreau* a été mis à jour et ainsi enrichi d'une centaine de pages. Il sera publié pour la première fois sur cédérom en mai 2003. Le Service a aussi mis à jour sa *Politique de prévention des sinistres et de planification d'urgence des dépôts de documents*.

3 ■ Poursuivre l'implantation du logiciel Horizon

Le Centre de documentation a poursuivi l'implantation du logiciel Horizon avec l'installation des modules pour la recherche sur Internet, la gestion des acquisitions et des publications en série. Il a construit, en collaboration avec la webmestre du Barreau, le site intranet du Centre de documentation. Le personnel du Barreau peut maintenant y consulter le *Catalogue auteurs – titres – sujets* du Centre et la *Liste des nouveautés*.

Divers mandats ont été réalisés par le personnel du Centre, notamment :

- l'élaboration des procédures de stockage et de traitement pour les documents électroniques versés à son fonds documentaire;
- la participation à l'évaluation de moteurs de recherche pour le portail du Barreau;
- la rédaction de deux bibliographies sur les experts judiciaires et le droit de la famille;
- l'appui au Service de recherche et législation pour préparer la documentation destinée au Colloque sur la déontologie, tenu en mars 2003;
- le maintien de sa collaboration pour l'indexation et le traitement des articles des *Développements récents* vendus sur le site Internet du Barreau;
- la représentation du Barreau, par la directrice du Service, au conseil d'administration de l'Institut canadien d'information juridique, au colloque Internet et le droit, au congrès de l'Association canadienne des bibliothèques de droit et au colloque du Réseau des archives du Québec.

4 ■ Maintenir les activités opérationnelles

Tout en amorçant l'implantation de ces nouvelles orientations, le Service a assuré le maintien de ses activités opérationnelles habituelles qui sont la conservation, le traitement, le classement, la recherche, la consultation et la destruction des dossiers administratifs et des archives historiques du Barreau, ainsi que des documents du Centre de documentation.

Les statistiques suivantes donnent un aperçu des activités du Service à ce chapitre.

CONSERVATION, ÉLAGAGE ET DESTRUCTION	
Occupation des dépôts de documents semi-actifs, essentiels et autres (boîtes)	11 255
Transfert de boîtes aux dépôts des documents semi-actifs, essentiels et autres	1 518
Versement de boîtes au dépôt des archives historiques	15
Destruction de boîtes de documents inactifs	48
Élagage de titres de documents de référence	90
Reliure de titres de documents de référence	34
TRAITEMENT, CLASSEMENT ET INDEXATION	
Traitement d'articles du *Journal du Barreau* et de la *Revue du Barreau*	375
Traitement des textes de cours des Développements récents et du congrès du Barreau	148
Traitement des monographies et des périodiques	252
Indexation des résolutions des procès-verbaux des comités	947
Classement et inscription des nouveaux dossiers administratifs	6 028
Notices bibliographiques au Catalogue auteurs – titres – sujets du Centre	23 427
RECHERCHE, PRÊT ET CONSULTATION	
Recherches et demandes d'information traitées au Centre de documentation	2 194
Recherches effectuées dans les archives historiques	143
Prêts entre bibliothèques	48
Prêts de documents de référence effectués au Centre de documentation	1 877
Liste des nouveautés	46
Rappels et réquisitions de dossiers administratifs	4 724
Consultation de documents effectuée sur place	2 207

LE SERVICE DES GREFFES

3

Le Service des greffes réunit, tel que son nom l'indique, les greffes des principaux processus décisionnels à portée individuelle qui permettent le contrôle de l'exercice de la profession d'avocat de même que les greffes des registres attestant de l'appartenance au système professionnel.
Il regroupe le greffe d'admission, le greffe de réinscription, le greffe d'arbitrage, le greffe de discipline, le greffe de révision et le greffe d'indemnisation. Quant aux registres, on compte ceux des testaments et mandats ainsi que celui fort important qu'est le Tableau de l'Ordre, qui contient les noms et coordonnées de tous les membres du Barreau du Québec. Enfin, le service de référence en médiation civile et commerciale de même que celui en médiation familiale relèvent également du Service des greffes.

Grâce au regroupement, à l'uniformisation et à l'informatisation de ses processus, le Service des greffes apporte au Barreau toute la rigueur dont il doit faire preuve pour s'acquitter de sa mission de protection du public.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

En tant que dépositaire des greffes et registres, le Service des greffes a établi son plan stratégique aligné sur celui du Barreau. Voici quelles en sont les principales composantes.

1 ■ Poursuivre l'uniformisation et la systématisation des processus d'adjudication

Le Service a réalisé des profils de membres de comités, permettant pour la première fois de procéder aux nominations selon les profils et les règles d'admissibilité prévues aux règles de régie interne.

Des plénières de formation, supposant la mise à jour de la documentation didactique, ont eu lieu auprès des membres des comités dans la moitié des secteurs d'activités, les autres secteurs étant en attente de nouvelles nominations au sein des comités.

2 ■ Poursuivre la systématisation et l'informatisation des processus administratifs

Le Service a élaboré les processus organisationnels et informationnels de chacun de ses secteurs. Celui de l'arbitrage de comptes a été complètement révisé et informatisé. La révision du processus d'admission, menée conjointement avec l'École de formation professionnelle, permettra une implantation dans une phase-pilote lors de la période d'inscription pour l'année 2003-2004.

Le processus d'indemnisation a été révisé partiellement avec le Bureau du syndic. Les lignes directrices seront modifiées et un formulaire de réclamation sera introduit prochainement.

Le processus de réinscription, en attente d'être révisé, a néanmoins été amélioré par l'introduction d'une politique de mise au rôle des dossiers. Un formulaire de réinscription suivra sous peu.

Le Service des greffes a entamé une réflexion sur le Tableau de l'Ordre, en collaboration avec la Direction des technologies de l'information et l'Office des professions. Enfin, le Service des greffes a complété son réaménagement physique, assurant un meilleur accès au public et un service continu durant les heures normales d'ouverture.

3 ■ Réduire le nombre de contestations judiciaires des décisions prises par les comités

Le Service a identifié tous les motifs de contestation et les processus en cause, permettant ainsi de déterminer les éventuelles lacunes et d'y remédier avec les services concernés.

Le Service a aussi revu la banque de procureurs et répertorié leurs secteurs d'intervention, ce qui a permis de constituer des équipes de procureurs aux expertises diverses.

4 ■ Mettre en place un guichet unique des demandes de recherche aux registres des testaments et des mandats donnés en cas d'inaptitude

Le Service des greffes, la Direction des technologies de l'information et le Service de recherche et de législation ont collaboré et conclu une entente avec la Chambre des notaires pour implanter un guichet unique des demandes de recherche aux registres des testaments et des mandats donnés en cas d'inaptitude. Ce guichet devrait être fonctionnel à l'automne 2003.

5 ■ Collaborer avec d'autres ordres professionnels

Le Service a poursuivi sa collaboration et ses travaux avec d'autres ordres professionnels et l'Office des professions dans les dossiers de la mise à jour du système professionnel, de l'allégement des processus, de la discipline et de l'inspection professionnelle. Il a par ailleurs régulièrement participé à des réflexions ponctuelles tenues par des regroupements d'ordres, sur l'organisation des processus d'adjudication sous la juridiction des ordres professionnels.

6 ■ Améliorer le système professionnel d'indemnisation et la comptabilité en fidéicommis

Le Service a amorcé une vaste réflexion sur le système professionnel d'indemnisation et la comptabilité en fidéicommis. L'échéancier a été établi et les travaux de recherche vont bon train. Le groupe de travail, réunissant les responsables du Bureau du syndic et du Service de l'inspection professionnelle ainsi que des praticiens, entend déposer son rapport au début de l'année 2004.

7 ■ Faciliter la mondialisation des services juridiques

Trois groupes de travail ont été mis sur pied, l'un traitant de la formation, un autre des nouvelles technologies et le dernier des services institutionnels. Le rapport devrait être déposé auprès des instances dirigeantes du Barreau au début 2004. Le groupe relatif aux services institutionnels

a déjà identifié des pistes de modifications à la *Loi sur le Barreau* susceptibles de faciliter la mobilité des avocats.

Les tableaux suivants représentent un bilan des opérations aux Registres de même que des activités de recouvrement du Service des greffes.

LES TESTAMENTS ET MANDATS EN CAS D'INAPTITUDE	2002-2003
Registre des testaments	
Inscriptions	1999
Inscriptions cumulatives (depuis le 1er décembre 1979)	94 775
Recherches	25 167
Recherches cumulatives	146 128
Testaments retracés	613
Registre des mandats en cas d'inaptitude	
Inscriptions	1 078
Inscriptions cumulatives (depuis le 15 avril 1990)	11 307
Recherches	966
Recherches cumulatives	3 404
Mandats retracés	12

RECOUVREMENT	2001-2002	2002-2003
Comité de discipline	102 160,48 $	116 799,27 $
Fonds d'indemnisation	505,00 $	505,00 $
Arbitrage des comptes	31 070,55 $	33 822,84 $
TOTAL	133 736,03 $	168 518,19 $

LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION

4

Tous les enjeux stratégiques du Barreau ont un impact direct sur la gestion des ressources humaines, que ce soit au chapitre de la dotation, du perfectionnement, de la formation de l'encadrement ou de la mobilisation. Le Service des ressources humaines joue donc un rôle charnière auprès de la direction et des gestionnaires du Barreau pour les aider à réaliser le plan stratégique du Barreau, comme en font foi les priorités et réalisations suivantes.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

1 ■ Assurer le maintien et l'utilisation optimale des stratégies et des processus opérationnels

Le Service a procédé à une réorganisation et à une consolidation de ses processus. Pour optimiser la gestion des ressources humaines, il a restructuré ses données d'information (logiciel Zebra) en tenant compte des réalités édictées par la nouvelle convention collective, la *Loi sur l'équité salariale* et le marché de l'emploi. Il a également assuré le respect de la *Loi sur l'équité salariale* en convoquant de façon régulière des comités d'évaluation et en veillant que soient appliqués les principes et les outils mis en place par les comités d'équité. Autre progrès important, le Service a pris les dispositions nécessaires pour que les descriptions de fonctions soient dorénavant mises à jour de façon systématique. Enfin, le Service a pris en charge, par mandat d'impartition, la gestion des ressources humaines de l'École du Barreau.

2 ■ Créer de nouveaux outils de gestion propres à améliorer la performance des directeurs de service

Le Service a mis à la disposition des gestionnaires divers rapports portant sur l'assiduité, sur les historiques et les mouvements de personnel, sur les tâches et responsabilités. Le service a notamment fourni des profils de poste, des scénarios d'intervention pour dossiers disciplinaires, de même que différents documents de référence pour des interventions particulières.

3 ■ Développer des processus de recrutement proactifs

Un tableau de bord a été élaboré afin de planifier les interventions et de mesurer la performance du Service en matière de recrutement. En tout, 52 démarches de recrutement ont été entreprises en cours d'année. Notons que certains critères d'embauche ont été ajoutés : la proaction, le leadership situationnel et la capacité de gérer le changement font désormais partie des qualités exigées de nos nouvelles ressources.

4 ■ Développer et proposer un « plan d'intégration à la tâche »

Le Service a identifié les postes (six niveaux de secrétariat) qui feront l'objet de l'élaboration d'un plan d'intégration à la tâche cette année et a initié la démarche d'élaboration (objectifs, intervenants, etc.). Le plan d'intégration au poste de travail mis en place l'année dernière a été consolidé.

5 ■ Mettre en place un processus de planification et de développement de la main-d'œuvre

Le Service a conduit quatre projets-pilotes en planification de la main-d'œuvre (Bureau du Syndic, École, Marketing et communications, Technologies de l'information) et a pu vérifier l'utilité de cette réflexion dans le quotidien des gestionnaires concernés. Des outils ont été soumis à la Direction générale pour une rencontre annuelle d'évaluation de la performance des cadres et des professionnels non-avocats (formulaire et guide à l'intention de l'évaluateur).

6 ■ Réaliser la deuxième étape du programme structuré de formation (cadres intermédiaires)

Un plan de formation, qui inclut le plan de formation des avocats, a été soumis à la Direction générale. Le plan de formation des avocats a été élaboré, dans le cadre du Comité de formation des avocats, et présenté au Syndicat des employées et employés professionnels (les) et de bureau.

7 ■ Mettre à jour la politique de harcèlement en milieu de travail

Une politique révisée sur le harcèlement sexuel en milieu de travail a été proposée à la Direction générale.

8 ■ Promouvoir la mobilisation des employés

Le Service a collaboré avec la directrice du Service du marketing et des communications pour élaborer un plan de communication interne visant à favoriser la mobilisation des employés.

9 ■ Assurer la prestation de services administratifs compétents

Outre la gestion des ressources humaines, le Service est responsable des services administratifs, qui ont pour mission d'assurer la gestion des lieux et des ressources matérielles et d'optimiser leur utilisation. Voici un aperçu de leurs réalisations.

Mise en œuvre d'un plan d'action afin d'améliorer et de rendre optimal le service aux salles de conférence (réorganisation du service de réservation, création d'outils de suivi de service).

Réaménagement complet de l'aire de réception et de l'aire d'accueil au rez-de-chaussée, afin de renforcer la sécurité et d'améliorer le service à la clientèle; aménagement de l'aire d'accueil du 6e étage où sont situés les bureaux de la direction; rénovation des deux salles de conférences du 6e étage.

Élaboration d'un programme d'entretien préventif pour le système de climatisation de l'immeuble.

Inspection générale du système de gicleurs automatiques.

Finalement, au cours de l'année qui vient, le Service des ressources humaines et administration se concentrera sur les orientations suivantes :

- compléter le renforcement des ressources humaines;
- faciliter le passage d'une culture d'adaptation à une culture d'innovation;
- participer à la révision de certains processus opérationnels dans un but d'utilisation optimale des ressources humaines;
- mettre en place un plan d'intégration à la tâche pour les secrétaires;
- réaliser de façon systématique des planifications de main-d'œuvre (PMO) pour tous les services;
- assurer la réalisation des rencontres annuelles d'évaluation entre les gestionnaires et les cadres et professionnels non-avocats;
- participer à la réalisation du plan de communication interne;
- accroître la rentabilité du service des salles de conférence;
- mettre en œuvre un programme d'entretien préventif pour l'immeuble;
- négocier les contrats d'ententes ménagers.

LA DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

5

La Direction des technologies de l'information est responsable de la mise en place et de l'exploitation des technologies au sein du Barreau. À ce titre, elle contribue à faire avancer le Barreau vers l'avenir en fournissant à ses membres des outils, des services et une expertise à la fine pointe de la technologie.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

Voici les six priorités que s'est données la Direction pour son plan stratégique, ainsi que ses réalisations pour l'année 2002-2003.

1 ■ Améliorer les compétences, les processus et l'infrastructure

La Direction a mis en place :

- un projet-pilote de soutien technique et de dépannage informatique (help desk) centralisé pour le personnel du Barreau;
- une procédure pour le traitement des demandes de développement informatique, y compris l'estimation des coûts et du délai de réalisation, ainsi que l'acceptation du demandeur;
- un nouvel environnement de courrier électronique, de gestion des agendas, de gestion des contacts et de partage des dossiers. Ce nouveau logiciel permet d'optimiser les communications et la planification des rencontres pour les employés du Barreau;
- un plan d'optimisation des serveurs informatiques, permettant de réduire considérablement leur nombre (de 20 à 7).

La mise à jour du matériel et des logiciels de micro-informatique est maintenant effectuée sur une base triennale.

Une politique régissant l'utilisation des technologies de l'information au Barreau a été élaborée et présentée à la haute direction.

Les membres de l'équipe de la Direction ont répondu à des milliers d'appels de soutien technique et à des centaines de demandes de modifications informatiques. Enfin, ils ont reconfiguré le centre d'interconnexion du câblage téléphonique afin de réduire les coûts d'entretien. Les prochaines étapes seront d'implanter un plan de formation, de développer une veille technologique, d'élaborer des procédures en cas de crise ainsi qu'un plan de continuité des opérations.

2 ■ Développer le portail du Barreau

En étroite collaboration avec la Direction générale, la Direction a réuni tous les partenaires nécessaires à la mise en place et à l'exploitation du portail du Barreau. Cette démarche a conduit à la signature d'une entente de cinq ans entre le Centre d'accès à l'information juridique, le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec (FARPBQ), l'École du Barreau, la Corporation de services du Barreau du Québec, Telus Québec et le Barreau du Québec. La Direction a d'ailleurs obtenu, avec la collaboration de Telus, une subvention du Fonds de l'autoroute de l'information du Gouvernement du Québec pour la réalisation d'une partie du projet. Les premières phases du portail seront livrées dans l'année 2003.

Le Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ) et la Direction ont travaillé de concert afin de conclure une entente pour la mise en place d'un moteur de recherche en langage naturel. Celui-ci permettra d'effectuer des recherches sur les jugements et les lois contenues dans la base de données de l'Institut canadien d'information juridique (IIJCAN).

En parallèle, la Direction a développé plusieurs applications, telles que le logiciel qui permet la vente en ligne des articles que l'on retrouve dans les livres de formation permanente (Boutique des publications), le système de mise à jour et de diffusion de la chronique « Loi et règlements », émanant du Service de recherche et législation, le service d'infolettre du Service du marketing et des communications. Ces services seront prochainement intégrés au portail. La Direction a également contribué à l'amélioration de la gestion des examens de l'École du Barreau.

3 ■ Implanter un projet-pilote pour un environnement de « e-learning »

À la suite d'une demande du Service de la formation permanente, la Direction a réalisé une étude concernant le déploiement et l'exploitation d'un service de formation en ligne par la formation permanente. Cette étude prévoit, le cas échéant, la diffusion en « *streaming video* » (vidéo sur Internet) de certains cours de la formation permanente.

La Direction a collaboré à l'analyse pour la mise en place d'un environnement de « e-learning » dans le cadre des nouvelles orientations de l'École du Barreau.

4 ■ Développer le projet de signature numérique

La Chambre des notaires, le Gouvernement du Québec et le Barreau ont entrepris des démarches qui devraient permettre l'utilisation prochaine de cette technologie. Le Service des greffes et la Direction, sous la gouverne de la Direction générale, sont intervenus pour que le Barreau devienne l'agent de vérification d'identité de ses membres et leur fournisse ainsi des signatures

numériques. De la sorte, les membres du Barreau pourront alors réaliser des transactions électroniques avec les instances gouvernementales québécoises.

5 ■ Poursuivre les projets soutenant le plan stratégique du Barreau

Afin de supporter les nouvelles modalités de paiement offertes par le Service des finances du Barreau, la Direction a procédé à la mise au point finale d'un nouveau système de paiement des cotisations préautorisé, échelonné sur 12 mois.

Grâce à un nouveau logiciel développé par la Direction, la gestion du service de garde a été grandement améliorée, aussi bien sur les plans de la facilité d'opération, de la performance, de la fiabilité que sur celui de la sécurité.

La Direction a entamé la révision du formulaire B1 de déclaration annuelle des avocats. Cette démarche, qui entre dans la refonte du processus d'inscription annuelle, est réalisée en collaboration avec le Bureau du syndic, les Services des greffes et des finances et le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

La Direction joue aussi un rôle de conseil et de soutien technique dans l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion électronique des documents par le Service de gestion de l'information.

6 ■ Développer les projets en collaboration avec les autres intervenants du milieu judiciaire

Le projet de diffusion des rôles de la cour sur Internet a progressé durant la dernière année. Avec la collaboration du ministère de la Justice du Québec, une entente est intervenue entre la Cour du Québec et le Barreau du Québec, permettant la diffusion de leurs rôles sur le site Internet du Barreau. Une démarche similaire a été entreprise avec la Cour supérieure.

De concert avec le Service des greffes, la Direction a élaboré la stratégie et l'architecture technologique requise pour l'intégration des registres de testaments et mandats de la Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec. Cette démarche a conduit à une entente entre les deux ordres professionnels pour la mise en place et l'exploitation d'un guichet unique des registres des testaments et des mandats.

LE SERVICE DE RECHERCHE ET DE LÉGISLATION 6

Par ses actions de soutien au Cabinet du bâtonnier et à la Direction générale, d'interventions législatives, de diffusion d'informations juridiques et de préparation d'outils, le Service de recherche et de législation aide les avocats du Québec dans leur pratique quotidienne. Ses nombreuses interventions dans tous les domaines juridiques contribuent à positionner le Barreau comme un chef de file incontournable du changement social, politique et économique.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

Le Service de recherche et de législation joue un rôle dans quatre secteurs d'activités : le conseil et l'assistance; la législation et la réforme du droit; l'information juridique; la coordination de la préparation de la *Revue du Barreau*, du Recueil de documentation professionnelle et du Guide sur les conflits d'intérêts. Ces actions visent à faciliter l'exercice de la profession, à renforcer les partenariats et à soutenir les institutions démocratiques.

1 ■ Faciliter l'exercice de la profession

Le dossier de la multidisciplinarité et de l'exercice de la profession en société par actions a continué de retenir l'attention. Le Conseil général a finalement adopté, en novembre 2002, le *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité.*

Un colloque impliquant la participation d'environ 125 avocats s'est tenu à Montréal en mars 2003 afin d'identifier les amendements nécessaires aux divers règlements du Barreau et de faire l'inventaire des questionnements soulevés par cette démarche. Il en est ressorti un document pratique de questions-réponses afin de faciliter l'intégration des changements.

Des amendements à la *Loi sur le Barreau* et aux divers règlements, notamment au *Code de déontologie*, seront proposés au cours des prochains mois. De plus, un guide sur l'incorporation sera lancé dans le cadre du prochain congrès du Barreau en mai 2003. Enfin, un guide de déontologie, établissant les balises d'application des nouvelles règles déontologiques, est actuellement en préparation et devrait être rendu public au cours de la prochaine année.

À ce travail s'ajoutent les mises à jour annuelles du *Guide sur les conflits d'intérêts* et du *Recueil de documentation professionnelle*, de même que la préparation de la *Revue du Barreau*. Un numéro spécial de la Revue a été publié pour souligner le 20e anniversaire de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Les dossiers relatifs à la mobilité professionnelle, tant ceux ayant trait à *l'Accord sur le commerce intérieur* et son chapitre 7 relatif à la mobilité de la main-d'œuvre, qu'à l'ALENA, la ZLÉA et le GATS, ont continué de requérir l'attention du Service. Des modifications à la *Loi sur le Barreau* sont présentement en cours de rédaction dans ce secteur.

Pour faciliter l'exercice de la profession d'avocat, le Service de recherche et de législation a lancé, en décembre 2002, son service *Chronique Lois et Règlements en ligne* sur le site du Barreau. Cette chronique offre, aux avocats qui la consultent, l'information à jour sur tous les changements législatifs ou réglementaires, tant au point de vue du fédéral que du provincial.

Une section FLASH, surplombant la chronique, retient l'attention de la communauté juridique sur les nouveautés dans ce domaine. Cette chronique, ainsi qu'un tableau périodique des taux d'intérêt servant à calculer l'indemnité additionnelle, sont publiés par le Service dans le *Journal du Barreau*.

Dans ce même esprit d'aide à l'exercice de la profession, le Service est intervenu sur le plan législatif et réglementaire dans différents domaines, notamment :

- la représentation par des non-avocats dans les cas d'immigration;
- la création d'un collège canadien des praticiens en immigration;
- la réglementation des actes professionnels pouvant être posés par des personnes autres que les architectes dans le cadre d'interprétation de contrats;
- les règles de preuve et de procédure à la Commission des relations de travail;
- les règles de pratique de la Cour supérieure en matière civile et familiale;
- les projets de tarif de frais judiciaires et de droits de greffe en matière civile;
- le projet de tarif et de règlement sur les honoraires concernant la médiation à la Division des petites créances;
- le projet des avis au défendeur accompagnant la réforme de la procédure civile.

Le Service est aussi intervenu sur divers règlements concernant la protection du secret professionnel, tels que :

- le règlement obligeant les avocats à dénoncer les *transactions douteuses* de leurs clients en regard de l'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*;
- le document de consultation fédéral *Accès légal*; sur la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (P.L. 80);
- le tarif des droits relatifs au registre des lobbyistes lors de l'application de la *Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information*.

2 ■ Renforcer les partenariats

Les partenariats permettent au Barreau de mieux faire comprendre et accepter, par les acteurs socio-économiques, les valeurs de justice et de démocratie qu'il défend, tout en se sensibilisant aux autres réalités de la vie en société.

Par exemple, par l'intermédiaire du Service de recherche et de législation, le Barreau a poursuivi ses partenariats avec d'autres organismes. Outre sa présence aux rencontres régulières avec les représentants de la magistrature et des deux ministères de la Justice et ses séances de travail fréquentes sur le plan législatif avec des représentants de différents ministères, signalons la participation du Service aux travaux de la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada, tant en matière civile que criminelle. Il a participé également aux activités du groupe de travail du ministère de la Justice du Québec sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des enfants.

Le Service de recherche et de législation a continué de jouer un rôle important dans la coordination des efforts du Barreau pour mener à bien, en collaboration avec le ministère de la Justice du Québec, le projet de Système intégré d'information de justice (SIIJ).

Au cours de la dernière année, le Service a travaillé en partenariat avec la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada dans les dossiers des consultants en immigration, de la réglementation des non-professionnels et du blanchiment d'argent en regard du secret professionnel. Le Service est sur le point d'entamer, au nom du Barreau, une importante négociation avec Revenu Canada et Justice Canada, afin de trouver une façon d'assurer la protection du secret professionnel de l'avocat dans l'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* et de ses règlements.

Durant la même période, quelques comités de liaison, notamment avec les cours municipales, la Commission des lésions professionnelles et le Tribunal administratif du Québec, ont vu le jour. Le Service continue en outre sa collaboration, amorcée il y a déjà plusieurs années, avec le Comité des juges de la Cour supérieure sur les règles de pratique.

Les liens et partenariats déjà établis ont été maintenus avec le ministère de l'Environnement, l'Association québécoise de vérification environnementale et le Centre québécois du droit de l'environnement. Le Service a aussi poursuivi ses contacts avec le ministère du Revenu du Québec et le ministère des Finances du Canada. Il est présent à la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et au Comité sur les finances publiques. Enfin, une dizaine de rencontres se sont tenues avec le Commissaire au lobbyisme au sujet de l'interprétation et l'application de la nouvelle *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (2002, c. 23).

3 ■ Poursuivre les interventions législatives

Le Service de recherche et de législation a été très actif au chapitre des interventions législatives. Il a, outre plusieurs rencontres avec des représentants de cabinets de ministres fédéraux ou provinciaux, participé à douze commissions parlementaires, tant à Québec qu'à Ottawa, portant sur divers documents de consultation ou projets de loi en matière : autochtone; familiale (union civile et amendements à la *Loi sur le divorce*); municipale (Régie du logement); pénale; criminelle (Document fédéral sur *l'Accès légal* en regard de la protection du secret professionnel de l'avocat); d'immigration et de citoyenneté; de procédure civile et de sécurité publique. Il a été présent à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale pendant les six jours de l'étude détaillée du projet de loi 54 qui porte sur la réforme du *Code de procédure civile*. Le Service a également participé à d'autres types de consultation, en matière de troubles mentaux et de peines discontinues de même que sur la réforme de la *Loi sur les corporations canadiennes*. Le Service a en outre préparé dix mémoires, dont l'un fort volumineux sur la réforme du *Code de procédure civile*, et rédigé 66 lettres de commentaires à l'intention de divers ministres, sous-ministres ou autres autorités.

MÉMOIRES

Les mémoires ont porté notamment sur l'avant-projet et le projet de loi sur l'union civile (P.L. 84), la *Loi portant réforme du Code de procédure civile* (P.L. 54), la *Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois - Cruauté envers les animaux* (P.L. C-15B), la phase II de la réforme du *Code de procédure civile*, le document de consultation sur le voyeurisme, le document de consultation sur les banques de données génétiques, la *Loi sur la citoyenneté canadienne* (P.L. C-18), l'Entente de principe avec les Premières Nations, et la *Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois* (P.L. C-7). Le Service a également présenté un mémoire au Comité consultatif sur les consultants en immigration.

INTERVENTIONS FÉDÉRALES

Les interventions faites sous forme de lettres ou de commentaires ont traité, au niveau fédéral, de sujets aussi variés que l'application rétroactive aux causes pendantes d'une modification de la TPS touchant les administrations scolaires et d'amendements à la *Loi sur la taxe d'accise* et d'autres amendements en matière fiscale, les consultants en immigration, les dispositions du *Code criminel* relatives aux troubles mentaux, les infractions commises par des personnes morales, administrateurs ou dirigeants, la réforme de la *Loi sur les corporations canadiennes*, la *Loi modifiant la Loi sur le divorce (restriction des droits d'accès des délinquants dangereux* (P.L. C-400), et les peines discontinues.

INTERVENTIONS PROVINCIALES

Au niveau provincial, les interventions ont porté notamment sur une offre de collaboration du Barreau du Québec afin de favoriser une meilleure qualité de l'administration de la justice en matière de santé et sécurité au travail, l'application rétroactive aux causes pendantes d'amendements à la *Loi sur la taxe de vente du Québec* ou d'autres amendements de nature fiscale, certaines modifications à la *Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et organismes publics*, l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, les planificateurs financiers membres d'ordres professionnels (P.L. 107), la *Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance* et la *Loi sur le ministère de la Famille* (P.L. 95), le Guide des normes de pratique en médiation familiale, la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (P.L. 80); plusieurs interventions ont été faites en matière environnementale (P.L. 129 et 130), pénale (*Loi modifiant le Code de procédure pénale* – P.L. 139), de normes du travail (*Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives* – P.L. 143), en matière de justice administrative (P.L. 70, règles de preuve et de procédure à la Commission des relations de travail, révision du régime d'assurance automobile au Québec), en matières municipale et scolaire (P.L. 66, 77, 106, 137 et règles de pratique des cours municipales), de procédure civile (phase II de la réforme et avis au défendeur), d'indemnisation des victimes d'actes criminels (Rapport du Comité consultatif) et de divulgation d'erreurs médicales (*Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux* – P.L. 113). Le Service est également intervenu sur la Réforme des institutions démocratiques au Québec (Comité directeur des États généraux, présidé par Me Claude Béland).

LE SERVICE DU MARKETING ET DES COMMUNICATIONS

7

La création du Service du marketing et des communications est le fruit d'une réflexion amorcée dans le cadre du plan de mise en valeur du Barreau du Québec et qui s'est finalisée dans son plan stratégique 2002-2005. Pourquoi la migration d'un Service des communications vers un « Service du marketing et des communications » au Barreau ? Tout simplement parce que la fonction marketing est vitale pour toute organisation, peu importe son type, sa mission ou encore sa taille. Le marketing regroupe tous les aspects de l'interface entre une organisation et ses publics internes et externes, ce qui inclut toutes les formes de communication, les relations publiques, la publicité et la recherche sur les marchés ou l'industrie. Le Barreau se devait de se doter de ce type d'approche moderne et adaptée à son environnement qui lui permettra de mieux remplir sa mission de protection du public.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

En tant qu'architecte du plan de communication et de marketing du Barreau, le Service du marketing et des communications a élaboré un plan stratégique triennal aligné sur celui du Barreau. Nous reprenons ici les cinq priorités stratégiques que s'est données le Service dans le cadre de cette planification.

1 ■ Faire en sorte que le Service abrite les compétences, les ressources, les processus et la structure nécessaires pour assumer pleinement et efficacement son mandat

Il s'agissait de poursuivre la démarche d'organisation amorcée par le recrutement de la nouvelle directrice du Service, entrée en fonctions six mois après le début de l'année. Le Service a donc procédé à un exercice de planification de la main-d'œuvre qui lui a permis d'identifier et d'évaluer les besoins de ses clientèles internes, de revoir sa structure organisationnelle et son mode de gestion, de faire l'inventaire des compétences et des charges de travail actuelles et de redéfinir les tâches et les priorités de perfectionnement.

Le Service a également revu ses besoins en ressources financières et humaines en fonction de ses nouvelles orientations. Les activités du Service ont été révisées et l'augmentation de son budget a été entérinée par le Conseil général de mars 2003. Il s'agit là d'un renforcement important de l'engagement du Barreau vis-à-vis de ses membres tel que précisé dans son plan stratégique. Le comité administratif a aussi approuvé l'ajout d'un poste cadre, ainsi que la transformation du poste de rédacteur en chef du *Journal du Barreau* en un poste de coordonnateur des publications, ce qui donnera au Service davantage de souplesse et de profondeur pour répondre aux attentes nombreuses et de plus en plus diversifiées.

2 ■ Positionner le Service comme « l'interface communicationnelle » entre le Barreau et ses différents publics

Le Service entend continuer d'offrir des services-conseils éclairés et un service à la clientèle attentionné à ses diverses clientèles internes, dans le but de créer une synergie au sein du Barreau et d'en optimiser l'impact. Dans cette optique, il a appuyé la direction du Barreau (cabinet du bâtonnier, direction générale, directeurs de service, entités affiliées et barreaux de section) dans la conduite d'activités de communication, dont voici un aperçu.

ÉVÉNEMENTS

Le Service a organisé de nombreux événements relevant du cabinet du bâtonnier ou des autres directions du Barreau. Il a en outre l'entière responsabilité de l'organisation du congrès annuel, événement d'envergure qui réunit, bon an mal an, près de 1 000 personnes liées au monde juridique. À ce propos, mentionnons que le Service a collaboré à l'organisation et à la promotion de la Loto-Congrès, une loterie qui permettra à tous les jeunes avocats de profiter d'un tarif réduit pour assister à leur congrès. Le Service offre également un soutien à toutes les sections du Barreau du Québec dans l'organisation de nombreux événements publics et juridiques : Journées Portes ouvertes, Clinique de consultations gratuites, Journées Carrière, Rentrée judiciaire et les assermentations collectives.

PUBLICATIONS

Le Service assure également la gestion de la mise en page et de l'impression, ainsi que la distribution de la grande majorité des publications du Barreau. Au cours de l'année, il a répondu à plus de 3 000 demandes de recueils, guides, rapports ou autres de la part des membres. Très populaires, les affiches de la campagne publicitaire du printemps 2003 ont aussi été distribuées gratuitement aux membres qui en ont fait la demande. La population, quant à elle, a pu profiter de l'information sur leurs droits; près de 25 000 dépliants ayant été distribués au cours de la dernière année.

LE JOURNAL DU BARREAU

Le *Journal du Barreau* a pour mandat de faire connaître les politiques et objectifs du Barreau et de favoriser la circulation de l'information juridique au Québec. En tout, quelque 400 articles et rubriques, répartis sur 21 numéros et auxquels ont contribué une trentaine de collaborateurs, ont été publiés au cours de la dernière année. Le *Journal du Barreau* est tiré à 25 000 exemplaires aux membres du Barreau, mais aussi aux juges des cours du Québec, aux stagiaires et étudiants, tant de l'École du Barreau que des facultés de droit des universités québécoises. La publication peut également être consultée sur le site du Barreau : www.barreau.qc.ca/journal.

3 ■ Amener les cadres, les employés et les membres à appuyer activement l'atteinte des objectifs du Barreau en adhérant aux nouvelles valeurs organisationnelles

Le Service a élaboré le plan de communication du Plan stratégique du Barreau (Horizon 2002-2005) et a amorcé sa mise en œuvre. Diverses initiatives de communication interne ont été réalisées telle la reprise, sous une forme différente, des tables de gestion mensuelles et d'autres qui seront implantées au cours de la prochaine année.

Le Service s'est également donné comme objectif d'élaborer et de fournir les outils et le soutien appropriés à ses membres pour les aider à développer leur marché ou à en développer de nouveaux. Déjà, certaines initiatives à l'appui de cet objectif ont été réalisées au cours des derniers mois, comme la communication sur la médiation civile et commerciale, en collaboration avec l'Institut des médiateurs accrédités du Québec. D'autres initiatives suivront en 2003-2004.

4 ■ Démontrer le caractère essentiel du rôle joué par le Barreau et par ses membres dans un contexte de changement social, politique et économique

Le Service a mis de l'avant différentes activités de communication. Au chapitre de la publicité, deux campagnes ont été réalisées au cours de la dernière année. La campagne radiophonique d'automne rappelait à la population de recourir aux services d'un avocat avant de se lancer dans un projet ou une entreprise. Une campagne d'affichage a pris la relève à l'hiver pour inciter la population à consulter un avocat afin d'éviter de se retrouver piégée. Ces campagnes visaient à promouvoir le rôle indispensable que peuvent jouer les avocats auprès de leurs clients.

Pour ce qui est des relations de presse et de service à la clientèle, voici quelques statistiques.

Entrevues avec des journalistes	53
Appels des journalistes	536
Appels pour des demandes d'information générale	6 000
Courriels d'information	3 000
Journées Portes ouvertes dans les palais de justice au Québec	8

Notons également que le Service, de concert avec la direction et le cabinet du bâtonnier, a :

- collaboré pour aider à résoudre la situation problématique entre les procureurs de la couronne et le Procureur général, à l'automne, par l'élaboration d'une stratégie de communication;
- piloté les communications liées à la démarche gouvernementale visant les phases II et III de la réforme du *Code de procédure civile*;
- participé activement à la Journée Forum sur la gouvernance à l'UQÀM et à la Journée Portes ouvertes de Drummondville;
- collaboré étroitement avec le *Journal Les Affaires* dans la réalisation du cahier spécial sur l'industrie des services juridiques.

Par ailleurs, reconnaissant l'importance du rôle qui incombe au Barreau entre autres en tant que défenseur de la règle de droit et de soutien aux institutions démocratiques, le Service du marketing et des communications entend participer activement à la mise en œuvre d'un programme soutenu de relations gouvernementales.

Finalement, le Service entreprendra sous peu l'élaboration d'une stratégie de gestion de la réputation pour le Barreau et ses membres.

5 ■ Centraliser et gérer l'ensemble des projets de recherche marketing et économique du Barreau

Au cours de l'année 2003-2004, le Service du marketing et des communications dotera le Barreau d'une stratégie intégrée de recherche marketing et économique et d'une structure appropriée.

Le Service tient finalement à exprimer sa gratitude envers monsieur Léon Bédard qui a été muté à titre de conseiller en communication et projets spéciaux dans le cadre de la réorganisation du service à l'automne 2002. La campagne publicitaire institutionnelle de l'année 2002-2003 est le fruit de ses efforts.

LE SERVICE AUX MEMBRES

8

En assurant un lien privilégié entre le Barreau et ses membres, le Service aux membres participe activement aux orientations stratégiques du Barreau et agit comme facilitateur pour tous les projets dans lesquels il est impliqué.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

Le Service aux membres a basé son plan stratégique sur les priorités suivantes.

1 ■ Gérer les cas d'exercice illégal

Le Service aux membres assure la gestion des dossiers d'exercice illégal. À ce titre, une proposition visant à améliorer l'efficacité et à introduire une certaine souplesse dans la gestion des dossiers a été soumise et acceptée. Ce nouveau système devrait être mis en place en septembre 2003.

2 ■ Gérer les services de garde

Le Service aux membres administre les services de garde des avocats de la défense pour les régions de Montréal, Laval, Laurentides, Richelieu et pour les avocats en droit de la jeunesse et jeunes contrevenants de Montréal.

En collaboration avec la Direction des technologies de l'information, un service de pointe a été implanté cette année, qui permet aux avocats d'offrir des gardes dans toutes les régions du Québec. Une tournée des sections a débuté cette année et se continuera au cours de l'année 2003-2004, afin d'informer tous les membres du Barreau du fonctionnement du service de garde. De plus, les frais d'inscriptions des avocats ont permis d'autofinancer les services de garde.

3 ■ Revoir les liens du Barreau avec les associations

Le Service aux membres assure aussi le lien entre le Barreau du Québec et 14 associations d'avocats œuvrant dans différents domaines de la pratique du droit.

Au cours de rencontres tenues avec chacun des dirigeants de ces associations, les discussions ont porté sur les services additionnels souhaités par leurs membres respectifs.

En outre, l'aide nécessaire pour permettre aux associations de s'afficher sur le portail du Barreau du Québec leur sera proposée dès l'année prochaine.

4 ■ Assurer le fonctionnement de la Corporation de services

Le personnel du Service aux membres est aussi chargé de la Corporation de services du Barreau. Environ 60 % des membres du Barreau utilisent l'un ou l'autre des différents services offerts.

Aider un membre à trouver un emploi ou à réorienter sa carrière constitue un des plus importants services offerts aux membres. Plus de 450 avocats en ont bénéficié, par repérage informatisé, au cours de l'année 2002-2003. L'étude du service de placement en ligne se poursuit et il devrait voir le jour en janvier 2004.

Plusieurs avocats ont profité d'une rencontre individuelle afin de réviser leur curriculum vitæ et ont été informés des meilleures techniques d'entrevue.

Environ 4 000 appels téléphoniques sont reçus ou envoyés mensuellement et le personnel du Service reçoit environ 70 membres du Barreau du Québec par mois en quête d'aide, d'information et de soutien. De plus, la Corporation de services étudie la possibilité d'offrir aux membres, dès septembre 2003, de nouveaux services, particulièrement dans les domaines de la culture, des voyages et de la santé.

5 ■ Assurer le secrétariat et le fonctionnement de comités

Le Service aux membres a assumé le secrétariat et le fonctionnement des comités suivants : le comité de la pratique privée; le comité des avocats de l'administration et de l'entreprise; le comité sur l'exercice illégal de la profession; et le comité sur la médiation.

Pour la prochaine année, outre la continuité de ses activités courantes, le Service aux membres évaluera et améliorera les modes de communication avec les membres du Barreau du Québec, en collaboration avec le Service du marketing et des communications; il bonifiera la gestion de dossiers spécifiques; et poursuivra la révision des opérations de chacun des comités sous sa responsabilité.

L'ÉCOLE DU BARREAU 9

L'École appuie le Barreau dans sa volonté d'entreprendre la réforme de la formation professionnelle et la consolidation de la formation permanente. À cet effet, l'École a adopté, depuis septembre 2002, un projet de restructuration de son programme.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

Développer l'approche par compétences

Ce modèle d'approche permet de fixer le niveau de compétences requises à l'entrée du programme et celles visées par la formation. Il repose sur un inventaire des connaissances essentielles, ainsi que sur une définition des habiletés et de leurs conditions d'exercice.

Pour y parvenir, l'École doit mettre en œuvre un programme davantage axé sur la réalité du marché, développer un nouveau modèle d'affaires en tenant compte de l'évolution du droit, et fournir aux étudiants un environnement d'apprentissage de premier ordre.

Un comité d'experts provenant de tous les milieux juridiques québécois a participé au développement du modèle par compétences, qui a ouvert les pistes suivantes :

- développement de 35 compétences professionnelles essentielles au futur avocat, renforcées par quatre compétences génériques;
- certification des futurs avocats par l'application de méthodes d'évaluation diversifiées;
- responsabilisation de l'étudiant face à son apprentissage;
- développement du sentiment d'appartenance à l'Ordre, notamment grâce à un suivi personnalisé des étudiants.

Le programme se déroulera de manière continue plutôt qu'en silo. En effet, chaque bloc traitera progressivement de toutes les compétences couvertes par le programme, à des niveaux croissants d'habileté. Une fois la compétence visée atteinte, elle sera alors approfondie dans les blocs suivants.

Pour mener à bien sa mission de formation professionnelle, l'École établit et entretient des liens privilégiés avec les principaux acteurs du milieu juridique, notamment avec les facultés de droit des universités, les associations étudiantes de droit, le corps professoral interne et la communauté juridique. De plus, des partenariats spécifiques sur des enjeux pédagogiques ciblés pourront être ratifiés selon le plan de mise en œuvre du nouveau programme.

Comme chaque année, des activités complémentaires organisées avec les associations étudiantes ont permis à de nombreux étudiants de participer à des ateliers sur la recherche d'emploi ainsi qu'à des rencontres avec des avocats et des membres de la magistrature sur des points d'intérêt communs.

Au cours de l'année 2003-2004, l'École du Barreau continuera son programme actuel d'enseignement, comprenant sept secteurs de droit appliqué (éthique, déontologie et pratique professionnelle, preuve et procédure, droit civil I et II, droit public et administratif, droit des affaires et droit pénal), ainsi que quatre secteurs d'habiletés professionnelles (rédaction, consultation, négociation et représentation). Un stage de six mois permettra à l'étudiant de mettre en pratique les connaissances et les habiletés acquises au cours de la période.

LE BUREAU DU SYNDIC 10

Dans son plan stratégique Horizon 2002-2005, le Barreau exprime sa volonté de « se doter d'outils de gestion et d'intervention efficaces permettant de continuer de veiller adéquatement à la protection du public ». Le Bureau du syndic est directement interpellé par cette intention stratégique. D'abord parce qu'il est l'instrument même par lequel le Barreau s'acquitte de sa mission de protection du public. Mais aussi parce que la complexité croissante des environnements et des problématiques auxquels il est confronté requiert des outils à la fine pointe de la technologie, de même que des processus hautement performants. Par ailleurs, le Barreau affirme sa volonté de compléter le carrefour d'accès et de contrôle de la profession. Dans ce dernier cas également, le Bureau du syndic est directement concerné, de concert avec les services des greffes et de l'inspection professionnelle.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

Le Bureau du syndic a poursuivi, au cours de la dernière année, une démarche visant à réduire le nombre des dossiers en instance. Conscient de la nécessité d'agir rapidement et compte tenu du fait que la complexité de ses interventions ne pourra aller qu'en s'accroissant, notamment avec l'émergence de réalités nouvelles, le Bureau du syndic a fait porter son action sur deux plans.

1 ■ Réduire le nombre de dossiers en attente ou en instance

Sur la plan curatif, le Bureau a entrepris de réviser l'ensemble de ses processus de travail afin d'accélérer ses interventions et de diminuer le nombre de dossiers en attente. Le nombre de tels dossiers a effectivement été réduit au cours de la dernière année. Cette démarche s'intensifiera, au cours de la prochaine année, avec l'entrée en vigueur des mesures sanctionnées récemment par le Conseil général et autorisant l'embauche de nouvelles ressources.

2 ■ Prévenir et détecter les situations problématiques

Conscient qu'il vaut mieux prévenir que guérir, le Bureau du syndic a entrepris une démarche visant à détecter hâtivement les situations problématiques. Il a porté une attention particulière aux profils de membres et de situations à risques. Ces données permettront de reconnaître certains indices ou signes avertisseurs et d'identifier rapidement les situations susceptibles de dégénérer.

Au cours de la prochaine année, le Bureau du syndic poursuivra et intensifiera ses efforts au chapitre de l'organisation, dans le but de faire une utilisation optimale de ses ressources. Parallèlement, il continuera d'agir sur le plan de la prévention et de la détection, de même que sur celui des interventions législatives susceptibles d'avoir un impact sur son efficacité.

LE SERVICE DE LA FORMATION PERMANENTE 11

Le Service de la formation permanente apporte une contribution essentielle aux efforts du Barreau visant à entreprendre la réforme de la formation professionnelle et la consolidation de la formation continue. Par son action, le Service veille à ce que les justiciables bénéficient toujours de services juridiques compétents et pertinents. En retour, il est l'instrument par lequel les membres du Barreau peuvent actualiser et, par conséquent, optimiser leur valeur professionnelle.

Priorités et principales réalisations 2002-2003

1 ■ Accroître le nombre d'inscriptions aux activités

La réforme du *Code de procédure* civile a fait en sorte que le Service a donné beaucoup plus de sessions de formation l'an dernier. Quelques 79 activités de formation ont été tenues en dehors de Montréal et de Québec (dont 43 cours portant sur la réforme du *Code de procédure civile*), comparativement à 23 l'an dernier. Soulignons également qu'un programme de formation de 45 heures a été offert lors du congrès du Barreau 2002.

ACTIVITÉS DE FORMATION	2002-2003	ANNÉE PRÉCÉDENTE
Colloques	25	29
Mini-colloques	8	13
Petits déjeuners-causeries	9	0
Séminaires	20	28
Cours	255*	81
TOTAL	317	151

*Dont 202 sur la réforme du *Code de procédure civile*

ACTIVITÉS DE FORMATION	2002-2003	ANNÉE PRÉCÉDENTE
Activités régulières	13 076*	5211
Congrès 2002	742	897
TOTAL	13 818	6 108

*Dont 8 817 pour la réforme du *Code de procédure civile*

2 ■ Poursuivre la collaboration avec divers intervenants et développer le réseau de partenaires

ÉCOLE DU BARREAU

Le Service de la formation permanente et l'École du Barreau ont participé conjointement au financement des cours sur le *Code de procédure civile*, produisant ainsi des économies appréciables.

FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le Service est en étroite relation avec le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle afin de bénéficier de subventions pour certaines activités de formation. De fait, une avocate du Fonds d'assurance est en communication constante avec le Service et les membres de son comité.

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Service reçoit régulièrement les champs d'intérêt des avocats visités par le Sevice de l'inspection professionnelle à des fins de création d'activités.

CORPORATION DE SERVICES

Le Service collabore avec la Corporation de services dans le cadre d'un projet de cours en droit collaboratif. Il bénéficiera aussi de certaines modalités de financement aux activités de formation pour le compte d'avocats moins fortunés.

BUREAU DU SYNDIC

Le Service offre son soutien au Bureau du syndic en recevant, à sa demande, des ex-avocats désireux de réintégrer le Barreau, par l'entremise du comité des équivalences.

DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Plusieurs rencontres avec la Direction des technologies de l'information et des organismes externes se sont tenues dans le cadre de projets de cours au moyen de l'Internet.

Le Service a également organisé deux colloques : un en collaboration avec le ministère fédéral de la Justice, et l'autre avec l'Ordre des comptables agréés.

3 ■ Établir un plan de communication

Le Service a entrepris des démarches afin d'améliorer la présentation graphique de ses communications (Barreau-maîtres, annonces dans le Journal du Barreau, etc.).

4 ■ Mettre en place un observatoire de la formation permanente

Le Service a déployé de nouvelles ressources qui lui permettront de mieux colliger les informations liées aux meilleures pratiques en formation permanente.

5 ■ Revoir les modes de gestion

Le Service a systématisé une partie de ses correspondances avec ses clients. Il a réorganisé ses envois massifs avec Postes Canada et revoit présentement ses listes d'envois afin de les épurer.

6 ■ Structurer, élaborer et diffuser la formation sur la réforme du Code de procédure civile

Au-delà des chiffres et des statistiques, le Service tient à souligner la qualité de l'enseignement des professeurs qu'il a retenus ainsi que la qualité des services offerts dans les sections et dans les cabinets d'avocats. Deux professeurs de langue anglaise ont été recrutés dans le cadre de ce projet. La formation est offerte sur vidéocassette.

Finalement, le Service a publié quelque 6 000 pages de documentation didactique, disponibles indépendamment des activités de formation, sans compter d'innombrables documents reprographiés dans le cadre de certains cours et séminaires.

LE SERVICE DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

12

Le Service de l'inspection professionnelle a pour mandat d'administrer le programme de surveillance de la pratique de la profession élaboré par le comité d'inspection professionnelle. Le Service est composé du directeur, de trois secrétaires et de 27 inspecteurs à temps partiel.

Le Service a effectué l'envoi de près de 1 995 guides d'auto-évaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations à environ 30 % de ceux-ci, notamment en matière de comptabilité et de gestion de bureau et a également permis d'élaborer un programme de visites auprès de 595 confrères et consoeurs exerçant majoritairement en pratique privée.

Le Service a ensuite procédé à l'analyse de 579 rapports de visites d'inspection professionnelle réalisées au cours de l'exercice ainsi qu'au suivi de 50 visites faites au cours des précédents exercices. Cette pratique a permis de constater que 121 de ces cabinets, soit 21 %, respectaient toutes les exigences du comité d'inspection professionnelle. Les autres cabinets se sont vus adresser des félicitations (54 cas) et des recommandations (2 551 cas) à propos des différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les matières suivantes :

- la gestion administrative du cabinet, c'est-à-dire le contrat de société, la gestion interne, et la gestion des dossiers, soit leur contenu, leur teneur, leur identification, le classement ainsi que la mise à jour (1 307 cas);
- la comptabilité, le budget et les états financiers (661 cas);
- le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et compléter les mandats, la capacité à juger de ses limites et la présence aux cours de la formation permanente (204 cas);
- les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications (135 cas);
- documentation transmise, soit celle recommandée par l'inspecteur, la liste des volumes selon les champs de pratique et le bon de commande pour le guide « *L'exercice de la profession d'avocat avec d'autres : Quel contrat choisir ? Quelles clauses prévoir ?* » (193 cas);
- recommandations pour clauses illégales et/ou taux d'intérêt trop élevé pour les conventions d'honoraires et mandat professionnel (51 cas).

Le Service répond quotidiennement à toutes les demandes qui lui sont adressées par des confrères qui téléphonent, écrivent ou se présentent à ses bureaux afin d'obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit.

Le Service voit à l'organisation d'une journée de formation à l'intention des inspecteurs portant notamment sur les techniques d'entrevue et les récents développements en matière d'informatique.

Enfin, le Service voit à l'exécution de toutes les autres décisions prises par le comité d'inspection professionnelle dont il assume le secrétariat.

4

PARTIE 4

- Les comités
- La table de concertation des jeunes avocats et avocates
- Les groupes de travail
- Comités reliés à l'exercice de la profession d'avocat

Les comités actifs du Barreau

Le comité d'accès à la profession 1

a) Formation

1973

b) Membres

Me André Roy, président
Me Charles E. Bertrand
Me Yvan Biron
Me Jacques Casgrain
Me Jean-François Jobin
Me Anne Lessard
Me Madeleine Lemieux
Me Line Ouellet
Me Pierre Proulx
Me Annie Chapados, secrétaire

c) Nombre de séances

Une séance préparatoire
Cinq séances en conférence téléphonique
Quatorze audiences

d) Rapport

Le comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

	2001-2002	2002-2003
Nombre de candidats	160	159
Nombre de convocations	68	59
Candidats inadmissibles	14	8
Candidats admissibles	136	141
Candidats admissibles sous conditions	1	2
Désistements	9	5
Enquêtes en cours	0	3
Candidats devant suivre des cours sur la réforme du *Code civil*	0	0

Le comité sur la sténographie 2

a) Formation

20/12/01, par législation

b) Membres

Me Christiane Coulombe, présidente
M. André Boudreau
Me Pierre Boyer
Me Monique Fortier
M. Claude Morin
Me Roger Vallières
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Sept

d) Rapport

Un projet de loi sur la sténographie a été adopté à l'Assemblée nationale le 20 décembre 2001 afin de créer un comité autonome à l'intérieur de la *Loi sur le Barreau* chargé de réglementer les sténographes à l'échelle du Québec. Ce comité est formé de trois sténographes de l'Association des sténographes officiels, de trois représentants du Barreau du Québec et d'un représentant du ministère de la Justice. Les sections locales du Barreau ont toujours juridiction en matière de réglementation des sténographes jusqu'à la mise en vigueur des dispositions de la Loi donnant juridiction au nouveau comité.

Le comité a élaboré un projet de règlement sur les examens, la délivrance des certificats, la déontologie et la discipline des sténographes. Ce projet sera présenté d'abord à l'Office des professions pour commentaires et par la suite, au gouvernement pour adoption.

Le comité des résolutions 3

a) Formation

C.A. 21/03/01

b) Membres

M. le bâtonnier Claude G. Leduc
Me Pierre Gauthier, directeur général
M. le bâtonnier Alan M. Stein (Montréal)
Mme la bâtonnière Lise Malouin (Québec)
Me Paul Crépeau, président de l'Association des avocats de province
Me Caroline Champagne, présidente de l'Association du Jeune Barreau de Montréal
Me Sophie Gauthier, présidente du Jeune Barreau de Québec
Me Suzanne Vadboncoeur, directrice du Service de recherche et de législation, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Ce comité a pour mandat de statuer sur la recevabilité des résolutions soumises au vote de l'Assemblée générale annuelle des membres. Le comité dûment convoqué a constaté qu'aucune résolution n'avait été présentée dans le délai prévu par les règles de présentation adoptées par le Comité administratif.

Le comité sur la Revue du Barreau 4

a) Formation

C.G. 05/10/40

b) Membres

Me Michel Deschamps, président
Me Jean-Denis Archambault
Me Pierre-André Côté
Me Pierre Giroux
Me Jean-Claude Hébert
Me Micheline Huard
Me Louise Poudrier LeBel
Me Alain-Robert Nadeau
Me Julie Delaney, secrétaire par intérim
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Sept

d) Rapport

Ce comité permanent voit à stimuler la collaboration littéraire de la communauté juridique, à recevoir les textes, les évaluer et décider de leur publication. De concert avec les Éditions Yvon Blais Inc., le comité a coordonné la publication de trois articles et de trois chroniques, parus dans le numéro Automne 2001, ainsi que de cinq articles et deux chroniques parus dans le numéro Printemps 2002.

En outre, un sous-comité a été créé en cours d'année afin de coordonner la publication d'un numéro spécial ayant pour but de souligner le 20e anniversaire de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Ce numéro spécial est sorti à la fin de mars 2003. Le comité tient à remercier les ministères et organismes qui ont contribué au financement de cette publication, soit Justice Canada, la Faculté de droit de l'Université McGill et le Fonds d'études juridiques du Barreau du Québec.

Depuis six ans, la Revue n'est envoyée qu'aux avocats qui en ont fait la demande à l'aide du coupon-réponse retourné au Barreau à cette fin. Elle est par ailleurs également disponible sur le site Internet du Barreau. Le comité réitère son invitation aux membres de la communauté juridique à lui soumettre des textes d'intérêt général.

Le comité de déontologie 5

a) Formation

C.A. 04/06/66

b) Membres

Me André Bois, président (depuis le 30 janvier 2003)
Me Pierre Cimon, président (jusqu'au 12 juin 2002)
Me Alfred Bélisle
Me François Handfield (jusqu'au 25 juin 2002)
Me Dominique Larochelle
Me Yves-Marie Morissette (jusqu'au 8 novembre 2002)
Me François Perron
Me Philip Shaposnick
Me Pierre Bernard, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Le comité a pour mission, depuis sa création, d'agir comme conseiller en matière de déontologie. L'année qui se termine a été marquée de changements importants au comité, soit le départ de Me Pierre Cimon, qui présidait le comité depuis plusieurs années, le départ de Me Yves-Marie Morissette, nommé à la Cour d'appel du Québec, et le départ également de Me François Handfield dont les fonctions l'ont appelé à l'étranger.

Le comité administratif a désigné Me André Bois, qui faisait déjà partie du comité de déontologie, à titre de nouveau président. Le comité devrait reprendre ses activités au cours de l'année avec la nomination de nouveaux membres.

Au cours de l'année passée, le comité a eu à se pencher sur des questions de multidisciplinarité en collaborant aux travaux d'un comité spécial chargé par le Barreau de regarder ces questions. Le comité joue aussi un rôle de consultation auprès des avocats en émettant des opinions. Un certain nombre de celles-ci devrait être parachevé dans les prochaines semaines.

La Table de concertation des jeunes avocats et avocates 6

a) Formation

N/A

b) Membres

M. le bâtonnier Claude G. Leduc, président
Me Manon Dubé (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie /les Îles)
Me Eric Cloutier (Bedford)
Me Nadine Dupuis (Hull)
Me Catia Larose (Longueuil)
Me Caroline Champagne (Montréal)
Me Caroline Ferland (Montréal)
Me Sophie Gauthier (Québec)
Me Jeasn-Louis Lemay (Québec)
Me Annie Desrosiers (Saguenay/ Lac-Saint-Jean)
Me Gaëtan Drouin (Saint-François)
Me Charles Bernard (Bas-Saint-Laurent/Gaspésie /les Îles)
Me Caroline Blache (Laurentides/Lanaudière)
Me Isabelle Breton (Abitibi)
Me Nancy Leblanc (Côte-Nord)
Me Julie Brunelle, secrétaire

c) Nombre de séances

Cinq

d) Rapport

La table de concertation est un lieu de discussion et d'information, formée soit du bâtonnier du Québec et du vice-président, ou du bâtonnier sortant, ainsi que de jeunes avocates et avocats de chacune des sections du Barreau du Québec. Ces jeunes avocates et avocats n'y participent toutefois qu'à titre personnels et non à titre de représentants de leur section ou de leur association de jeune barreau.

Les objectifs de la table de concertation sont notamment :

- d'identifier les problématiques particulières à la pratique du droit par les jeunes avocats et avocates qui sont communes à toutes les sections du Barreau du Québec;
- de tenter d'identifier des solutions à ces problématiques;
- de fournir de l'information relativement au fonctionnement du Barreau du Québec et aux services offerts à ses membres.

La table de concertation se veut un lieu de consensus où des préoccupations communes à l'ensemble des jeunes avocats y sont exprimées et véhiculées.

La table de concertation ne se veut pas la représentante provinciale des associations élues de jeunes barreaux de chaque section; celles-ci conserveront les liens et relations qui préexistent avant la formation de la table de concertation avec le Barreau du Québec ou toutes autres instances gouvernementales ou politiques. La table de concertation est une instance empreinte de neutralité et n'est le substitut d'aucune autre organisation.

Cette année, l'essentiel du travail de la table de concertation fut d'œuvrer à l'élaboration du projet de programme d'assistance parentale pour les avocates et avocats travailleurs autonomes.

Le comité de nomination de la Médaille et des Mérites du Barreau 7

a) Formation

C.A. 25/09/2002

b) Membres

M. le bâtonnier Claude G. Leduc, président
Me Sophie Bourque
Me Gaston Gauthier
Mme la bâtonnière Lise Malouin
M. le bâtonnier Alan Stein
Me Julie Brunelle, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Le Comité de nomination a tenu quatre réunions lors desquelles il a notamment étudié les candidatures et a recommandé au comité administratif les noms de récipiendaires de la Médaille du Barreau du Québec, des Mérites du Barreau et du Mérite Christine-Tourigny. Il s'est également penché sur les propositions de candidatures à soumettre pour des prix externes au Barreau de même que sur le moment le plus approprié pour la remise de la Médaille et des Mérites du Barreau du Québec.

Le comité sur les femmes dans la profession 8

a) Formation
C.A. 06/03/91

b) Membres
Mme la bâtonnière Jocelyne Olivier, présidente (jusqu'au 22 août 2003)
Me Sophie Bourque, présidente (à partir du 22 août 2003)
Me Simone Bonenfant (jusqu'au 30 janvier 2003)
Me Guylaine Boisvert
Me Caroline Champagne (à partir du 30 janvier 2003)
Me Esthel Gravel
Me Denis Matte
Me Josée Noiseux
L'honorable Céline Pelletier
Me Rajpattie Persaud
Me Claudia Prémont
Me Marie Rinfret (jusqu'au 30 janvier 2003)
Me Line Samoisette
Me Louise Viau
Me Julie Brunelle, secrétaire (jusqu'en décembre 2002)
Me Chantale Beaudin (à partir de janvier 2003)

c) Nombre de séances
Cinq

d) Rapport
Après plus de 10 ans à la présidence de ce comité, la bâtonnière Jocelyne Olivier a cédé sa place à Me Sophie Bourque, membre de ce comité depuis de nombreuses années. Le comité a poursuivi son processus de renouvellement, a accueilli une nouvelle membre dans ses rangs à la suite de la démission de deux membres.

Le Comité a, par l'entremise de sa présidente Me Sophie Bourque, participé aux travaux du comité de nomination de la Médaille et des Mérites du Barreau du Québec en regard de l'attribution de la Médaille du Barreau, des Mérites et du Mérite Christine-Tourigny.

Le projet d'instauration d'un programme d'assistance parentale pour les avocates et avocats travailleurs autonomes a bien sûr retenu l'attention du comité, qui a contribué, par ses commentaires, à l'élaboration des règles d'admissibilité à ce programme.

Le sous-comité sur la mondialisation et les services institutionnels 9

a) Formation
02/2003

b) Membres
Me Annie Chapados, responsable
Me Charles-Émmanuel Côté
Me Jean-François Jobin
Me Dominique Launay
Mme Isabelle Lavoie
Me Michel Lessard
Me Éric Théroux

c) Nombre de séances
Deux

d) Rapport
Ce sous-comité regroupe des membres du Barreau et des représentants des ministères québécois des Relations internationales et de la Justice. Il a essentiellement pour mandat d'examiner l'impact institutionnel, tant pour le Barreau du Québec que pour le Gouvernement du Québec, des recommandations qu'auront formulées les sous-comités sur « *La mondialisation et la formation* » et « *La mondialisation et les technologies* », le tout, préalablement à ce qu'elles soient acheminées aux instances décisionnelles du Barreau du Québec.

Dans l'intervalle, le sous-comité a travaillé à l'ébauche de modifications à la *Loi sur le Barreau* permettant l'introduction du statut de conseiller juridique étranger (*Foreign Legal Consultant*), l'ouverture du statut de conseiller juridique d'entreprise à tout membre d'un Barreau situé hors Québec et l'introduction d'un permis restrictif permettant de faciliter la mobilité interjuridictionnelle des avocats.

10 Le comité sur la mondialisation et les technologies

a) Formation

Janvier 2003

b) Membres

Me Hélène Gingras
M. Christian Lavoie
Me Anne Mailfait
Me Louis-Charles Mc Cann
Me Anne-Marie McSween
M. Pierre Régnier
Me André Tremblay
Me Marilène Tremblay, greffière
Me Suzanne Vadboncoeur

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Le comité a essentiellement pour mandat d'établir l'inventaire des services juridiques propices à la mondialisation pour préciser, par la suite, l'apport des technologies de l'information dans la livraison de ces services et déterminer l'impact législatif et réglementaire que pourrait nécessiter ce nouveau paradigme. Ultimement, le comité devra déterminer si l'utilisation des technologies de l'information doit, dans un contexte de mondialisation, entraîner un changement de l'encadrement législatif, réglementaire et administratif de l'exercice de la profession.

Le comité a commencé ses travaux par la révision de son mandat pour ensuite amorcer l'identification des champs, domaines de pratique et actes professionnels susceptibles d'être visés par la mondialisation des services juridiques. Ce faisant, le comité a également commencé à identifier les objectifs, règles et principes déontologiques en cause dans chacun des actes. Cela fait, le comité sera en mesure d'identifier l'apport des technologies dans la livraison de ces services de même que l'impact de leur utilisation sur les objectifs, règles et principes déontologiques susmentionnés. Le comité devrait, au terme de l'exercice, être en mesure de soumettre des recommandations aux instances décisionnelles du Barreau, tant en regard de l'encadrement professionnel requis dans ces nouveaux contextes que dans les activités de développement que devrait parrainer le Barreau pour mieux soutenir ses membres vis-à-vis de ces nouveaux paradigmes.

Le comité sur l'indemnisation et la comptabilité en fidéicommis 11

a) Formation

06/02/03

b) Membres

Me Madeleine Lemieux, présidente
Me Alfred Bélisle
Me Louise Comeau
Me Gérard Coulombe
Me Jean-François Dagenais
Me François Daviault
Me William Dufort
Me René Langlois
Me Guy Lord
Me Paul Paradis
Me Annie Chapados, secrétaire

c) Nombre de séance

Une

d) Rapport

Ce comité a pour mandat de poser un diagnostic sur le niveau de protection accordée au public par le système d'indemnisation et par l'encadrement législatif et réglementaire de la comptabilité en fidéicommis des avocats. Il doit également identifier les besoins de protection actuels en regard de la garantie que devrait représenter l'appartenance au Barreau du Québec en ce qui a trait des sommes d'argent confiées à des avocats pour ensuite dégager des avenues de solutions s'adressant tant au public qu'aux membres de l'Ordre. Un rapport soumettant des recommandations de natures législative, réglementaire et administrative de même que suggérant, au besoin, l'introduction de nouvelles mesures de protection, devrait être présente aux instances décisionnelles du Barreau au début de l'année 2004.

Bien que les membres du comité n'en soient qu'au début de leur mandat, ils ont veillé à en préciser le détail, à identifier les analyses et recherches requises à l'analyse qu'ils devront effectuer et à mandater en certains cas des ressources externes. Un échéancier de réalisation des travaux a également été élaboré.

Le comité consultatif sur la formation permanente

12

a) Formation

C.G. 12/06/87

b) Membres

Me Alain-Claude Desforges, président
Me Aldé Frenette, vice-président
Me Michel Tétrault, vice-président
Me Madeleine Aubé
Me Jean-Yves Brière
Me Pierre Chagnon
Me Éric Downs
Me Guy Paquette
L'honorable Odette Perron, j.c.q.
Me Suzanne Pilon
Me Henri Richard
L'honorable Michael Sheehan, j.c.q.
Me Danielle Turcotte
Me Gilles Bachand, secrétaire

Membre sortant

L'honorable Paule Gaumond, j.c.q.

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Les membres du comité consultatif sur la formation permanente se partagent les principaux secteurs de droit, proposent des activités de formation répondant aux besoins de la profession et participent activement à l'organisation de colloques en proposant des thèmes, des sujets de conférence ainsi que des conférenciers. Il a enfin comme dernière responsabilité de proposer un programme de formation à l'occasion du congrès annuel du Barreau. Outre les séances en comité plénier, le comité a siégé à plus de dix reprises en sous-comités spécialisés dans différents secteurs de droit.

Le comité ad hoc en déontologie / pratique en multidisciplinarité

13

a) Formation

C.A. 13/11/02

b) Membres

Me André Laurin, président
Me William J. Atkinson
Me Pierre Bernard
Me André Bois
Me Claude Bouchard
Me Jules Brière
Me Martin Bureau
Me Charles Denis
Me Caroline Ferland
Me Claude G. Leduc
Me Madeleine Lemieux
Me Marc Sauvé
Me Serge R. Simard
Me Dominique Launay, secrétaire

c) Nombre de séances

Dix

d) Rapport

Création de huit groupes de travail, et réflexion sur l'exercice déontologique, composés d'environ 125 avocats provenant de tous les milieux de pratique, afin de dresser l'inventaire des difficultés particulières et des solutions envisagées que requiert la mise en œuvre du *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*. Tenue d'un colloque en déontologie le 13 mars 2003 à partir des rapports des groupes de travail et comportant cinq ateliers sur les thèmes suivants : secret professionnel, conflits d'intérêts, indépendance, pratiques incompatibles et autres questions. Le colloque a résulté à des consensus permettant au comité d'intégrer des modifications au *Code de déontologie*.

Le comité SPA (société par actions) / SENCRL (société en nom collectif à responsabilité limitée) 14

a) Formation

C.A. 18/01/02

b) Membres

Me William J. Atkinson, président
Me Charles Denis
Me Michel B. Fournier
Me André Laurin
Me Louis Rochette
Me Dominique Launay, secrétaire

c) Nombre de séances

Dix-neuf

d) Rapport

Le *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité* a été adopté par le Conseil général du Barreau du Québec le 11 novembre 2002. Une pré-publication du règlement dans la *Gazette officielle* du Québec le 5 février 2003 a suivi. Moultes rencontres et discussions ont eu lieu avec l'Office des professions du Québec afin d'apporter les modifications requises au règlement pour en arriver à une version finale définitive à être présentée au Gouvernement du Québec.

Le groupe de travail sur la représentation par avocat devant les tribunaux administratifs 15

a) Formation

21/03/2001

b) Membres

Me Simone Bonenfant
Me Pierre Chagnon
Me Bruno Lévesque
Me Jean-Guy Ouellet
Me Janick Perreault
Me Louis Riverin
Me John Georges Wurtele
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Le rapport final du groupe de travail a été remis en septembre 2002 et constitue une analyse d'une étude de marché intitulée « *Représentation par avocat devant les tribunaux administratifs du Québec* », qui a été commandée pour établir le niveau de la demande globale en matière de service de représentation par avocat devant les tribunaux administratifs. Certains secteurs en progression représentent un volume potentiel de mandats intéressant. Selon les constatations du rapport et celles des praticiens dans ce domaine, les justiciables perdent des droits parce qu'ils sont mal ou pas représentés devant les tribunaux administratifs.

Le comité aborde aussi la question de la représentation par les non-membres du Barreau devant les tribunaux administratifs et des garanties nécessaires pour assurer la protection du public.

Afin de donner suite aux recommandations contenues dans le rapport, des comités de liaison avec le Tribunal administratif du Québec et la Commission des lésions professionnelles ont été mis sur pied.

Une stratégie de marketing sera proposée aux instances dirigeantes du Barreau du Québec afin de permettre aux avocats de prendre la place qui est la leur dans ce secteur d'activités, le tout dans le meilleur intérêt des justiciables.

Le comité sur la santé et sécurité au travail 16

a) Formation

C.A. 03/08/94

b) Membres

Me Denis Luc Blouin, président
Me Marc Bellemarre
Me France Bergeron
Me Andrée Gosselin
Me Laurent Roy
Me Martine Boucher
Me Charles Saucier
Me Diane Turbide
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Le comité s'est notamment penché sur les délais en révision administrative à la Commission sur la santé et sécurité au travail et sur l'opportunité de maintenir ce processus qui retarde l'accès à la justice. Le comité s'est aussi attardé à la représentation des justiciables par de non-membres du Barreau du Québec devant la Commission sur la santé et sécurité au travail et devant la Commission des lésions professionnelles.

Un comité conjoint, Barreau du Québec et Commission sur la santé et sécurité au travail, a été proposé pour trouver des solutions à ces difficultés. Le ministre du Travail a été rencontré le 4 avril 2002 à ce sujet et une offre de collaboration lui a été formulée dans une lettre du bâtonnier du 18 avril 2002. D'autres démarches seront entreprises auprès de la Commission sur la santé et sécurité au travail.

Le comité bipartite (ministère de la Justice du Canada/Barreau du Québec) 17

a) Formation

C.A. 03/12/87; dernière résolution du Conseil général le 20 juin 2002

b) Membres : représentants du Barreau (4)

M. le bâtonnier Francis Gervais (jusqu'à la fin de son bâtonnat)
M. le bâtonnier Claude G. Leduc
Me Pierre Gagnon, vice-président
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Suzanne Vadboncoeur

b) Nombre de séances

Deux

c) Rapport

Ces réunions semi-annuelles, présidées par le sous-ministre délégué de Justice Canada, Me Mario Dion (jusqu'à sa mutation à un autre ministère au printemps 2003), ont pour but d'informer davantage le Barreau du Québec sur les activités du ministère fédéral de la Justice et sur son programme législatif, améliorant ainsi le processus de consultation entre les deux organismes. Elles se veulent également un lieu d'échange dans des dossiers qui intéressent particulièrement le Barreau et qui requièrent la collaboration du ministère.

Au cours de la rencontre du 22 avril 2002, les participants ont discuté entre autres de l'ouverture du courrier par les agents de Douanes Canada et de la protection du secret professionnel dans ce contexte, du programme politique et législatif du ministère, de la consultation à venir sur le projet de loi 2 sur l'harmonisation du droit fédéral avec le *Code civil du Québec*, des diverses réformes en droit pénal, du portail du Barreau, des difficultés rencontrées par les avocats face au règlement qui les oblige à divulguer les « transactions douteuses » de leurs clients dans le cadre de l'application de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité*, de la représentation par avocats en matière d'immigration et du Barreau pénal international.

Au cours de la rencontre du 16 octobre 2002, les participants ont parlé de la suite des diverses réformes envisagées en droit pénal (voyeurisme, banques de données génétiques, désordre mental, décriminalisation de la marijuana, pornographie juvénile) ainsi que du document de consultation *Accès légal*, du document de consultation sur la reconnaissance des mariages de conjoints de même sexe, des modifications à venir à la *Loi sur le divorce*, du projet de lisibilité du ministère, de l'aide juridique, de l'assurance frais juridiques et de la possibilité pour le ministère d'accorder une subvention au Barreau du Québec pour la publication d'un numéro spécial de la *Revue du Barreau* soulignant le 20e anniversaire de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Une autre rencontre est prévue au printemps 2003.

Le comité bipartite (ministère de la Justice du Québec/Barreau du Québec) 18

a) Formation

C.G. 11/06/82; dernière résolution le 20 juin 2002

b) Membres : représentants du Barreau (4)

M. le bâtonnier Francis Gervais
(jusqu'à la fin de son bâtonnat)
M. le bâtonnier Claude G. Leduc
Me Pierre Gagnon, vice-président
Me Pierre Gauthier, directeur général
Me Suzanne Vadboncoeur

c) Nombre de séances

Aucune

d) Rapport

Outre les représentants du Barreau, ce comité regroupe le sous-ministre de la Justice et les sous-ministres associés ainsi que certaines personnes-ressources du bureau du sous-ministre. Il a pour but d'examiner le menu législatif du ministère et d'aborder, dans un esprit de collaboration continue entre le ministère et le Barreau, les problèmes qui se posent dans la pratique des avocats et l'administration de la justice.

Malheureusement, il a été impossible d'organiser une rencontre formelle cette année pouvant convenir aux agendas de tous les participants. Quelques rencontres informelles se sont cependant tenues.

Le comité sur les communautés culturelles 19

a) Formation

C.A. 30/09/92

b) Membres

Me Hugues Langlais, président
Me May Chiu
Me Isabelle Dongier
Me Athanasios D. Hadjis
Me Harry Pierre-Etienne
Me Noël Saint-Pierre
Me Tamara Thermitus
Me Christian Turianskyj (démission le 24 septembre 2002)
Me Yeong Gin Jean Yoon
Me Carole Brosseau, secrétaire
Me Louis-Charles McCann, secrétaire par intérim

c) Nombre de séances

Deux pour le comité permanent
Une pour le sous-comité sur le Plan d'action
Huit pour le sous-comité de législation
Sept réunions préparatoires pour le groupe de travail sur l'atelier du congrès

d) Rapport

Ce comité a été formé notamment pour faire le point sur la situation des communautés culturelles dans la profession et identifier les moyens propres à sensibiliser la communauté juridique aux questions relatives aux communautés culturelles. Le comité accomplit cette partie de son mandat par l'entremise de son Plan d'action, qui énonce les principales orientations et actions du comité en vue de favoriser l'intégration des communautés culturelles au sein de la profession et l'ajustement du système judiciaire à la réalité multiethnique. Par ailleurs, le comité doit également veiller à ce qu'un suivi approprié des législations fédérale et provinciale affectant les communautés culturelles soit effectué, afin de pouvoir conseiller et appuyer le Barreau du Québec dans ses interventions auprès des différentes instances gouvernementales.

Au cours de la dernière année, les membres du comité ont poursuivi l'avancement des travaux reliés au *Plan d'action* et se sont efforcés à développer de nouveaux liens avec les associations vouées à la promotion et la défense des intérêts des communautés culturelles dont la création d'un groupe de concertation sur les consultants en immigration.

Dans le cadre du congrès annuel 2003, le comité a préparé son atelier portant sur la diversité et l'évolution de la profession.

Sur le plan législatif, les membres du comité ont consacré une partie importante de leurs rencontres à étudier et analyser le projet de loi C-18 *Loi concernant la citoyenneté canadienne*. Le comité a notamment participé à la réalisation du mémoire du Barreau et a comparu devant le comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration.

Le comité en droit criminel 20

a) Formation

C.A. 09/11/89

b) Membres

Me Denis Asselin (démission le 28 août 2002)
Me Jean Asselin
Me Giuseppe Battista
Me Anne-Marie Boisvert
Me Francis Brabant (nomination le 23 octobre 2002)
Me Louis Belleau
Me Alain Dumas
Me Josée Ferrari
Me Stella Gabbino (nomination le 23 octobre 2002)
Me Sylvie Girard
Me Esthel Gravel
Me Patrick Healy
Me Gilles Ouimet
Me Manon Ouimet (démission le 23 octobre 2002)
Me Alain Saint-Pierre
Me Diane Trudeau
Me René Verret
Me Lori Renée Weitzman
Me Carole Brosseau, secrétaire
Me Julie Delaney, secrétaire par intérim

c) Nombre de séances

Six pour le comité permanent
Douze pour les six sous-comités de travail

d) Rapport

Ce comité a pour fonction d'intervenir notamment à l'égard de la législation pénale et criminelle. Au cours de l'année, il y a eu de nombreuses activités législatives auxquelles le comité a collaboré ou produit des interventions ou des mémoires. Le comité a notamment étudié les projets de loi fédéraux suivants : C-13 *Loi concernant la procréation assistée*, C-15B *Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (2001) Cruauté envers les animaux – armes à feu*, C-17 *Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique (Loi de 2002 sur la sécurité publique)* de même que le *Règlement sur le projet de loi C-17*, C-20 *Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada*, C-23 *Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels*, C-284 *Loi modifiant le Code criminel (infractions commises par des personnes morales, administrateurs et dirigeants)*, C-400 *Loi modifiant la Loi sur le divorce (restriction des droits d'accès des délinquants sexuels)*, également sur les documents de consultation et table ronde suivants : l'Accès légal, les troubles mentaux, le sentencing, les peines avec sursis, la détermination de la peine et l'emprisonnement avec sursis, les empreintes génétiques, le voyeurisme.

Au niveau provincial, le comité a notamment étudié les projets de loi suivants : no 74 *Loi modifiant de nouveau le Code de la sécurité routière (sacs gonflables)*, no 89 *Loi sur le système correctionnel du Québec*, no 118 *Loi modifiant la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation*, no 139 *Loi modifiant le Code de procédure pénale*, 156 *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes*, de même que la proposition de *Règles de pratique des Cours municipales du Québec*, le *Rapport du Comité consultatif sur la révision du régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels*.

Tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial, le comité a collaboré à la production des mémoires du Barreau du Québec à la suite de l'étude de projets de lois et de documents de consultation. Il s'agit notamment du projet de loi C-15B *Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (2001) Cruauté envers les animaux – armes à feu* et les documents de consultation suivants : *Le voyeurisme, une infraction criminelle* et *Les banques de données génétiques*.

Certains projets de loi et documents de consultation étudiés ont mené à des interventions législatives du Barreau du Québec. Il s'agit notamment du projet de loi no 115 – *Loi modifiant le Code de sécurité routière* et la *Loi sur le ministère du Revenu*, no 139 - *Loi modifiant le Code de procédure pénale*, des documents de discussion ou consultation fédéral intitulés *Examen des dispositions du Code criminel concernant les troubles mentaux, Étude du Comité sur les infractions commises par des personnes morales, administrateurs et dirigeants, Commentaires à la suite du projet de rapport résumant la consultation tenue lors de la Table ronde de Justice Canada sur les peines discontinues en mai 2002, Rapport du Comité consultatif sur la révision du régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels, Commentaires sur la proposition de Règles de pratique des cours municipales du Québec*.

Le comité a également étudié certains documents de consultation et de législation qui mèneront éventuellement à des interventions ou des mémoires du Barreau dont le projet de loi C-13 *Loi concernant la procréation assistée*, C-17 *Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique (Loi de 2002 sur la sécurité publique)*, C-20 *Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants et d'autres personnes vulnérables) et la Loi sur la preuve au Canada*, C-23 *Loi concernant l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence*.

Les membres du comité ont participé à la Conférence sur l'harmonisation des lois au Canada et à la Conférence sur la création du Tribunal pénal international.

Enfin, le comité a également comparu devant le Comité permanent des affaires juridiques sur le projet de loi C-17 *Loi modifiant certaines lois fédérales et édictant des mesures de mise en œuvre de la convention sur les armes biologiques ou à toxines, en vue de renforcer la sécurité publique (Loi de 2002 sur la sécurité publique)*. Le comité a participé à différentes tables rondes portant sur les documents de consultation tels que les troubles mentaux, le sentencing, l'avenir des peines avec sursis, l'Accès légal, la réforme du droit criminel.

Le comité en droit municipal 21

a) Formation

C.A. 27/01/89

b) Membres

Me Jean Hétu, président
Me Isabelle Chouinard
Me André Comeau
Me Yvon DuPlessis
Me Diane Lambert
Me Nicole Lafond (démission)
Me André Lemay
Me Joël Mercier
Me Gabriel Michaud
Me Pierre Moreau
Me Mario Paul-Hus
Me Charles A. Veilleux
Me Carole Brosseau, secrétaire
Me Marc Sauvé, secrétaire par intérim

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité a pour fonction d'intervenir et de conseiller le Barreau du Québec sur toute question relative au droit municipal ou des questions connexes.

Le comité a étudié plusieurs projets de loi dont le projet de loi 66 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires*, projet de loi 77, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté*, projet de loi 106, *intitulé Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, projet de loi 129, *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, projet de loi 130, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives*, projet de loi 131, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant la taxe scolaire sur l'île de Montréal et modifiant d'autres dispositions législatives*, projet de loi 137, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, projet de loi 211, *Loi concernant la Ville d'Alma*, projet de loi 213, *Loi concernant la Ville de Saint-Hyacinthe*, projet de loi 214, *Loi concernant la Ville de Terrebonne*, projet de loi 215, *Loi concernant la Charte de la Ville de Laval*, projet de loi 216, *Loi concernant la Municipalité de Caplan*, projet de loi 218, *Loi concernant la Ville de Chandler*, projet de loi 222, *Loi concernant la Ville de Contrecoeur*, projet de loi 240, *Loi concernant la Ville de Grand-Mère*, projet de loi 393, *Loi sur l'Agence de développement de Ferme-Neuve*.

Le comité a étudié ces projets de loi qui ont mené à des interventions législatives du Barreau du Québec. Il s'agit notamment du projet de loi 66 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires*, projet de loi 77, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités régionales de comté*, projet de loi 106, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, projet de loi 129, *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, projet de loi 130, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives*, projet de loi 137, *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*.

Le comité a comparu en commission parlementaire sur le projet de loi 106 *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*.

Le comité sur le droit en regard des peuples autochtones 22

a) Formation

C.A. 16/01/92

b) Membres

Me Renée Dupuis,
Me Jocelyne Barrett
Me Alain Lafontaine
Me Joëlle Montminy (démission en février 2003)
Me René Morin
Me Simon Picard
Me Ken Rock
Me Pierrette Saint-Onge
Me David Schulze
Me Carole Brosseau, secrétaire
Me Louis-Charles McCann, secrétaire par intérim

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité, créé en 1992, permet de maintenir une collaboration constante entre le Barreau du Québec et divers groupes autochtones en vue d'améliorer les services de soutien et d'assistance aux autochtones en matière de justice. Le mandat de ce comité, qui découle principalement des engagements pris par le Barreau lors du Sommet de la Justice de 1992, consiste à mettre sur pied des sessions de formation destinées à la communauté juridique portant sur le droit et la réalité socioculturelle des peuples autochtones. Par ailleurs, le comité contribue à l'instauration, pour les communautés autochtones, de programmes d'information juridique et de sensibilisation au système juridique. Enfin, le comité doit conseiller le Barreau sur toute question relative à la justice concernant les peuples autochtones.

Au cours de la dernière année, les membres du comité ont contribué à l'élaboration d'un atelier de formation qui s'est tenu à l'automne 2002. Au niveau provincial, le comité a étudié et produit un mémoire relativement au document de consultation concernant *l'Entente de principe d'ordre général entre les Premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada* et a comparu devant la Commission lors de consultations particulières.

Au niveau fédéral, le comité a étudié les projets de loi C-6 *Loi constituant le Centre canadien du règlement indépendant des revendications particulières des premières nations en vue de permettre le dépôt, la négociation et le règlement des revendications particulières, et modifiant certaines lois en conséquence (Loi sur le règlement des revendications particulières)*, C-7 *Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois (Loi sur la gouvernance des premières nations)*, C-19 *Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois (Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations)*.

Le comité a produit un mémoire et comparu devant le Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand nord et des ressources naturelles sur le projet de loi C-7 *Loi concernant le choix des dirigeants, le gouvernement et l'obligation de rendre compte des bandes indiennes et modifiant certaines lois (Loi sur la gouvernance des premières nations)*.

Le comité produira éventuellement une intervention ou un mémoire du Barreau sur le projet de loi C-19, *Loi prévoyant les pouvoirs en matière d'imposition foncière des premières nations, constituant la Commission de la fiscalité des premières nations, le Conseil de gestion financière des premières nations, l'Administration financière des premières nations ainsi que l'Institut de la statistique des premières nations et apportant des modifications corrélatives à certaines lois (Loi sur la gestion financière et statistique des premières nations)* et le document de consultation publique sur le *Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec*.

Le comité de liaison des cours municipales et du Barreau du Québec 23

a) Formation

C.A., 13/11/02

b) Membres

M. le juge en chef adjoint Gilles Charest, président
Me Paul G. Brunet
M. le juge Yves Fournier
Me Isabelle Leroux
Me Denis Mondor
M. Luc Moranville
Me Jacques Parent, c.r.
Me Gilles Pariseau
Me Alain St-Pierre
Me Guy Saulnier
Me Normand Sauvageau
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Le mandat principal sera d'identifier les problèmes liés à l'administration de la justice des cours municipales et d'apporter des solutions pratiques visant à l'atteinte des objectifs d'efficacité et d'accessibilité à la justice.

Le comité sur le droit de la famille 24

a) Formation

C.A. 03/09/79

b) Membres

Me Dominique Goubau, président
Me Jean-Marie Fortin
Me Roger Garneau
Me Miriam Grassby
Me Christiane Lalonde
Me Suzanne Moisan
Me Eva Petras
Me Suzanne Pilon
Me Elisabeth Pinard
Me Hugues Létourneau
Me José Turgeon
Me Pierre Valin
Me Marie Gaudreau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Quelques dossiers ont retenu l'attention cette année : le comité a étudié au printemps 2002 le projet de loi 84 (*Loi instituant l'union civile*

et établissant de nouvelles règles de filiation) et présenté le mémoire du Barreau sur cette question en Commission parlementaire le 15 mai 2002. À l'automne, il eut connaissance d'un document de travail émanant du ministère de la Justice et du ministère de la Santé et des Services sociaux, dont le Barreau n'avait jamais été saisi malgré l'ampleur des réformes qu'il contenait : ce document prévoyait la création d'un service administratif de modifications des pensions alimentaires en application de l'article 25.1 de la *Loi sur le divorce*, des dispositions nouvelles en matières d'expertise psychosociale et de médiation familiale, et il conférait un nouveau pouvoir d'ordonnance à la Cour du Québec dans les cas de violence familiale. Ce document a reçu un accueil très défavorable de la part du Conseil général qui a tout mis en œuvre, avec succès, pour que ce document ne soit pas présenté à l'Assemblée nationale.

Le comité a également complété et transmis ses commentaires sur la section 7 du *Guide des normes de pratique en médiation familiale* (Tenue des dossiers), a présenté un court mémoire devant le Comité permanent sur la Justice et les droits de la personne de la Chambre des communes sur le projet de loi C-400 [*Loi modifiant la Loi sur le divorce* (*restriction des droits d'accès des délinquants sexuels*)] en juin 2002 et a étudié le *Rapport fédéral-provincial-territorial sur les droits de garde et de visite et les pensions alimentaires pour enfants - L'enfant d'abord*, devenu par la suite le projet de loi C-22. Le mémoire sur ce projet de loi est en cours de rédaction et le Barreau entend le présenter devant le Comité permanent de la Justice et des droits de la personne de la Chambre des communes dès que celui-ci tiendra des audiences.

Enfin, le comité sur le droit de la famille a étudié le document de consultation du ministère fédéral de la Justice sur la *Reconnaissance des mariages de conjoints de même sexe* et présentera son mémoire devant le Comité permanent de la Justice et les droits de la personne à la fin d'avril.

Au cours du mois de mai, le comité se penchera sur un projet d'amendements aux règles de pratique de la Cour supérieure en matière familiale et étudiera de façon détaillée une forme de pratique du droit de la famille qui se développe de plus en plus dans les provinces anglophones du pays, le droit collaboratif.

Le comité sur le droit des sûretés 25

a) Formation

C.A. 1986-280.20; 15/01/87, 14/03/94 et 29/03/94

b) Membres

Me Raymond Bélec
Me Johanne Bérubé
Me François Bousquet (jusqu'à sa nomination à titre de juge en février 2003)
Me Richard J. Clare
Me Michel Deschamps
Me Sterling Dietze
Me Louis-Martin Dubé
Me Robert P. Godin
Me Maxwell W. Mendelsohn
Me Elizabeth Mitchell
Me Paul Paradis
Me Louis Payette
Me Johanne Bérubé
Me Donald-A. Riendeau
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Ce comité a eu l'occasion d'étudier et de commenter en termes négatifs les divers aspects du projet de loi omnibus *(Loi modifiant le Code civil* – P.L.50) relatifs au droit des sûretés. Ce projet de loi fut adopté et sanctionné le 13 juin 2002. Ces aspects touchaient notamment de nouvelles obligations imposées au preneur en paiement d'une fraction de copropriété divise, l'ajout à l'article 2179 C.c.Q. de la terminaison du mandat en cas de non-respect par le mandant de son engagement à ne pas révoquer son mandat, et l'interdiction de toute clause contractuelle donnant droit au créancier aux frais engagés (art. 2667 et 2762 C.c.Q.). Par contre, la disposition du projet de loi prévoyant l'abrogation des articles du *Code sur la vente d'entreprise* (art. 1764 et 1767 à 1778 C.c.Q.) a reçu l'assentiment des membres du comité.

Le comité s'est également penché sur une suggestion d'amendement à l'article 1177 du *Code civil* ainsi que sur une série d'amendements qu'il serait souhaitable de faire adopter aux Livres Des Sûretés et De la Publicité des droits du *Code civil*. Un mémoire destiné au ministère de la Justice à cet effet est en préparation.

Le comité sur la procédure civile 26

a) Formation

C.A. 15/02/91

b) Membres

Me Benoît Emery, président
(jusqu'à sa nomination à la magistrature en décembre 2002)
Me Jacques J. Anctil
Me François Bousquet (jusqu'à sa nomination à la magistrature en février 2003)
Me Daniel Dumais
Me Denis Ferland
Me François Fontaine
Me Pierre A. Fournier
M. le bâtonnier Francis Gervais
Me Monique Jarry
Me Lise Malouin
Me André Roy
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Onze

d) Rapport

Au cours de l'année 2002-2003, le comité sur la procédure civile a évidemment mis l'accent sur la réforme du *Code de procédure civile* (P.L. 54) et a complété son mémoire de plus de 100 pages sur ce projet de loi. Celui-ci a servi d'inspiration à l'Opposition officielle lors de l'étude détaillée de ce projet de loi par la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale au début de mai 2002. La réforme, rappelons-le, est entrée en vigueur le 1er janvier 2003.

Le comité a ensuite été appelé à étudier ce qu'on a appelé la phase II de la réforme, c'est-à-dire un document de travail préparé par le ministère de la Justice du Québec (et déposé à l'Assemblée nationale en juin 2002) créant un nouveau *Code de procédure civile* pour ce qui concerne les deux premiers Livres. Il y a consacré de nombreuses réunions et des commentaires écrits ont été transmis au ministère et déposés à la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale le 28 août 2002. D'autres versions de ce document furent par la suite transmises au Barreau et étudiées par le comité. La démission du ministre Paul Bégin et son remplacement par M. Normand Jutras à la fin de l'année 2002 a eu pour effet de ralentir un peu la cadence de cette réforme.

En regard de la réforme, le comité a été amené à examiner et à commenter les projets d'avis au défendeur et d'avis au débiteur, avis qui ont finalement été publiés dans la *Gazette officielle* en décembre 2002 avec un correctif publié en début d'année 2003.

Le comité a également examiné et commenté un projet d'amendements aux règles de pratique de la Cour supérieure en matière civile et des commentaires seront transmis sous peu au comité des juges sur les règles de pratique de la Cour supérieure.

Enfin, un comité tripartite (Magistrature-Justice-Barreau) auquel ont siégé deux représentants du comité fut mis sur pied pour élaborer les indicateurs devant servir à évaluer les changements majeurs apportés par la réforme aux fins du rapport que l'article 180 de la Loi 54 oblige le ministre de la Justice à déposer à l'Assemblée nationale en 2006. Le rapport de ce comité tripartite doit être remis au ministre de la Justice au début de mai.

Le comité sur les sociétés et les personnes morales 27

a) Formation

Créé en 1988, ce comité était à l'origine un sous-comité de la sous-commission sur le droit des obligations et avait pour but d'étudier le chapitre des personnes morales dans le projet de *Code civil* ainsi que le contrat de société.

b) Membres

Me Paul M. Martel, président
Me Michel Cordeau
Me Michel Demers
Me Arden Furlotte
Me Gilles Legris
Me J-Lucien Perron
Me André Roy
Me Jean-Claude Thivierge
Me François-G. Tremblay
Me Charles Denis, invité
Me Marc Sauvé, secrétaire par intérim
Me Suzanne Vadboncoeur, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Une réunion s'est tenue en juin 2002 en vue de préparer la participation d'un des membres à une rencontre organisée par Industrie Canada concernant la réforme éventuelle de la *Loi sur les corporations canadiennes*, loi-cadre fédérale régissant les compagnies sans but lucratif.

De plus, une réunion conjointe s'est tenue avec le Comité sur le droit de la faillite pour étudier les propositions législatives fédérales concernant l'harmonisation des lois fédérales avec le *Code civil du Québec*.

Le comité sur la faillite et l'insolvabilité 28

a) Formation
C.A. 18/07/91

b) Membres
Me Denis St-Onge
Me Marc Dufresne
Me P. Michel Bouchard
Me Yoine Goldstein
Me Yves Lauzon
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances
Une

d) Rapport
Le comité a été appelé à collaborer avec le ministère de la Justice du Canada et à faire part de ses commentaires sur une série de propositions législatives visant l'harmonisation de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* avec le droit civil québécois. Le comité a agi en collaboration avec le Comité du Barreau du Québec sur le droit des sûretés dans ce dossier.

Le comité en droit du travail 29

a) Formation
C.A. 02/03/89

b) Membres
Me Marie-France Bich, présidente
Me Pierre L. Baribeau
Me Nicola Di Iorio
Me Theodore Goloff
Me Louise Laplante
Me Claude L'Écuyer
Me François Leduc
Me Gaston Nadeau
Me Daniel Rochefort
Me Pierre Verge, c.r.
Me Guy Wells
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances
Deux

d) Rapport
Le comité a analysé le projet de loi 143 intitulé *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives*. Une lettre du bâtonnier a été acheminée au ministre du Travail à ce sujet, le 9 décembre 2002.

Les règles de preuve et de procédure de la Commission des relations de travail ont été aussi examinées. Les commentaires du Barreau ont été portés à l'attention du président de la Commission des relations de travail dans une lettre du bâtonnier, le 17 juin 2002.

Le comité sur le droit de l'environnement 30

a) Formation
C.A. 25/03/92

b) Membres
Me Jean Piette, président
Me Ginette Bureau
Me Yves Corriveau
Me Robert Daigneault
Me Franklin S. Gertler
Me Lorne Giroux
Me Charles Kazaz
Me Odette Lacroix
Me André Prévost
Me Martin H. Scheim
Me Louis Sylvestre
Me Michel Yergeau
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances
Cinq

d) Rapport
Le comité a examiné les projets de loi suivants : le projet de loi 103 intitulé *Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs*, le projet de loi 129 intitulé *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, le projet de loi 130 intitulé *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives* ainsi que le projet de loi 134 intitulé *Loi instituant le Fonds national de l'eau*. Sur tous ces sujets, des lettres du bâtonnier ont été adressées au ministre de l'Environnement.

Le comité a aussi produit en mai 2003 un mémoire devant la Commission du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) portant sur le développement de la production porcine au Québec. Une lettre du bâtonnier a aussi été adressée à ce sujet à la présidente de la Commission, le 10 avril 2003.

Le comité sur la législation et l'administration fiscale

31

a) Formation

C.A. 20/09/01

b) Membres

Me Claude P. Desaulniers, président
Me Lucie Bélanger
Me Jules Brossard
Me Chantal Dusseault
Me Wilfrid Lefebvre, c.r.
Me Martin Lord
Me Normand Ratti
Me René Roy
Me Paul Ryan
Me Jules Turcotte
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Six

d) Rapport

Le comité a été appelé à examiner le projet de loi 78 intitulé *Loi budgétaire No. 2* et le projet de loi 121 modifiant la *Loi sur le ministère du Revenu* concernant le secret fiscal. De plus, le comité a examiné la portée de l'article 68.1 de la *Loi sur le ministère du Revenu* sur la fermeture éventuelle d'un bureau d'avocat. Sur tous ces sujets, les lettres du bâtonnier ont été adressées au ministre du Revenu.

Des représentations ont aussi été faites auprès du ministre du Revenu au sujet des dispositions du *Code de procédure civile* permettant au ministère une défense verbale. Des lettres ont également été acheminées au ministre des Finances, au ministre de la Justice et au ministre du Revenu, tant aux paliers fédéral que provincial pour dénoncer la tendance de plus en plus accrue du législateur de recourir à des législations rétroactives en matière fiscale. Sur ce sujet, des lettres du bâtonnier ont été adressées au ministre de la Finance et au ministre de la Justice du Canada concernant les amendements rétroactifs apportés à la *Loi sur la taxe d'accise* annoncés dans le budget du 18 février 2003.

Le comité a aussi examiné les diverses obligations administratives qui découlent principalement de la *Loi sur le ministère du Revenu* et a soumis une liste d'améliorations qui pourraient être apportées à la loi à ce sujet. Le comité entend maintenir ses contacts avec le ministère pour collaborer à une meilleure administration de la justice et à une meilleure application de la loi au bénéfice des contribuables.

Le comité sur les tribunaux administratifs

32

a) Formation

C.A. 22/09/97

b) Membres

Me William J. Atkinson, président
Me Daniel Chénard
Me Marie-Claude Lévesque
Me André Lemay
Me Louis Masson
Me Louis V. Sylvestre
Me Luc Villiard
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Trois

d) Rapport

Le comité a examiné le projet de loi 80 portant sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Une lettre du bâtonnier a été acheminée au ministre responsable en juin 2002 et le Barreau du Québec a comparu en commission parlementaire à ce sujet.

Le comité a aussi examiné le projet de loi 70 apportant des amendements à la *Loi sur la justice administrative*. Le processus de renouvellement du mandat des juges administratifs n'étant pas satisfaisant, le Barreau du Québec demande l'inamovibilité pure et simple de ces décideurs. Une lettre du bâtonnier a été acheminée au ministre de la Justice à ce sujet, le 28 mai 2002.

Le comité sur le régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels 33

a) Formation

C.A. 23 octobre 2002

b) Membres

Me Michel Cyr
Me Réal N. Bélanger
Me Michel Charrette
Me Janick Perreault
Me Marc Bellemare (jusqu'à sa nomination à titre de ministre de la Justice du Québec)
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Les membres du comité ont étudié les propositions de réforme du régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels formulées par le Comité consultatif du ministère de la Justice dans son rapport sur la révision du régime d'indemnisation des personnes victimes d'actes criminels, le 28 juin 2002.

Une lettre du bâtonnier a été acheminée le 15 novembre dernier, au ministre de la Justice, M. Normand Jutras, faisant état des observations du Barreau du Québec sur le rapport du Comité consultatif du ministère de la Justice.

Le comité de liaison – Barreau du Québec et Commission des lésions professionnelles 34

a) Formation

C.A. 27 février 2003

b) Membres

Me Denis-Luc Blouin
Me Marie-Christine Dufour
Me Josée Audet
Me Diane Lajeunesse
Me Ginette Trépanier
Me Marie-Claude Lavoie
Me Michèle Carignan
Me Luc Côté
Me Marie Lamarre
Me Joëlle L'heureux
Me Claude Verge
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Le comité a pour mandat d'identifier certaines difficultés ou divers problèmes dans l'administration de la justice devant la Commission des lésions professionnelles et d'examiner les solutions possibles.

Parmi les sujets abordés, on retrouve notamment : la conduite et la déontologie des commissaires à l'égard des représentants et du public, la publication et la sélection des décisions de la Commission des lésions professionnelles et la formation des avocats.

Le groupe de travail dans le domaine du Droit du transport 35

a) Formation

Septembre 2000

b) Membres

Me Roseline Major
Me François Rouette
Me Benoit Turcotte
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Commentaires fournis individuellement au secrétaire

d) Rapport

Le groupe de travail a pris connaissance des projets de loi no 115 *Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministère du Revenu*, no 118 *Loi modifiant la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation*, no 120 *Loi modifiant la Loi concernant les services de transport par taxi* et n'a pas jugé pertinent d'intervenir.

Le groupe de travail sur le projet de loi C-13, Loi concernant la procréation assistée 36

a) Formation

9 octobre 2002

b) Membres

M. le bâtonnier Viateur Bergeron
Me Claude Boisclair
Me Edith Deleury
Me François Dupin
Me Marie-Hélène Vachon, Ph.D.
Me Lori Renée Weitzman
Me Carole Brosseau, secrétaire
Me Julie Delaney, secrétaire par intérim

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Ce comité a été créé pour l'étude de projet de loi en titre, mais aucun mémoire n'a été transmis faute, par le Comité permanent de la santé, d'avoir accepté d'entendre le Barreau sur cette question.

Le groupe de travail du Barreau du Québec sur la modernisation des processus judiciaires en matière d'administration de la justice à l'égard des jeunes 37

a) Formation

Septembre 2000

b) Membres

Me Claire Bernard
Me Claude Boies
Me Patrice Hurtubise
Me Pierre Martin
Me Mario J. Proulx
Me Lise M.S. Gagnon, membre et secrétaire par intérim (de février à juin 2002)
Me Carole Brosseau, secrétaire

c) Nombre de séances

Quatre

d) Rapport

Le Barreau a été invité à faire partie du groupe de travail créé par le ministère de la Justice du Québec en septembre 2000 portant sur la modernisation des processus judiciaires de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Adoptée en 1979, cette loi n'a subi que peu de modifications législatives, alors que la dernière réforme d'importance remonte en 1994. Le groupe de travail alimente la réflexion du Barreau à cet égard.

Le Barreau a continué de cheminer avec le comité de travail créé par le ministère de la Justice du Québec en septembre 2000 portant sur la modernisation du processus judiciaire de la *Loi sur la protection de la jeunesse*. Le Barreau a participé, à titre d'observateur, à plusieurs rencontres au cours desquelles plusieurs avenues ont été envisagées afin d'alléger le processus judiciaire tout en respectant les droits des citoyens. Le Barreau est demeuré ouvert sur l'objectif visé par le comité de travail, mais vigilant sur la manière d'y arriver. Le comité arrive maintenant au terme de sa démarche et entend finaliser en 2003 un rapport qui sera acheminé au ministre dans les prochains mois.

Le groupe de travail sur le projet de loi 107 intitulé « Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier » 38

a) Formation

N/A

b) Membres

M. Marc Rochefort
Me André-Paul Asselin
Me Luc Plamondon
Me Maxime Bernier
Me René Langlois
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Une

d) Rapport

Le groupe de travail a examiné le projet de loi 107 concernant l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier. À ce sujet, deux lettres du bâtonnier ont été acheminées à la ministre des Finances, Madame Pauline Marois, les 14 mai et 13 juin 2002. La principale préoccupation du Barreau du Québec réside dans la concentration des pouvoirs d'enquête et d'adjudication et l'exercice de ces pouvoirs par une seule et même personne et l'absence de collégialité sur le plan décisionnel.

Le groupe de travail sur l'accès à l'information 39

a) Formation

N/A

b) Membres

Me Chantal Masse
Me Yvon Du Plessis
Me Marc Sauvé, secrétaire

c) Nombre de séances

Deux

d) Rapport

Le groupe de travail examine le Rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information déposé à la Commission de la culture de l'Assemblée nationale en décembre 2002. Un mémoire sera présenté à la Commission de la culture pour faire connaître la position du Barreau du Québec en regard de certaines recommandations de la Commission formulées dans le cadre de son rapport quinquennal. En particulier, le Barreau du Québec discute de la multifonctionnalité de la Commission d'accès à l'information et des règles de preuve et de procédure.

Comité des avocats de l'administration et l'entreprise

40

a) Formation

C.G.23/03/84

b) Membres

Me Gilles Legault président
Me Dorothée Biron
Me Jacques Casgrain
Me Rachel Journeault
Me Jean-Pierre Laroche
Me Nathalie LeCavalier
Me Pierre Lecavalier
Me Luc Marchildon
Me Francis Tarte
Me Dyane Perreault secrétaire

c) Groupe de discussion

Me Gilles Legault
Me Rachel Journeault
Me Jean-Pierre Laroche
Me Pierre Lecavalier
Me Dyane Perreault

d) Nombre de séances

Trois séances du groupe de discussion.

e) Rapport

L'an dernier, le Comité a procédé à la formation d'un groupe de discussion, visant à étudier et à recommander au Comité sur la déontologie, des modifications au Code de déontologie des avocats. Ce groupe de discussion a débuté l'étude et l'élaboration d'un guide de pratique pour les avocats de l'administration et l'entreprise. Les travaux se poursuivent pour l'année 2003-2004 et le rapport des activités devrait être remis au mois de juin 2004.

Comité sur la médiation

41

a) Formation

C.A. 19/01/95

b) Membres

Me Serge Roy président
Me Suzanne Clairmont vice-présidente
Me Hélène de Kovachich
Me Denis F. Gauthier
Me Jovette Létourneau
Me Sylvie Matteau
Me André Reindhart
Me Benoît Rioux
Me Dyane Perreault secrétaire

c) Nombre de séances

Six séances et deux conférences téléphoniques

d) Rapport

Le Comité a fait des recommandations au C.A. relativement aux différentes actions à prendre pour promouvoir la médiation. De plus, le Comité a soumis au C.A. des modifications relativement au projet de règlement d'application en matière de médiation à la Cour des petites créances.

Les membres ont également participé activement aux développements de sujets permettant la parution de différents articles au journal du Barreau du Québec.

Un plan de communication et marketing sera élaboré au cours de l'été 2003 permettant la mise en application des différentes recommandations du Comité.

5

PARTIE 5

- Le Barreau du Québec
- Fonds de formation professionnelle

États financiers

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan cumulé et les bilans des fonds général, d'études juridiques, d'opérations de l'immeuble et d'indemnisation du Barreau du Québec au 31 mars 2003, l'état des revenus et dépenses cumulés, les états des revenus et dépenses, des surplus réservés et des surplus investis en immobilisations et surplus libre du fonds général, les états des revenus et dépenses et des surplus réservés et surplus investis en immobilisations du fonds d'études juridiques, les états des revenus et dépenses et des surplus investis en immobilisations et déficit du fonds d'opérations de l'immeuble, l'état des revenus, dépenses et surplus réservés du fonds d'indemnisation et l'état des flux de trésorerie cumulés de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Barreau du Québec au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés
Société en nom collectif
Montréal, le 14 mai 2003

FONDS GÉNÉRAL

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

Revenus et dépenses

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Revenus	2003 $	2002 $
Cotisations	16 816 627	13 659 420
Vente de publicité - Journal Barreau	500 806	489 927
Registre des testaments	404 336	342 120
Congrès	288 826	254 528
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	41 417	80 398
Intérêts, dividendes et gain ou perte à la cession déplacements	295 000	440 752
Honoraires de gestion	221 000	221 000
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	135 070	105 217
Comité des équivalences	60 885	55 080
Accréditation en médiation	1 625	5 655
Revenus divers	27 361	23 631
Total des revenus	18 792 953	15 677 728

Dépenses	2003 $	2002 $
SERVICES		
Recherche	209 158	199 816
Syndic	4 068 407	3 944 226
Inspection professionnelle	684 519	577 562
Marketing et communications	1 731 250	671 585
Journal Barreau	782 095	887 143
Services aux membres et aux groupements d'avocats	564 825	636 672
	8 040 254	6 917 004
AUTRES DÉPENSES		
Congrès et affiliations	609 673	527 836
Conseils et comités	637 749	385 147
	1 247 422	912 983
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	5 636 055	3 683 730
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »)	196 060	194 330
FRAIS GÉNÉRAUX		
Direction générale	1 691 291	1 630 359
Finances	626 458	622 272
Informatique	876 932	837 360
Ressources humaines et services administratifs	476 386	442 151
Gestion de l'information	416 074	425 976
Greffes et registrariat	1 402 859	1 227 310
	5 490 000	5 185 428
Moins : frais généraux répartis	949 554	950 123
	4 540 446	4 235 305
Total des dépenses	19 660 237	15 943 352

INSUFFISANCE des revenus par rapport aux dépenses	(867 284)	(265 624)

FONDS GÉNÉRAL

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

Surplus réservés

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	Acquisitions d'immobilisations	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Mise à jour et modification du site Internet	Projet d'infrastructure à clé publique	Restructuration du tableau de l'ordre	2003 Total	2002 Total
	$	$	$	$	$	$	$
Solde au début	753 525	1 000 000	400 000	200 000	50 000	2 403 525	1 378 685
Virement du surplus libre	471 550	1 700 000				2 171 550	1 853 525
	1 225 075	2 700 000	400 000	200 000	50 000	4 575 075	3 232 210
Virement au surplus libre	753 525	1 000 000	400 000			2 153 525	828 685
Solde à la fin	471 550	1 700 000	–	200 000	50 000	2 421 550	2 403 525

Surplus investis en immobilisations et surplus libre

	Investis en immobilisations	Libre	2003 Total	2002 Total
	$	$	$	$
Solde au début	722 417	2 388 538	3 110 955	4 401 419
Acquisitions de l'exercice	339 692	(339 692)		
Virement des surplus réservés		2 153 525	2 153 525	828 685
	1 062 109	4 202 371	5 264 480	5 230 104
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(403 818)[a]	(463 466)	(867 284)	(265 624)
Virement aux surplus réservés		(2 171 550)	(2 171 550)	(1 853 525)
Solde à la fin	658 291	1 567 355	2 225 646	3 110 955

[a] *Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.*

FONDS GÉNÉRAL

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bilan

au 31 mars 2003

	2003 $	2002 $
Actif		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	244 651	69 841
Débiteurs (note 3)	549 197	119 063
Avances à d'autres fonds, sans intérêt (note 4)	178 878	238 651
Frais payés d'avance	97 989	116 754
Portion à court terme des placements (note 5)	7 233 065	7 240 654
Portion à court terme de l'effet à recevoir	164 544	159 235
	8 468 324	7 944 198
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	137 153	
Placements (note 5)	4 520 773	5 062 799
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 3,54 % (6,1 % en 2002), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	918 712	1 083 257
Immobilisations (note 6)	658 291	722 417
	14 703 253	14 812 671
Passif		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	1 444 139	1 592 322
Cotisations à remettre aux barreaux de section	860 897	835 834
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	2 650 343	1 808 423
Cotisations à remettre à l'Office des professions	167 164	127 525
Cotisations reportées	3 589 522	3 981 861
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »)	72 960	70 980
Dus à d'autres fonds et entités, sans intérêt (note 7)	252 890	228 070
	9 037 915	8 645 015
Charge de retraite à payer	1 018 142	653 176
	10 056 057	9 298 191
Surplus		
Réservés	2 421 550	2 403 525
Investis en immobilisations	658 291	722 417
Libre	1 567 355	2 388 538
	4 647 196	5 514 480
	14 703 253	14 812 671

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

Revenus et dépenses Surplus...

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2003	2002
	$	$
Revenus		
Intérêts sur les comptes en fidéicommis	1 719 555	2 527 405
Formation permanente	1 742 995	897 256
Annonces et abonnements	14 151	8 727
Intérêts, dividendes et gain ou perte à la cession de placements	118 577	189 678
SUBVENTIONS		
Ministère de la Justice du Canada (Revue du Barreau)	25 000	
Université McGill (Revue du Barreau)	5 000	
Annonces du fonds d'assurance responsabilité professionnelle	93 750	125 000
	3 719 028	3 748 066
Dépenses		
Recherche	691 960	669 834
Formation permanente	1 318 218	1 042 826
Aide à la recherche	42 028	38 655
Information juridique	1 244 185	1 609 150
Centre d'accès à l'information juridique	600 000	628 542
Projets spéciaux	85 534	201 488
Frais généraux	549 314	577 790
	4 531 239	4 768 285
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(812 211)	(1 020 219)

Surplus réservés et surplus investis en immobilisations

	Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	Réserve générale	Investis en immobilisations	2003 Total	2002 Total
	$	$	$	$	$
Solde au début	1 775 597	700 000	211 447	2 687 044	3 657 263
Acquisitions de l'exercice		(60 245)	60 245		
Contribution compensatoire du fonds d'opérations de l'immeuble		50 000		50 000	50 000
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses		(735 347)	(76 864)[a]	(812 211)	(1 020 219)
Virement	(1 153 212)	1 153 212			
Solde à la fin	622 385	1 107 620	194 828	1 924 833	2 687 044

[a] *Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice.*

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bilan

au 31 mars 2003

	2003 $	2002 $
Actif		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	85 436	150 230
Débiteurs (note 8)	340 505	232 128
Frais payés d'avance	3 008	250
Avances au fonds général, sans intérêt	38 000	
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt		4 502
Portion à court terme des placements (note 9)	423 216	562 209
	890 165	949 319
Placements (note 9)	1 529 569	2 152 669
Immobilisations (note 6)	194 828	211 447
	2 614 562	3 313 435
Passif		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	439 754	340 719
Subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et projet d'éducation juridique (Éducaloi) (note 10)	17 650	17 650
Revenus perçus par anticipation	107 134	116 299
Dus au fonds général, sans intérêt		70 271
	564 538	544 939
Charge de retraite à payer	125 191	81 452
	689 729	626 391
Surplus		
Équilibre budgétaire de l'exercice subséquent	622 385	1 775 597
Réserve générale	1 107 620	700 000
Investis en immobilisations	194 828	211 447
	1 924 833	2 687 044
	2 614 562	3 313 435

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

Revenus et dépenses Surplus...

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2003 $	2002 $
Revenus		
FONDS GÉNÉRAL		
Loyer	417 264	401 016
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES		
Loyer	75 396	77 016
FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE		
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble	316 968	305 777
Location	393 288	380 468
Intérêts sur l'encaisse	1 014	1 831
Amortissement de l'apport reporté (note 11)	16 425	16 425
	1 220 355	1 182 533
Dépenses		
Opérations	1 163 196	1 089 273
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général	41 417	80 398
	1 204 613	1 169 671
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	15 742	12 862

Surplus investis en immobilisations et déficit

	Surplus investis en immobilisations $	Déficit $	2003 Total $	2002 Total $
Solde au début	2 768 589	(89 093)	2 679 496	2 716 634
Versements sur l'effet à payer au fonds général	159 235	(159 235)		
Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques		(50 000)	(50 000)	(50 000)
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(219 139)[a]	234 881	15 742	12 862
Solde à la fin	2 708 685	(63 447)	2 645 238	2 679 496

[a] *Ce montant représente l'amortissement des immobilisations de l'exercice, déduction faite de l'amortissement de l'apport reporté.*

[b] *Au cours de l'exercice, le fonds d'opérations de l'immeuble a acquis des immobilisations pour un montant de 137 153 $ financé à même le dû au fonds général à long terme.*

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 mars 2003

	2003 $	2002 $
Actif		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	61 698	58 558
Loyers à recevoir	16 546	22 317
Taxes payées par anticipation	53 330	31 257
	131 574	112 132
Immobilisations (note 6)	4 273 964	4 372 374
	4 405 538	4 484 506
Passif		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	56 600	74 216
Dus au fonds général, sans intérêt	138 423	122 507
Dus au fonds d'études juridiques, sans intérêt		4 502
Portion à court terme de l'apport reporté	16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer	164 544	159 235
	375 992	376 885
Dus au fonds général, sans intérêt	137 153	
Apport reporté (note 11)	328 443	344 868
Effet à payer au fonds général, 3,54 % (6,1 % en 2002), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	918 712	1 083 257
	1 760 300	1 805 010
Surplus		
Surplus investis en immobilisations	2 708 685	2 768 589
Déficit	(63 447)	(89 093)
	2 645 238	2 679 496
	4 405 538	4 484 506

FONDS D'INDEMNISATION

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

Revenus, dépenses et surplus réservés

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2003 $	2002 $
Revenus		
Cotisations	484 644	475 762
Intérêts, dividendes et gain ou perte à la cession de placements	269 950	267 751
Recouvrement d'indemnités	2 049	12 633
	756 643	756 146
Dépenses		
Cotisations au Plan national d'indemnisation	39 560	38 254
Indemnités	833 738	800 056
Traitements et avantages sociaux	25 330	22 246
Honoraires juridiques	9 792	40 215
Frais de comité	6 528	4 668
Frais de bureau	1 451	742
Honoraires de vérification	3 650	3 650
Frais généraux provenant du fonds général	74 192	64 129
	994 241	973 960
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(237 598)	(217 814)
Surplus réservés au début	3 071 974	3 289 788
Surplus réservés à la fin	2 834 376	3 071 974

FONDS D'INDEMNISATION

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 mars 2003

	2003 $	2002 $
Actif		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	10 339	21 452
Intérêts courus	65 182	42 733
Avances au fonds général, sans intérêt	141 082	169 476
Portion à court terme des placements (note 12)	985 997	1 044 516
	1 202 600	1 278 177
Placements (note 12)	3 741 174	4 108 150
	4 943 774	5 386 327
Passif		
PASSIF À COURT TERME		
Frais courus	216 182	199 418
Indemnités à payer	76 545	
Provision pour indemnités (note 14)	1 660 659	1 961 985
Cotisations reportées	156 012	152 950
	2 109 398	2 314 353
SURPLUS RÉSERVÉS	2 834 376	3 071 974
	4 943 774	5 386 327

LE BARREAU DU QUÉBEC

au 31 mars 2003

Bilan cumulé

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2003 Total	2002 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Actif								
ACTIF À COURT TERME								
Encaisse	244 651	85 436	61 698		391 785	10 339	402 124	300 081
Débiteurs	549 197	340 505	16 546		906 248	65 182	971 430	416 241
AVANCES À D'AUTRES FONDS								
Fonds général, sans intérêt		38 000		(38 000)		141 082		
Fonds d'études juridiques, sans intérêt								
Fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	138 423			(138 423)				
Fonds de formation professionnelle, sans intérêt	40 455				40 455		40 455	45 873
Frais payés d'avance	97 989	3 008	53 330		154 327		154 327	148 261
Portion à court terme des placements	7 233 065	423 216			7 656 281	985 997	8 642 278	8 847 379
Portion à court terme de l'effet à recevoir	164 544			(164 544)				
	8 468 324	890 165	131 574	(340 967)	9 149 096	1 202 600	10 210 614	9 757 835
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	137 153			(137 153)				
Placements	4 520 773	1 529 569			6 050 342	3 741 174	9 791 516	11 323 618
Effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble, 3,54 % (6,1 % en 2002), encaissable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement	918 712			(918 712)				
Immobilisations	658 291	194 828	4 273 964		5 127 083		5 127 083	5 306 238
	14 703 253	2 614 562	4 405 538	(1 396 832)	20 326 521	4 943 774	25 129 213	26 387 691

BILAN CUMULÉ SUITE

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2003 Total	2002 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Passif								
PASSIF À COURT TERME								
Comptes fournisseurs et frais courus	1 444 139	439 754	56 600		1 940 493	216 182	2 156 675	2 206 675
Cotisations à remettre aux barreaux de section	860 897				860 897		860 897	835 834
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	2 650 343				2 650 343		2 650 343	1 808 423
Cotisations à remettre à l'Office des professions	167 164				167 164		167 164	127 525
Indemnités à payer						76 545	76 545	
Provision pour indemnités						1 660 659	1 660 659	1 961 985
Cotisations reportées	3 589 522				3 589 522	156 012	3 745 534	4 134 811
Subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec pour la réalisation de la bibliothèque virtuelle du Barreau du Québec et projet d'éducation juridique (Éducaloi)		17 650			17 650		17 650	17 650
Revenus perçus par anticipation		107 134			107 134		107 134	116 299
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »)	72 960				72 960		72 960	70 980
Dus au fonds général, sans intérêt			138 423	(138 423)				
Dus au fonds d'études juridiques, sans intérêt	38 000			(38 000)				
Dus au fonds d'indemnisation, sans intérêt	141 082				141 082			
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt	57 465				57 465		57 465	50 600
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt	16 343				16 343		16 343	7 994
Portion à court terme de l'apport reporté			16 425		16 425		16 425	16 425
Versements sur l'effet à payer			164 544	(164 544)				
	9 037 915	564 538	375 992	(340 967)	9 637 478	2 109 398	11 605 794	11 355 201
Dus au fonds général, sans intérêt			137 153	(137 153)				
Charge de retraite à payer	1 018 142	125 191			1 143 333		1 143 333	734 628
Apport reporté			328 443		328 443		328 443	344 868
Effet à payer au fonds général, 3,54 % (6,1 % en 2002), remboursable par versements mensuels, échéant en 2009, renouvelable annuellement			918 712	(918 712)				
	10 056 057	689 729	1 760 300	(1 396 832)	11 109 254	2 109 398	13 077 570	12 434 697
Surplus								
Réservés	2 421 550	1 730 005			4 151 555	2 834 376	6 985 931	7 951 096
Investis en immobilisations	658 291	194 828	2 708 685		3 561 804		3 561 804	3 702 453
Libres	1 567 355		(63 447)		1 503 908		1 503 908	2 299 445
	4 647 196	1 924 833	2 645 238	–	9 217 267	2 834 376	12 051 643	13 952 994
	14 703 253	2 614 562	4 405 538	(1 396 832)	20 326 521	4 943 774	25 129 213	26 387 691

LE BARREAU DU QUÉBEC

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

Revenus et dépenses cumulés

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2003 Total	2002 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Revenus								
Cotisations	16 816 627				16 816 627	484 644	17 301 271	14 135 182
Vente de publicité - Journal Barreau	500 806				500 806		500 806	489 927
Registre des testaments	404 336				404 336		404 336	342 120
Congrès	288 826				288 826		288 826	254 528
Intérêts sur l'effet à recevoir du fonds d'opérations de l'immeuble	41 417			(41 417)				
Intérêts sur les comptes en fidéicommis		1 719 555			1 719 555		1 719 555	2 527 405
Formation permanente		1 742 995			1 742 995		1 742 995	897 256
Annonces et abonnements		14 151			14 151		14 151	8 727
Intérêts, dividendes et gain ou perte à la cession de placements	295 000	118 577	1 014		414 591	269 950	684 541	900 012
Subventions à la Revue du Barreau		30 000			30 000		30 000	
Annonces du fonds d'assurance responsabilité professionnelle		93 750			93 750		93 750	125 000
Honoraires de gestion	221 000				221 000		221 000	221 000
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités	135 070				135 070	2 049	137 119	117 850
Comité des équivalences	60 885				60 885		60 885	55 080
Accréditation en médiation	1 625				1 625		1 625	5 655
Location			885 948	(492 660)	393 288		393 288	380 468
FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE								
Participation aux dépenses d'exploitation de l'immeuble			316 968		316 968		316 968	305 777
Amortissement de l'apport reporté			16 425		16 425		16 425	16 425
Revenus divers	27 361				27 361		27 361	23 631
	18 792 953	3 719 028	1 220 355	(534 077)	23 198 259	756 643	23 954 902	20 806 043

REVENUS ET DÉPENSES CUMULÉS SUITE

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2003 Total	2002 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Dépenses								
SERVICES								
Recherche et aide à la recherche	209 158	733 988		(29 388)	913 758		913 758	878 317
Syndic	4 068 407			(143 136)	3 925 271		3 925 271	3 799 074
Inspection professionnelle	684 519			(14 580)	669 939		669 939	562 778
Marketing et communications	1 731 250			(19 884)	1 711 366		1 711 366	651 365
Journal Barreau	782 095			(2 652)	779 443		779 443	884 455
Services aux membres et aux groupements d'avocats	564 825			(29 436)	535 389		535 389	606 828
Formation permanente		1 318 218		(27 552)	1 290 666		1 290 666	1 014 878
Information juridique		1 244 185		(27 204)	1 216 981		1 216 981	1 581 262
Centre d'accès à l'information juridique		600 000			600 000		600 000	628 542
Projets spéciaux		85 534			85 534		85 534	201 488
Indemnités						833 738	833 738	800 056
AUTRES DÉPENSES								
Congrès et affiliations	609 673				609 673		609 673	527 836
Conseils et comités	637 749				637 749		637 749	385 147
Frais d'administration - fonds d'indemnisation						46 751	46 751	71 521
Cotisations au Plan national d'indemnisation						39 560	39 560	38 254
Cotisations versées au Centre d'accès à l'information juridique	5 636 055				5 636 055		5 636 055	3 683 730
Honoraires professionnels - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »)	196 060				196 060		196 060	194 330
Frais généraux	4 540 446	549 314		(198 828)	4 890 932	74 192	4 965 124	4 697 704
Frais d'opération de la Maison du Barreau			1 163 196		1 163 196		1 163 196	1 089 273
Intérêts sur l'effet à payer au fonds général			41 417	(41 417)				
	19 660 237	4 531 239	1 204 613	(534 077)	24 862 012	994 241	25 856 253	22 296 838
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(867 284)	(812 211)	15 742	–	(1 663 753)	(237 598)	(1 901 351)	(1 490 795)

LE BARREAU DU QUÉBEC

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

Flux de trésorerie cumulés

Les notes et tableaux complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2003 $	2002 $
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(1 901 351)	(1 490 795)
ÉLÉMENTS HORS CAISSE		
Amortissement des immobilisations	716 246	738 069
Amortissement de l'apport reporté	(16 425)	(16 425)
Perte (gain) à la cession de placements	42 535	30 088
Diminution (augmentation) des créances diverses, subventions à recevoir et intérêts courus	(555 189)	210 390
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(6 066)	197
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et frais courus	(50 000)	76 792
Augmentation (diminution) des indemnités à payer	76 545	(51 347)
Augmentation (diminution) de la provision pour indemnités	(301 326)	295 960
Augmentation (diminution) des cotisations reportées	(389 277)	5 629
Augmentation (diminution) des revenus perçus par anticipation	(9 165)	4 081
Augmentation des honoraires à payer	1 980	2 450
Augmentation de la charge de retraite à payer	408 705	397 153
Rentrées (sorties) nettes de fonds	(1 982 788)	202 242
Activités de financement et d'investissement		
Placements	1 694 668	(1 378 795)
Avances au fonds de formation professionnelle	5 418	(22 775)
Immobilisations	(537 091)	(325 349)
Cotisations à remettre aux barreaux de section	25 063	(892 329)
Cotisations à remettre à l'Office des professions	39 639	(10 063)
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	841 920	1 808 423
Dus à la Fondation du Barreau du Québec	6 865	(7 800)
Dus à La Corporation de services du Barreau du Québec	8 349	(2 029)
Rentrées (sorties) nettes de fonds	2 084 831	(830 717)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	102 043	(628 475)
Encaisse au début	300 081	928 556
Encaisse à la fin	402 124	300 081

LE BARREAU DU QUÉBEC NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2003

1 ■ Statuts et objectif de l'organisme

Le Barreau du Québec, constitué en vertu de la Loi sur le Barreau (L.R.Q., c.B-1), a pour principale fonction d'assurer la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres. Le Barreau est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 ■ Conventions comptables

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

Le Barreau applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes du Barreau. Les revenus et les dépenses afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

Le fonds d'études juridiques est utilisé pour promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la formation professionnelle, la formation permanente, la recherche et l'information juridiques, ainsi que l'établissement et le maintien de bibliothèques de droit.

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

Le fonds d'opérations de l'immeuble est utilisé pour gérer toutes les opérations de l'immeuble incluant la location et l'aménagement des locaux. Les immobilisations comptabilisées dans ce fonds sont relatives aux locataires non liés au Barreau.

FONDS D'INDEMNISATION

Le fonds d'indemnisation est utilisé pour rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un professionnel à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

Dons reçus sous forme de services

Le fonctionnement du Barreau dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que le Barreau ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas comptabilisés aux états financiers.

États financiers

Ces états financiers n'incluent ni les éléments d'actif et de passif ni les opérations des fonds de formation professionnelle et d'assurance responsabilité professionnelle, puisque des états financiers distincts sont préparés annuellement pour ces fonds.

Immobilisations et amortissements

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût dans le fonds qui en fait l'utilisation.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement	5 ans
Bâtiment - Maison du Barreau	40 ans
Aménagement des locaux - fonds d'opérations de l'immeuble	Durée des baux
Aménagement des locaux - fonds général	10 ans
Ordinateur	5 ans
Logiciels	5 ans
Équipement informatique	3 ans

L'apport reporté, constitué d'une subvention reçue à l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau, est viré aux revenus au même rythme que la dépense d'amortissement du bâtiment.

Cotisations annuelles

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice; celles reçues pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations reportées au passif des bilans du fonds général et du fonds d'indemnisation.

Revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis

Les revenus d'intérêts sur les comptes en fidéicommis auprès d'institutions bancaires sont comptabilisés au fonds d'études juridiques au moment de leur encaissement.

Contribution compensatoire au fonds d'études juridiques

Le fonds d'opérations de l'immeuble s'est engagé à verser annuellement au fonds d'études juridiques une somme de 50 000 $ à titre de compensation pour la perte de revenus résultant de la contribution de ce dernier au financement de la Maison du Barreau. Cette compensation devra être versée aussi longtemps que le Barreau sera propriétaire dudit immeuble.

De plus, le fonds général contribue au fonds d'études juridiques de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu de la variation des surplus réservés.

Contribution d'équilibre au fonds d'opérations de l'immeuble

Le fonds général contribue au fonds d'opérations de l'immeuble de manière à équilibrer les revenus et les dépenses de ce fonds, compte tenu des surplus réalisés, ainsi que pour toutes les sommes nécessaires au remboursement de la dette à long terme.

Contribution au fonds de formation professionnelle

Le fonds général contribue au fonds de formation professionnelle pour un montant égal à l'excédent des frais généraux répartis sur la norme statutaire de 6 % des dépenses totales de ce fonds.

Surplus du fonds d'indemnisation

Le surplus du fonds d'indemnisation doit être maintenu à un montant minimal de 250 000 $, et ce, par l'imposition, au besoin, d'une cotisation spéciale.

Entités contrôlées

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du conseil d'administration du fonds d'assurance responsabilité professionnelle. Le fonds d'assurance responsabilité professionnelle, considéré comme une entité sans but lucratif distincte à des fins comptables, a pour mission d'assurer la responsabilité professionnelle des avocats du Barreau du Québec. Puisque les bénéfices et avantages du fonds sont

réservés aux membres participant au fonds d'assurance responsabilité professionnelle, celui-ci n'est pas compris dans les états financiers du Barreau, mais est présenté sommairement à la note 15.

Le Barreau a le pouvoir de nommer tous les membres du comité de formation professionnelle. Le fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés. Ce fonds est financé en partie par le ministère de l'Éducation qui verse annuellement une subvention de fonctionnement, et sa fin d'exercice est le 31 mai. En conséquence, les états financiers du fonds de formation professionnelle ne sont pas compris dans les états financiers du Barreau, mais sont présentés sommairement à la note 16.

Juste valeur des instruments financiers

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers :

INSTRUMENTS FINANCIERS À COURT TERME :

L'encaisse, les créances diverses, subventions à recevoir et intérêts courus, et les comptes fournisseurs et frais courus, cotisations à remettre aux barreaux de section, au centre d'accès à l'information juridique et à l'Office des professions, des indemnités à payer, des honoraires à payer – Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le « PAMBA »), sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée;

PLACEMENTS :

- La juste valeur de la quote-part des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles, de la quote-part des actions de sociétés ouvertes canadiennes et des actions de sociétés ouvertes étrangères a été établie selon le dernier cours acheteur;
- La juste valeur du dépôt à terme est équivalente à la valeur comptable en raison de son échéance rapprochée;
- La juste valeur de dépôt en fidéicommis est équivalente à la valeur comptable en raison du taux d'intérêt variable.

AUTRE INSTRUMENTS FINANCIERS :

La juste valeur des avances au Fonds de formation professionnelle, des dus à la Fondation du Barreau du Québec et des dus à La Corporation de services du Barreau du Québec n'a pu être déterminée, puisqu'il est pratiquement impossible de trouver sur le marché un instrument financier qui présente essentiellement les mêmes caractéristiques économiques.

3 ■ Fonds général ■ Débiteurs

	2003	2002
	$	$
Créances diverses	129 009	69 647
Intérêts courus	71 816	49 416
Taxes à la consommation	348 372	
	549 197	119 063

4 ■ Fonds général ■ Avance à d'autres fonds

	2003	2002
	$	$
Fonds d'études juridiques		70 271
Fonds d'opérations de l'immeuble	138 423	122 507
Fonds de formation professionnelle	40 455	45 873
	178 878	238 651

5 ■ Fonds général ■ Placements

	2003 $	2002 $
Quote-part de 21,70 % (25,18 % en 2002) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2003 de 5,66 % (5,86 % au 31 mars 2002), échéant de mai 2003 à avril 2012 (juin 2002 à juin 2006 en 2002), au coût (valeur du marché : 3 772 791 $; 4 616 670 $ en 2002)	3 635 045	4 495 722
Quote-part de 40 % des bons du Trésor canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec (1,69 % en 2002), au coût (valeur du marché : 41 937 $ en 2002)		41 919
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 382 668 $; 363 625 $ en 2002)	425 395	314 914
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 35 874 $ en 2002)		44 878
Actions de sociétés ouvertes étrangères, au coût (valeur du marché : 711 219 $; 1 049 176 $ en 2002)	933 398	1 006 020
Dépôt à terme, 2,75 % (1,75 % en 2002), échéant en avril 2003	6 400 000	6 250 000
Dépôt en fidéicommis, taux préférentiel moins 2,5 %	360 000	150 000
	11 753 838	12 303 453
Portion disponible à court terme	7 233 065	7 240 654
	4 520 773	5 062 799

6 ■ Immobilisations

	Coût $	Amortissement cumulé $	Coût non amorti $	2003 Amortissement de l'exercice $
FONDS GÉNÉRAL				
Mobilier et équipement	98 457	45 193	53 264	83 928
Équipement informatique	228 975	111 748	117 227	137 988
Aménagement des locaux	401 103	173 150	227 953	40 111
Ordinateur	198 174	162 951	35 223	39 635
Logiciels	510 824	286 200	224 624	102 156
	1 437 533	779 242	658 291	403 818
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES				
Mobilier et équipement	19 778	11 431	8 347	8 385
Équipement informatique	7 608	3 997	3 611	10 080
Logiciels	291 996	109 126	182 870	58 399
	319 382	124 554	194 828	76 864
FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	3 347 365	3 707 633	176 375
Mobilier et équipement	30 753	9 886	20 867	7 515
Aménagement des locaux	516 737	311 273	205 464	51 674
	7 942 488	3 668 524	4 273 964	235 564

6 ■ Immobilisations suite

	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	2002 Amortissement de l'exercice
	$	$	$	$
FONDS GÉNÉRAL				
Mobilier et équipement	394 120	282 452	111 668	155 303
Équipement informatique	291 526	158 868	132 658	128 093
Aménagement des locaux	312 429	133 039	179 390	31 244
Ordinateur	198 174	123 316	74 858	42 664
Logiciels	407 887	184 044	223 843	81 568
	1 604 136	881 719	722 417	438 872
FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES				
Mobilier et équipement	41 924	25 192	16 732	16 085
Équipement informatique	27 035	16 552	10 483	13 434
Logiciels en cours de développement	234 959	50 727	184 232	46 992
	303 918	92 471	211 447	76 511
FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE				
Terrain	340 000		340 000	
Bâtiment - Maison du Barreau	7 054 998	3 170 990	3 884 008	176 375
Mobilier et équipement	16 127	9 193	6 934	3 848
Aménagement des locaux	401 031	259 599	141 432	42 463
	7 812 156	3 439 782	4 372 374	222 686

7 ■ Fonds général ■ Dus à d'autres fonds et entités

	2003	2002
	$	$
Fonds d'études juridiques	38 000	
Fonds d'indemnisation	141 083	169 476
Fondation du Barreau du Québec	57 465	50 600
La Corporation de services du Barreau du Québec	16 343	7 994
	252 891	228 070

8 ■ Fonds d'études juridiques ■ Débiteurs

	2003	2002
	$	$
Avances - projet Éducaloi, sans intérêt	165 000	165 000
Créances diverses	147 360	39 818
Intérêts courus	28 145	27 310
	340 505	232 128

9 ■ Fonds d'études juridiques ■ Placements

	2003 $	2002 $
Quote-part de 11,02 % (14,64 % en 2002) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2003 de 5,66 % (5,86 % au 31 mars 2002), échéant de mai 2003 à avril 2012 (juin 2002 à juin 2006 en 2002), au coût (valeur du marché : 1 916 405 $; 2 684 787 $ en 2002)	**1 846 436**	2 614 450
Quote-part de 10 % des bons du Trésor canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec (1,69 % en 2002), au coût (valeur du marché : 10 484 $ en 2002)		10 480
Quote-part de 10 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 95 667 $; 90 906 $ en 2002)	**106 349**	78 728
Quote-part de 10 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 8 968 $ en 2002)		11 220
	1 952 785	2 714 878
Portion disponible à court terme	**423 216**	562 209
	1 529 569	2 152 669

10 ■ Subvention perçue par anticipation de la fondation du barreau du québec

	2003 $	2002 $
Solde au début et à la fin	**17 650**	17 650

La subvention perçue par anticipation de la Fondation du Barreau du Québec est constituée des montants encaissés pour le projet de bibliothèque virtuelle, non encore dépensés au 31 mars 2003.

11 ■ Fonds d'opérations de l'immeuble ■ Apport reporté

L'apport reporté représente un montant reçu pour l'acquisition du bâtiment Maison du Barreau.
Les variations survenues dans le solde de l'apport reporté sont les suivantes :

	2003 $	2002 $
Solde au début	**361 293**	377 718
Amortissement de l'exercice	**16 425**	16 425
Solde à la fin	**344 868**	361 293

La portion à court terme de l'apport reporté s'élève à 16 425 $ (16 425 $ en 2002).

12 ■ Fonds d'indemnisation ■ placements

	2003 $	2002 $
Quote-part de 25,68 % (26,61 % en 2002) des bons du Trésor, des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, La Corporation de services du Barreau du Québec et le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le « PAMBA »), taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mars 2003 de 5,66 % (5,86 % au 31 mars 2002), échéant de mai 2003 à avril 2012 (juin 2002 à juin 2006 en 2002), au coût (valeur du marché 4 464 787 $; 4 878 770 $ en 2002)	**4 301 776**	4 750 955
Quote-part de 40 % des bons du Trésor canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec (1,69 % en 2002), au coût (valeur du marché : 41 937 $ en 2002)		41 919
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 382 668 $; 363 625 $ en 2002)	**425 395**	314 914
Quote-part de 40 % des actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 35 874 $ en 2002)		44 878
	4 727 171	5 152 666
Portion disponible à court terme	**985 997**	1 044 516
	3 741 174	4 108 150

13 ■ Engagements

Le Barreau du Québec s'est engagé, en vertu des contrats de location échéant jusqu'en mars 2009, à verser une somme de 381 153 $ pour des locaux à Québec et de l'équipement de bureau. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 102 017 $ en 2004, 2005 et 2006, 75 102 $ en 2007 et 50 134 $ en 2008.

14 ■ Éventualités

Le fonds d'indemnisation fait l'objet de réclamations pour un montant total de 5 867 498 $. Une provision pour indemnités au montant de 1 660 659 $ a été comptabilisée au passif du bilan de ce fonds en fonction d'un maximum de 250 000 $ par avocat et de 50 000 $ par réclamation. Cependant, suivant la recommandation du comité administratif, le conseil général peut verser une indemnité supérieure aux montants maximums mentionnés ci-dessus.

15 ■ Fonds d'assurance responsabilité professionnelle

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé des frais de location de 64 350 $ (64 350 $ en 2002) et des frais de services informatiques et de développement informatique de 122 000 $ (122 000 $ en 2002) au fonds d'assurance responsabilité professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds d'assurance responsabilité professionnelle au 31 décembre 2002 :

	2002 $	2001 $
Total de l'actif	**106 190 091**	110 561 526
Actif net	**83 447 012**	82 696 153
Revenus	**4 720 635**	3 798 588
Dépenses	**3 969 776**	1 771 489
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX		
Activités de fonctionnement	**(3 678 579)**	(716 405)
Activités d'investissement	**7 055 621**	(6 185 753)

16 ■ Fonds de formation professionnelle

Au cours de l'exercice, le Barreau a facturé une portion des dépenses d'exploitation de l'immeuble de 316 968 $ (305 777 $ en 2002), des frais de développement informatique de 30 000 $ (133 940 $ en 2002) et des frais généraux de 340 769 $ (328 423 $ en 2002) au fonds de formation professionnelle.

Voici des renseignements financiers provenant des états financiers du fonds de formation professionnelle au 31 mai 2002 :

	2002 $	2001 $
Total de l'actif	3 652 589	3 220 855
Actif net	3 024 178	2 698 007
Revenus	6 553 347	6 089 160
Dépenses	6 227 176	5 954 047
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX		
Activités de fonctionnement	716 097	574 691
Activités de financement et d'investissement	(701 405)	(634 943)

17 ■ régime de retraite

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2000, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2000 s'élève à 12 342 000 $ et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 10 403 243 $. La charge de retraite de 773 503 $ imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 17 ans des prestations au titre de services passés en date du 31 mars 2003. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 364 798 $.

FONDS GÉNÉRAL

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 1

Détail des dépenses

Recherche

	2003	2002
	$	$
Traitements et charges sociales	162 863	160 911
Frais de voyage et de séjour	6 405	4 349
Charges locatives et taxes	9 878	9 978
Frais de bureau	3 774	3 853
Entretien et réparations	1 906	518
Télécommunications	2 361	1 689
Cotisations et formation	1 463	1 375
Comités : réunions, représentation et honoraires	18 426	11 991
Amortissement du mobilier et de l'équipement	804	3 874
Amortissement de l'équipement informatique	383	383
Amortissement de l'aménagement des locaux	895	895
	209 158	199 816

Syndic

	2003	2002
	$	$
Traitements et charges sociales	3 136 581	2 985 993
Syndic ad hoc	110 020	204 436
Frais d'enquête et de déplacement	20 556	30 726
Charges locatives et taxes	241 736	243 753
Inspection des comptes en fidéicommis	8 153	5 040
Frais de saisie de dossiers	8 496	14 067
Frais de perquisition	3 097	6 028
Frais de bureau	74 240	67 633
Frais de poste et de courrier	44 728	38 951
Télécommunications	23 365	25 699
Accès aux banques de données	35 188	30 575
Comité de déontologie	32	2 814
Honoraires juridiques	182 290	81 685
Honoraires de consultants	13 585	10 141
Cotisations et formation	20 714	19 407
Location d'équipement	7 784	4 503
Entretien et réparations	13 183	18 951
Amortissement du mobilier et de l'équipement	36 543	70 488
Amortissement de l'équipement informatique	28 950	29 582
Amortissement de logiciels	41 762	36 350
Amortissement de l'aménagement des locaux	17 404	17 404
	4 068 407	3 944 226

Inspection professionnelle

	2003	2002
	$	$
Traitements et charges sociales	278 658	264 320
Frais de déplacement	5 177	3 655
Frais de bureau	19 719	9 853
Frais de poste et de courrier	8 720	6 409
Frais d'inspection et d'audition	236 039	190 942
Formation des inspecteurs	6 065	5 181
Honoraires professionnels	6 692	1 727
Enquêtes spéciales	62 579	31 799
Annonces - Service de démarrage	2 613	
Télécommunications	1 125	1 616
Charges locatives et taxes	16 370	16 654
Cotisations	1 015	1 012
Comités	19 200	23 789
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 851	2 851
Amortissement de l'équipement informatique	1 583	2 721
Amortissement de logiciels	16 113	15 033
	684 519	577 562

Marketing et communications

	2003	2002
	$	$
Traitements et charges sociales	291 617	261 528
Frais de voyage et de séjour	5 500	2 904
Charges locatives et taxes	23 574	22 730
Autres publications	47 449	41 014
Rapport annuel	14 302	13 168
Honoraires professionnels	2 127	
Entretien et réparations	1 868	1 054
Frais de bureau	11 754	4 577
Frais de poste et de courrier	5 305	5 130
Télécommunications	4 084	2 577
Cotisations	2 270	2 324
Campagne de publicité institutionnelle et de relations publiques	1 304 169	304 288
Initiation aux médias	10 041	3 358
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 290	2 041
Amortissement de l'équipement informatique	2 196	2 970
Amortissement de l'aménagement des locaux	2 704	1 922
	1 731 250	671 585

Journal barreau

	2003 $	2002 $
Traitements et charges sociales	72 265	85 308
Commissions	154 775	153 260
Impression du journal	112 127	117 013
Distribution du journal	250 486	312 584
Pigistes	124 122	113 647
Composition et montage	45 278	56 664
Photos	11 299	16 965
Charges locatives	3 684	4 357
Frais de déplacement	3 941	2 121
Fournitures et dépenses de bureau	3 148	2 534
Télécommunications	375	456
Honoraires professionnels		184
Autres dépenses		21 455
Amortissement de l'équipement informatique	595	595
	782 095	887 143

Services aux membres et aux groupements d'avocats

	2003 $	2002 $
SERVICES AUX MEMBRES		
Traitements et charges sociales	342 561	335 919
Frais de voyage et de séjour	1 296	1 869
Honoraires professionnels	4 027	5 615
Charges locatives et taxes	33 470	33 664
Frais de bureau	2 765	3 511
Frais de poste et de courrier	8 203	9 227
Télécommunications	3 944	5 957
Entretien et réparations	2 733	3 256
Cotisations et formation	3 194	2 387
	402 193	401 405
COMITÉ DE LA PRATIQUE PRIVÉE		
Comités	66 837	50 620
Arbitrage	37 849	86 582
	104 686	137 202
GROUPEMENT DES AVOCATS DE L'ADMINISTRATION ET DE L'ENTREPRISE		
Comités	1 115	2 566
AUTRES GROUPEMENTS D'AVOCATS		
Subventions	10 000	–
EXERCICE ILLÉGAL		
Comités	816	
Honoraires	38 895	91 516
	39 711	91 516
MÉDIATION		
Comités	7 120	3 983
	564 825	636 672

Congrès et affiliations

	2003 $	2002 $
Congrès du Barreau du Québec	257 673	227 010
Congrès du Barreau canadien	7 025	11 725
AFFILIATIONS		
Conseil interprofessionnel du Québec	27 693	27 877
Fédération des professions juridiques du Canada	267 637	188 219
AFFILIATIONS INTERNATIONALES		
Union internationale des avocats	26 770	14 782
Conférence internationale des barreaux francophones		7 145
Association internationale des avocats de la défense	1 000	31 000
Autres frais	21 875	20 078
	609 673	527 836

Conseils et comités

	2003 $	2002 $
Assemblée générale	7 394	9 306
Conseil général	284 818	131 752
Comité administratif	193 805	117 141
Comité des équivalences	71 728	69 814
Comité sur les femmes dans la profession	10 712	12 785
Sommet : ministère de la Justice du Québec et Barreau du Québec		18 179
Colloque sur la déontologie	32 813	
Comité sur la multidisciplinarité	2 081	3 837
Comité sur les relations internationales	243	6 500
Table de concertation avec les jeunes avocats	21 000	9 171
Autres comités	13 155	6 662
	637 749	385 147

Frais généraux

	2003 $	2002 $
DIRECTION GÉNÉRALE		
Traitements et charges sociales	601 360	528 208
Traitement du bâtonnier	211 009	226 800
Traitement du vice-président	105 504	113 677
Débours du bâtonnier	25 761	26 820
Débours du vice-président	14 113	10 066
Frais de logement du vice-président et du bâtonnier	14 993	
Frais afférents au cabinet du bâtonnier	84 946	78 882
Honoraires professionnels	81 924	47 525
Frais de voyage et de séjour	8 033	9 858
Charges locatives et taxes	63 924	59 361
Assurances	85 039	226 953
Entretien et réparations	14 190	6 795
Frais de bureau	32 496	26 141
Frais de poste et de courrier	2 709	2 928
Télécommunications	12 023	9 893
Frais de réception	62 109	64 829
Tournée du bâtonnier	7 515	4 854
Prix et gratifications	20 113	14 627
Cotisations et formation	2 612	5 976
Honoraires juridiques	212 759	123 886
Frais de vérification	18 960	17 460
Élection		15 018
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 715	6 876
Amortissement de l'équipement informatique	3 355	2 926
Amortissement de l'aménagement des locaux	3 129	
	1 691 291	1 630 359
FINANCES		
Traitements et charges sociales	482 132	454 356
Frais de déplacement et de repas	1 298	1 788
Charges locatives et taxes	31 654	31 779
Entretien et réparations	4 831	3 449
Frais de bureau	23 288	36 853
Frais de poste et de courrier	44 505	54 484
Télécommunications	4 530	4 937
Intérêts et frais bancaires	5 336	7 198
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 157	7 478
Amortissement de logiciels	17 577	14 886
Amortissement de l'aménagement des locaux	2 513	2 513
Amortissement de l'équipement informatique	6 637	2 551
	626 458	622 272

Frais généraux suite

	2003 $	2002 $
INFORMATIQUE		
Traitements et charges sociales	530 837	480 963
Frais de déplacement et de repas	6 505	5 289
Honoraires professionnels	15 455	28 025
Charges locatives et taxes	32 780	33 442
Entretien et réparations	102 204	81 680
Location d'équipement		10 000
Développement d'un plan d'urgence	10 250	
Frais de bureau	34 558	39 878
Télécommunications	14 266	14 541
Recouvrement de frais	(9 273)	(11 176)
Amortissement du mobilier et de l'équipement	18 325	36 399
Amortissement de l'équipement informatique	76 989	71 254
Amortissement de l'ordinateur	39 635	42 664
Amortissement de l'aménagement des locaux	4 401	4 401
	876 932	837 360
RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES ADMINISTRATIFS		
Ressources humaines		
Traitements et charges sociales	193 442	228 337
Frais de voyage et de séjour	1 781	1 046
Charges locatives et taxes	10 583	8 014
Frais de bureau	11 707	9 885
Télécommunications	1 000	1 007
Cotisations, formation et recrutement	21 278	18 547
Amortissement du mobilier et de l'équipement	981	1 728
Amortissement de l'équipement informatique	2 287	3 082
Amortissement de logiciels	6 000	6 000
Amortissement de l'aménagement des locaux	569	569
Services administratifs		
Traitements et charges sociales	169 042	109 504
Charges locatives et taxes	20 551	15 625
Location d'équipement	4 136	609
Entretien et réparations	4 637	3 776
Fournitures de bureau	26 961	37 087
Impression	81 254	53 782
Frais de poste et de courrier	206 026	220 829
Frais de bureau	2 129	2 293
Recouvrement de frais	(294 522)	(281 827)
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 848	1 600
Amortissement de l'aménagement des locaux	3 696	658
	476 386	442 151

Frais généraux suite

	2003 $	2002 $
GESTION DE L'INFORMATION		
Traitements et charges sociales	291 406	283 839
Frais de déplacement et de repas	1 442	1 782
Charges locatives et taxes	28 190	28 072
Entreposage extérieur	22 645	18 676
Frais de bureau	18 770	9 183
Télécommunications	1 768	1 702
Cotisations et formation	1 646	1 833
Reliure et microfilms	610	656
Destruction	525	1 080
Guide des archives institutionnelles du Barreau	6 946	
Numérisation des dossiers d'admission	21 352	62 668
Amortissement du mobilier et de l'équipement	5 204	8 714
Amortissement de l'équipement informatique	6 691	6 987
Amortissement de logiciels	8 095	
Amortissement de l'aménagement des locaux	784	784
	416 074	425 976
GREFFES ET REGISTRARIAT		
Direction		
Traitements et charges sociales	626 617	518 873
Charges locatives et taxes	42 418	32 438
Entretien et réparations	4 661	5 094
Frais de bureau	40 818	36 971
Frais de poste et de courrier	18 279	15 954
Télécommunications	7 677	7 333
Cotisations et formation	1 246	962
Honoraires de recouvrement	81 953	31 015
Registre des testaments	2 390	
Tableau de l'ordre	2 596	3 010
Amortissement du mobilier et de l'équipement	10 930	13 254
Amortissement de l'équipement informatique	6 602	5 042
Amortissement de l'aménagement des locaux	4 016	2 098
Amortissement de logiciels	9 980	9 299
	860 183	681 343
Comité de discipline		
Débours du comité de discipline	16 289	12 906
Honoraires juridiques	36 855	49 784
Huissiers et sténographes	40 406	47 250
Dossiers conjoints	2 774	1 821
Frais et taxes - témoins	2 760	1 285
Avis de suspension et de radiation	40 478	49 107
Honoraires	10 231	15 051
Salles d'audience	15 261	23 300
	165 054	200 504
Comité des requêtes		
Débours du comité des requêtes	17 480	22 302
Honoraires juridiques	120 664	88 040
Huissiers et sténographes	9 000	8 144
Dossiers conjoints	186	2 283
	147 330	120 769

Frais généraux suite

	2003 $	2002 $
GREFFES ET REGISTRARIAT suite		
Comité d'arbitrage		
Débours du comité d'arbitrage et honoraires des greffiers	70 706	74 584
Honoraires juridiques	24 054	74 846
	94 760	149 430
Comité de révision des plaintes		
Débours du comité de révision des plaintes	7 740	3 971
Honoraires juridiques	53 142	4 830
	60 882	8 801
Comité d'accréditation en médiation familiale et commerciale		
Débours du comité d'accréditation en médiation	693	7 233
Honoraires du coordonnateur	39 248	41 343
	39 941	48 576
Comité d'accès à la profession		
Débours du comité d'accès à la profession	8 318	4 196
Honoraires juridiques	17 510	5 800
Huissiers et sténographes	6 318	5 528
Greffiers-audienciers	2 563	2 363
	34 709	17 887
	1 402 859	1 227 310
	5 490 000	5 185 428

Répartition des frais généraux

	2003 $	2002 $
Fonds d'études juridiques	534 593	557 571
Fonds de formation professionnelle	340 769	328 423
Fonds d'indemnisation	74 192	64 129
	949 554	950 123
Fonds général	4 540 446	4 235 305
	5 490 000	5 185 428

FONDS D'ÉTUDES JURIDIQUES

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 2

Détail des dépenses

Recherche	2003	2002
	$	$
RÉFORME DU DROIT		
Traitements et charges sociales	431 751	408 467
Charges locatives et taxes	24 230	24 068
Frais de déplacement	2 211	3 493
Frais de bureau	7 986	4 293
Frais de poste et de courrier	1 357	1 461
Télécommunications	4 415	4 860
Entretien et réparations	3 041	2 234
Cotisations et formation	6 435	4 619
Comités et représentation	58 732	87 654
Amortissement du mobilier et de l'équipement	4 200	6 541
Amortissement de l'équipement informatique	3 327	3 327
	547 685	551 017
Réforme du Code de procédure civile		37 723
PUBLICATIONS		
Revue du Barreau	144 275	81 094
	691 960	669 834

Formation permanente	2003	2002
	$	$
DIRECTION DE LA FORMATION		
Traitements et charges sociales	437 522	386 235
Charges locatives et taxes	32 506	33 000
Frais de déplacement	7 467	4 566
Frais de bureau	9 626	9 544
Entretien et réparations	2 426	4 620
Télécommunications	3 531	3 844
Honoraires professionnels	2 453	24 847
Cotisations et formation	2 031	2 024
Frais de réunion des comités	6 046	7 037
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 031	5 609
Amortissement de l'équipement informatique	4 463	7 374
Amortissement de logiciels	39 119	38 651
	549 221	527 351

Formation permanente suite

	2003 $	2002 $
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Honoraires pédagogiques	239 042	108 127
Frais de collaboration	36 205	37 893
Annonces et publicité	31 128	36 675
Frais de poste et de courrier	47 713	42 444
Documentation	116 681	86 467
Frais de cours	180 926	103 790
Frais de déplacement et de séjour	45 765	28 333
Techniques de plaidoirie	71 537	71 746
	768 997	515 475
	1 318 218	1 042 826

Aide à la recherche

	2003 $	2002 $
Subventions	15 767	13 500
Octrois à la Fondation du Barreau du Québec	26 261	25 155
	42 028	38 655

Information juridique

	2003 $	2002 $
PUBLICATIONS		
Répertoire électronique de jurisprudence du Barreau (REJB)		
Frais d'abonnement	936 875	1 259 410
Comité de l'information juridique	-	4 777
Réseau Internet		
(incluant l'amortissement du mobilier et de l'équipement au montant de 9 943 $; 1 207 $ en 2002)	91 480	140 608
CENTRE DE DOCUMENTATION		
Traitements et charges sociales	103 403	97 566
Charges locatives et taxes	28 064	28 892
Frais de bureau	4 634	2 457
Entretien et réparations	2 343	748
Frais de poste et de courrier	278	421
Télécommunications	767	651
Accès aux banques de données	2 241	2 294
Cotisations et formation	842	1 134
Abonnements	24 536	23 644
Achats de volumes	2 961	3 997
Reliure	862	1 328
Catalogage des documents	31 118	27 421
Amortissement du mobilier et de l'équipement	2 154	2 728
Amortissement de l'équipement informatique	2 290	2 733
Amortissement de logiciels	9 337	8 341
	215 830	204 355
	1 244 185	1 609 150

Centre d'accès à l'information juridique

	2003	2002
	$	$
Subvention au Centre d'accès à l'information juridique	600 000	622 000
Comité et études d'orientation		6 542
	600 000	628 542

Projets spéciaux

	2003	2002
	$	$
PROJET CANLII		
Bibliothèque juridique virtuelle pancanadiene (Institut d'information juridique canadien/IJCan)		170 524
Frais de licences et d'entretien d'un moteur de recherche	15 000	
Système intégré d'information de justice	59 174	14 184
Juris forum	11 360	16 780
	85 534	201 488

Frais généraux

	2003	2002
	$	$
Frais de vérification	6 000	6 000
Honoraires professionnels	7 795	13 400
Intérêts et frais bancaires	926	819
	14 721	20 219
Frais généraux provenant du fonds général	534 593	557 571
	549 314	577 790

FONDS D'OPÉRATIONS DE L'IMMEUBLE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

TABLEAU COMPLÉMENTAIRE 3

Détail des dépenses

Opérations	2003	2002
	$	$
Taxes foncières	180 824	161 885
Assurances	13 728	12 100
Énergie	204 041	197 316
Nettoyage	59 155	58 940
Contrats de service	64 990	52 803
Gestion, traitements et charges sociales	156 472	147 581
Sécurité	85 670	78 451
Entretien du bâtiment	147 978	146 134
Frais divers	14 774	11 377
Amortissement du mobilier et de l'équipement	7 515	3 848
Amortissement de l'aménagement des locaux	51 674	42 463
Amortissement du bâtiment - Maison du Barreau	176 375	176 375
	1 163 196	1 089 273

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Fonds de formation Professionnelle

Aux membres du conseil général du Barreau du Québec

Nous avons vérifié le bilan du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 2002 et les états des revenus et dépenses, des surplus investis en immobilisations, des surplus non affectés, des surplus réservés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Fonds de formation professionnelle du Barreau du Québec au 31 mai 2002 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Raymond Chabot Grant Thornton

Comptables agréés
Société en nom collectif
Montréal, le 20 août 2002
(Le 25 octobre 2002 pour les virements entre les surplus non affectés et les surplus réservés.)

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

de l'exercice terminé le 31 mai 2002

Revenus et dépenses

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2002 $	2001 $
Revenus		
Subvention gouvernementale – ministère de l'Éducation du Québec	2 892 240	2 856 068
Subventions - programme de stages internationaux - gouvernement fédéral	152 079	
Subventions - séminaire d'études sur le droit des organisations internationales - gouvernement du Québec	6 000	
Frais d'admission et d'inscription et droits de scolarité	2 361 703	2 243 090
Documentation	507 058	481 736
Séances de reprise	332 285	235 052
Demandes de révision	16 796	21 490
Intérêts	150 608	143 180
Autres revenus	134 578	108 544
	6 553 347	6 089 160
Dépenses		
Direction de la formation	837 884	907 932
Direction du programme	547 741	594 220
Personnel pédagogique	1 467 056	1 464 979
Frais d'examen	896 037	844 625
Services aux étudiants et aux stages	584 876	481 917
Centre de Montréal	566 955	513 292
Centre de Québec	436 281	405 680
Centre d'Ottawa	166 224	159 559
Centre de Sherbrooke	175 183	167 236
Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec	328 423	285 787
Comité de la formation professionnelle	137 550	128 820
Projet d'amélioration du programme	82 966	
	6 227 176	5 954 047
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	326 171	135 113

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

de l'exercice terminé le 31 mai 2002

Surplus investis en immobilisations et surplus non affectés surplus réservés

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	Investis en immobilisations	Non affectés	2002 Total	2001 Total
	$	$	$	$
Solde au début	889 801	458 206	1 348 007	1 593 309
Acquisitions de l'exercice	183 302	(183 302)		
Affectation des surplus réservés		251 500	251 500	19 585
	1 073 103	526 404	1 599 507	1 612 894
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	(295 353)	621 524	326 171	135 113
Virement aux surplus réservés		(1 088 000)	(1 088 000)	(400 000)
	(295 353)	(466 476)	(761 829)	(264 887)
Solde à la fin	777 750	59 928	837 678	1 348 007

Surplus réservés

	Stages internationaux	Projet informatique	Projets de développement de programmes	Numérisation	Général	Aménagements	Projet de réforme réglementaire	2002 Total	2001 Total
	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Solde au début	400 000	150 000	600 000		100 000		100 000	1 350 000	969 585
Affectation des surplus non affectés		800 000		95 000		193 000		1 088 000	400 000
	400 000	950 000	600 000	95 000	100 000	193 000	100 000	2 438 000	1 369 585
Virement aux surplus non affectés	51 500				100 000		100 000	251 500	19 585
Solde à la fin	348 500	950 000	600 000	95 000	–	193 000	–	2 186 500	1 350 000

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Bilan

au 31 mai 2002

	2002 $	2001 $
Actif		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	133 628	118 936
Subvention à recevoir	54 888	11 756
Créances diverses	130 623	116 594
Intérêts courus	39 668	37 187
Frais payés d'avance	67 284	135 016
Placements (note 4)	824 940	285 869
	1 251 031	705 358
Placements, au coût (note 4)	1 623 808	1 625 696
Immobilisations (note 5)	777 750	889 801
	3 652 589	3 220 855
Passif		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs et frais courus	349 382	331 851
Dû au Fonds général du Barreau du Québec, sans intérêt	13 552	512
Frais d'admission et d'examen perçus par anticipation	106 159	114 842
Charge de retraite à payer	159 318	75 643
	628 411	522 848
Surplus		
Investis en immobilisations	777 750	889 801
Non affectés	59 928	458 206
Réservés	2 186 500	1 350 000
	3 024 178	2 698 007
	3 652 589	3 220 855

Pour le conseil général,

Administrateur

Administrateur

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

de l'exercice terminé le 31 mai 2002

Flux de trésorerie

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2002 $	2001 $
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus par rapport aux dépenses	326 171	135 113
ÉLÉMENTS HORS CAISSE		
Amortissement des immobilisations	295 353	258 437
Perte (gain) sur la cession de placements	(6 040)	3 966
Augmentation de la subvention à recevoir	(43 132)	(11 756)
Diminution (augmentation) des créances diverses	(14 029)	9 137
Diminution (augmentation) des intérêts courus	(2 481)	311
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	67 732	(21 109)
Augmentation des comptes fournisseurs et frais courus	17 531	82 741
Augmentation (diminution) des frais d'admission et d'examen perçus par anticipation	(8 683)	69 446
Augmentation de la charge de retraite à payer	83 675	48 405
Rentrées nettes de fonds	716 097	574 691
Activités de financement et d'investissement		
Placements	(531 143)	(1 384)
Immobilisations	(183 302)	(575 003)
Dû au Fonds général du Barreau du Québec	13 040	269
Dû au Fonds d'immeuble du Barreau du Québec		(58 825)
Sorties nettes de fonds	(701 405)	(634 943)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	14 692	(60 252)
Encaisse au début	118 936	179 188
Encaisse à la fin	133 628	118 936

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mai 2002

1 ■ Statuts et nature des activités

Le Fonds de formation professionnelle fait partie intégrante du Barreau du Québec. Il est régi par la Loi sur le Barreau et le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi sur les impôts. Le Fonds de formation professionnelle est responsable des cours donnés aux étudiants en droit, des examens du Barreau du Québec ainsi que du stage des nouveaux diplômés.

2 ■ Conventions comptables

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des revenus

Le Fonds de formation professionnelle applique la méthode du report pour comptabiliser les revenus. Par cette méthode, les revenus affectés à des dépenses d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de revenus au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir.

Le revenu de subvention du ministère de l'Éducation est comptabilisé en fonction d'un montant autorisé et est confirmé par le ministère de l'Éducation.

Immobilisations et amortissement

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

Mobilier et équipement	5 ans
Équipement informatique	3 ans
Aménagement des locaux – Maison du Barreau	10 ans
Logiciels en développement	5 ans
Aménagement des locaux	Durée restante des baux, 6 ans

Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec

Les frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec ne peuvent excéder la norme statutaire de 6 % des dépenses du Fonds de formation professionnelle.

3 ■ Charges locatives

Les charges locatives incluent une charge établie dans le cours normal des activités et mesurée à la valeur d'échange de 309 038 $ du fonds d'opérations de l'immeuble du Barreau du Québec (284 717 $ en 2001). De plus, les charges locatives incluent l'amortissement de l'aménagement des locaux au montant de 9 347 $ (9 569 $ en 2001).

4 ■ Placements

	2002 $	2001 $
Quote-part (13,23 %; 9,30 % en 2001) des coupons détachés et des obligations résiduelles gouvernementales et paragouvernementales canadiens détenus conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, la Fondation du Barreau du Québec, le Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (le PAMBA) et la Corporation de services du Barreau du Québec, taux de rendement effectif moyen pondéré au 31 mai 2002 de 5,6 % (5,8 % au 31 mai 2001), échéant de juin 2002 à juin 2006 (d'octobre 2001 à juin 2006 au 31 mai 2001), au coût (valeur du marché : 2 459 359 $; 1 846 989 $ en 2001)	2 364 887	1 811 024
Quote-part (10 %) d'un bon du Trésor canadien détenu conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec (4,34 % en 2001), au coût (valeur du marché : 19 750 $ en 2001)		19 678
Quote-part (10 %) d'actions de sociétés ouvertes canadiennes détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 79 227 $; 75 326 $ en 2001)	72 641	57 334
Quote-part (10 %) d'actions de sociétés ouvertes étrangères détenues conjointement avec d'autres fonds du Barreau du Québec, au coût (valeur du marché : 7 543 $; 18 011 $ en 2001)	11 220	23 529
	2 448 748	1 911 565
Encaissements disponibles à court terme	824 940	285 869
	1 623 808	1 625 696

5 ■ Immobilisations

				2002
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
	$	$	$	$
MOBILIER ET ÉQUIPEMENT				
Direction de la formation	281 207	119 576	161 631	59 170
Direction du programme	3 794	3 035	759	2 847
Administration des examens	1 499	1 199	300	3 298
Services aux étudiants et aux stages	977	391	586	1 388
Centre de Montréal	29 044	12 603	16 441	6 681
Centre de Québec	22 029	13 360	8 669	8 207
Centre d'Ottawa	13 533	10 827	2 706	4 205
Centre de Sherbrooke	15 750	12 059	3 691	3 365
	367 833	173 050	194 783	89 161
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE				
Direction de la formation	57 865	22 700	35 165	20 860
Direction du programme	10 402	5 372	5 030	3 467
Administration des examens	7 056	4 381	2 675	2 352
Services aux étudiants et aux stages	16 990	8 709	8 281	5 663
Centre de Montréal	14 969	6 606	8 363	7 502
Centre de Québec	4 125	2 750	1 375	1 375
Centre d'Ottawa	7 332	4 888	2 444	2 444
	118 739	55 406	63 333	43 663
Aménagement des locaux	91 244	47 112	44 132	10 544
Logiciels	759 925	284 423	475 502	151 985
	851 169	331 535	519 634	162 529
	1 337 741	559 991	777 750	295 353

5 ■ Immobilisations suite

				2001
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Amortissement de l'exercice
	$	$	$	$
MOBILIER ET ÉQUIPEMENT				
Direction de la formation	294 852	75 050	219 802	65 275
Direction du programme	14 234	10 629	3 605	2 847
Administration des examens	16 488	12 891	3 597	3 298
Services aux étudiants et aux stages	6 941	4 967	1 974	1 388
Centre de Montréal	31 490	10 282	21 208	7 512
Centre de Québec	35 700	24 159	11 541	7 904
Centre d'Ottawa	21 025	14 113	6 912	4 205
Centre de Sherbrooke	16 826	9 770	7 056	3 365
	437 556	161 861	275 695	95 794
ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE				
Direction de la formation	14 948	6 554	8 394	4 983
Direction du programme	5 714	1 905	3 809	1 905
Administration des examens	6 086	2 029	4 057	2 029
Services aux étudiants et aux stages	9 137	3 045	6 092	3 045
Centre de Montréal	12 387	6 641	5 746	4 129
Centre de Québec	4 125	1 375	2 750	1 375
Centre d'Ottawa	7 332	2 444	4 888	2 444
	59 729	23 993	35 736	19 910
Aménagement des locaux	97 926	49 308	48 618	10 295
Logiciels	662 190	132 438	529 752	132 438
	760 116	181 746	578 370	142 733
	1 257 401	367 600	889 801	258 437

6 ■ Engagements

Le Fonds de formation professionnelle s'est engagé, en vertu d'un contrat de location échéant le 30 septembre 2006, à verser une somme de 772 872 $ plus une quote-part de l'augmentation des frais de fonctionnement pour les locaux de l'école de Québec. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 178 355 $ en 2003, 2004, 2005 et 2006 et à 59 452 $ en 2007.

7 ■ Régime de retraite

Le Barreau pourvoit au maintien d'un régime contributif de retraite à prestations déterminées de type fin de carrière au bénéfice de ses employés, et se conforme à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Ce régime pourvoit au versement de prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen de fin de carrière des employés couverts.

Selon l'évaluation actuarielle effectuée en date du 31 décembre 2000, la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2000 s'élève à 12 342 000 $, et l'actif net de la caisse de retraite est évalué à 10 403 243 $. La charge de retraite de 152 408 $ imputée aux revenus et dépenses de l'exercice courant tient compte du coût des services rendus et de l'amortissement linéaire sur 17 ans des prestations au titre de services passés en date du 31 mars 2002. Les cotisations versées à la caisse de retraite au cours du dernier exercice ont été de 68 733 $.

FONDS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

de l'exercice terminé le 31 mai 2002

Renseignements supplémentaires

Direction de la formation

	2002	2001
	$	$
DIRECTION		
Traitements et charges sociales	431 991	560 150
Charges locatives	92 479	76 843
Frais de déplacement et de séjour	4 874	7 778
Entretien et réparations	129	2 760
Fournitures aux étudiants	13 846	20 995
Fournitures de bureau	11 806	4 268
Frais postaux	3 141	3 177
Télécommunications	8 503	3 304
Honoraires	37 387	25 537
Intérêts et frais bancaires	3 327	3 031
Impression	89 318	79 209
Cotisations	425	692
Informatique	3 139	3 850
Numérisation des dossiers	2 903	
Frais divers	5 546	6 590
Amortissement du mobilier et équipement, de l'équipement informatique et des logiciels	232 015	202 695
Recouvrement de frais	(134 064)	(130 528)
	806 765	870 351
SOUS-COMITÉ DE L'ADMINISTRATION ET SOUS-COMITÉ DE COORDINATION		
Honoraires	22 035	25 769
Frais de déplacement et de séjour	8 090	10 773
Frais divers	994	1 039
	31 119	37 581
	837 884	907 932

Direction du programme

	2002 $	2001 $
DIRECTION		
Traitements et charges sociales	139 798	212 289
Charges locatives	29 072	43 156
Frais de déplacement et de séjour	339	341
Entretien et réparations	477	
Fournitures de bureau	962	1 257
Frais postaux	3 383	3 470
Télécommunications	2 385	6 202
Documentation aux étudiants	225 519	202 585
Impression	109 935	89 819
Cotisations		386
Informatique et programmation	1 892	2 381
Frais divers	122	166
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	6 314	4 751
	520 198	566 803
SOUS-COMITÉ DU PROGRAMME		
Honoraires	22 000	24 576
Frais de déplacement et de séjour	5 235	2 583
Frais divers	308	258
	27 543	27 417
	547 741	594 220

Personnel pédagogique

	2002 $	2001 $
RESPONSABLES ET RÉDACTEURS		
Honoraires	275 309	254 619
Frais de déplacement et de séjour	3 818	157
Frais divers	97	245
	279 224	255 021
PROFESSEURS		
Honoraires	1 182 752	1 192 767
Frais de déplacement et de séjour	1 706	
	1 184 458	1 192 767
FORMATION DES PROFESSEURS		
Honoraires	3 374	17 145
Frais de déplacement et de séjour		46
	3 374	17 191
	1 467 056	1 464 979

Frais d'examen

	2002 $	2001 $
ADMINISTRATION		
Traitements et charges sociales	154 822	130 951
Charges locatives	38 764	29 825
Frais de déplacement et de séjour	3 068	3 058
Location d'équipement	1 761	1 409
Entretien et réparations	876	
Fournitures de bureau	4 138	6 032
Frais postaux	15 176	15 220
Télécommunications	1 897	1 864
Honoraires de consultants	3 799	5 364
Impression	16 051	19 652
Informatique et programmation	626	2 523
Frais divers	286	200
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	5 650	5 326
	246 914	221 424
SOUS-COMITÉ DES ÉVALUATIONS		
Honoraires	71 676	62 515
Frais de déplacement et de séjour	11 484	6 158
Frais divers	855	2 889
	84 015	71 562
SESSIONS RÉGULIÈRES		
Préparation des questionnaires	66 641	70 369
Tenue des séances	46 135	42 061
Correction des examens	285 914	295 309
	398 690	407 739
SESSIONS DE REPRISE		
Préparation des questionnaires	60 627	56 640
Tenue des séances	11 920	7 643
Correction des examens	93 871	79 617
	166 418	143 900
	896 037	844 625

Services aux étudiants et aux stages

	2002	2001
	$	$
Traitements et charges sociales	239 257	234 267
Charges locatives	44 654	38 968
Frais de déplacement et de séjour	21 856	22 213
Location d'équipement	1 394	195
Entretien et réparations	720	600
Fournitures de bureau	4 486	4 997
Frais postaux	11 477	16 042
Télécommunications	2 972	2 103
Impression	27 709	16 865
Honoraires de consultants	17 343	9 552
Activités des étudiants	21 810	26 181
Développement des stages	19 073	20 645
Stages internationaux	103 402	
Promotion et représentation	56 017	79 359
Cotisations	2 516	1 035
Informatique et programmation	2 321	3 782
Frais divers	818	679
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	7 051	4 434
	584 876	481 917

Centre de Montréal

	2002	2001
	$	$
Traitements et charges sociales	280 700	245 105
Charges locatives, incluant un montant de 9 347 $ (9 569 $ en 2001) d'amortissement de l'aménagement des locaux	252 852	239 852
Frais de voyage	720	2 433
Location d'équipement	315	385
Entretien et réparations	246	349
Fournitures de bureau	2 714	2 422
Frais postaux	3 106	2 573
Télécommunications	1 789	1 748
Cotisations	1 215	692
Impression	4 474	1 707
Informatique et programmation	1 759	1 279
Frais divers	2 882	3 105
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	14 183	11 642
	566 955	513 292

Centre de Québec

	2002	2001
	$	$
Traitements et charges sociales	178 141	167 888
Charges locatives	201 806	165 302
Taxes et permis	14 359	14 467
Frais de voyage	2 133	1 436
Location d'équipement	1 167	1 557
Entretien et réparations	3 297	9 190
Fournitures de bureau	3 428	3 920
Frais postaux	3 616	1 685
Télécommunications	8 944	19 851
Sécurité	2 979	4 399
Cotisations et formation	1 050	702
Informatique et programmation	1 180	752
Frais divers	3 872	4 525
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	9 582	9 279
Amortissement de l'aménagement des locaux	727	727
	436 281	405 680

Centre d'Ottawa

	2002	2001
	$	$
Honoraires, traitements et charges sociales	107 409	97 238
Charges locatives	39 198	41 033
Frais de voyage	410	379
Location d'équipement	420	350
Fournitures de bureau	2 350	2 202
Frais postaux	1 840	1 235
Télécommunications	4 627	7 695
Informatique et programmation	347	695
Frais divers	2 974	2 083
Amortissement du mobilier et équipement et de l'équipement informatique	6 649	6 649
	166 224	159 559

Centre de Sherbrooke

	2002	2001
	$	$
Honoraires, traitements et charges sociales	104 197	93 342
Charges locatives	45 400	45 400
Frais de voyage	793	421
Location d'équipement	420	421
Fournitures de bureau	6 020	6 422
Frais postaux	3 535	3 500
Télécommunications	8 520	12 329
Informatique et programmation	230	264
Frais divers	2 233	1 772
Amortissement du mobilier et équipement	3 365	3 365
Amortissement de l'aménagement des locaux	470	
	175 183	167 236

Frais généraux du fonds général du Barreau du Québec

	2002	2001
	$	$
Frais généraux du Fonds général du Barreau du Québec	328 423	285 787

Comité de la formation professionnelle

	2002	2001
	$	$
Honoraires	82 070	80 842
Frais de déplacement et de séjour	51 653	40 380
Frais divers	3 827	7 598
	137 550	128 820

Projets d'amélioration du programme

	2002	2001
	$	$
Honoraires professionnels	81 125	
Frais de déplacement	1 841	
	82 966	-
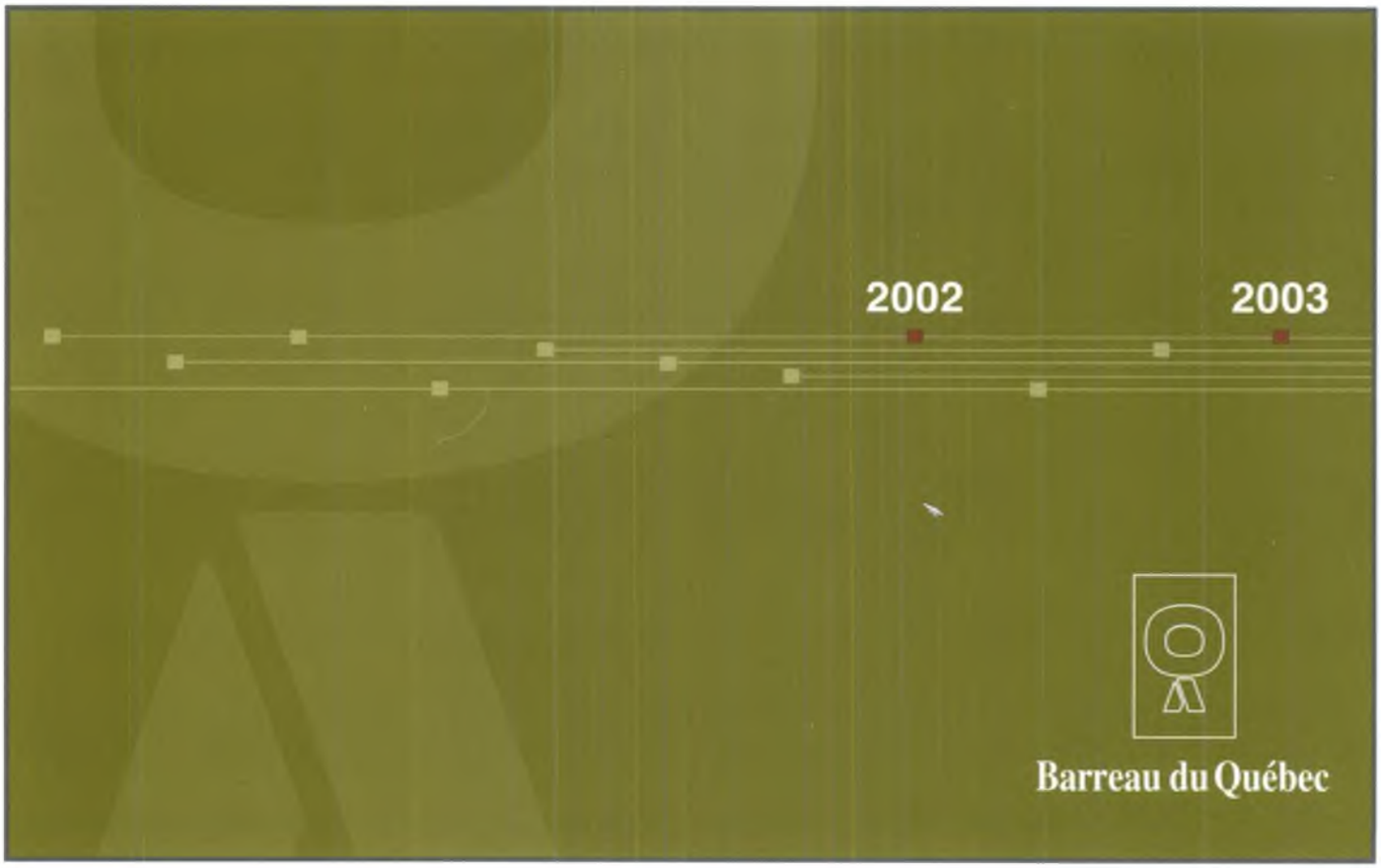
445, boul. Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H2Y 3T8
(514) 954-3400
http://www.barreau.qc.ca